

RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT

1^{er} juillet 1982-30 juin 1983

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-HUITIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/38/13)



NATIONS UNIES

New York, 1983

NOTE

Les cotes des documents des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Dans le présent rapport, l'expression "rive occidentale" indique la rive occidentale occupée du Royaume hachémite de Jordanie, et l'expression "Jordanie" indique le Royaume hachémite de Jordanie, à l'exclusion de la rive occidentale occupée, chaque fois qu'il est nécessaire de faire la distinction entre ces deux régions de la zone d'activité de l'Office.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Lettre d'envoi		vii
Lettre du Président de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient au Commissaire général		ix
AVANT-PROPOS PAR M. OLOF RYDBECK, COMMISSAIRE GENERAL DE L'UNRWA		xi
RAPPORT DU COMMISSAIRE GENERAL	1 - 202	1
<u>Chapitres</u>		
I. OPERATIONS DE SECOURS D'URGENCE AU LIBAN	1 - 45	1
A. Mesures de secours d'urgence	6 - 11	2
B. Rétablissement des services ordinaires	12 - 15	3
C. Nécessité de poursuivre l'aide d'urgence	16	4
D. Relogement des réfugiés	17 - 27	4
E. Réparation des installations de l'UNRWA	28 - 30	7
F. Première phase du plan de reconstruction	31 - 34	7
G. Protection des réfugiés	35 - 37	8
H. Coordination de l'effort d'aide	38 - 40	9
I. Evaluation des opérations de secours d'urgence	41 - 45	9
II. ACTIVITES ORDINAIRES DE L'OFFICE	46 - 173	11
A. Services d'éducation et de formation	46 - 47	11
1. Enseignement général	48 - 56	11
2. Formation professionnelle et technique	57 - 60	14
3. Formation pédagogique	61 - 65	15
4. Bourses d'études supérieures	66 - 67	16

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
B. Services de santé	68 - 113	16
1. Soins médicaux d'urgence au Liban	69 - 71	17
2. Services de médecine curative	72 - 78	17
3. Lutte contre les maladies transmissibles ..	79 - 83	19
4. Santé maternelle et infantile	84 - 94	19
5. Services infirmiers	95	21
6. Assainissement du milieu	96 - 104	21
7. Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint	105 - 109	23
8. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical	110 - 113	24
C. Service de secours	114 - 142	25
1. Immatriculation et contrôle des listes	119 - 121	25
2. Rations	122 - 127	26
3. Camps et abris	128 - 137	27
4. Assistance sociale	138 - 142	30
D. Administration et personnel	143 - 155	31
1. Emplacement du siège de l'UNRWA	143	31
2. Etude entreprise par le Corps commun d'inspection	144	31
3. Modifications du tableau d'effectifs	145 - 149	32
4. Application des normes élaborées par la CFPI pour le classement des emplois dans les orga- nisations appliquant le régime commun	150	33
5. Rémunération du personnel local	151	33
6. Consultations avec le personnel	152	34
7. Discrimination fondée sur le sexe	153 - 154	34

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
8. Formation et organisation des carrières ...	155	35
E. Questions juridiques	156 - 173	35
1. Fonctionnaires de l'Office	156 - 163	35
2. Services et locaux de l'Office	164 - 170	37
3. Démolition des logements des réfugiés	171	38
4. Créances sur les gouvernements	172 - 173	39
III. FINANCEMENT DES ACTIVITES DE L'UNRWA	174 - 202	40
A. Opérations financières ordinaires en 1982	174	40
B. Financement des opérations de secours d'urgence au Liban 1982-1983	175 - 176	41
C. Programme de reconstruction d'urgence au Liban, phase I	177	42
D. Budget ordinaire révisé pour 1983	178 - 180	43
E. Projet de budget ordinaire pour 1984	181 - 196	43
F. Résumé des estimations budgétaires pour 1983 et 1984	197	47
G. Financement du budget ordinaire, 1983-1984	198 - 202	51
ANNEXES		
I. Données statistiques		53
II. Documents pertinents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies		79

LETTRE D'ENVOI

Le 26 août 1983

Monsieur le Président,

Conformément à la demande figurant au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 ainsi qu'au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel relatif à l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période allant du 1^{er} juillet 1982 au 30 juin 1983.

Dans l'avant-propos au rapport, j'ai appelé l'attention sur les problèmes qui ont été les plus préoccupants pour l'Office au cours de l'année écoulée, au premier rang desquels la situation au Liban qui a nécessité une opération de secours et de reconstruction d'urgence afin de faire face aux besoins de quelque 177 500 réfugiés palestiniens victimes des hostilités et de restaurer l'infrastructure de l'Office endommagée ou détruite au cours des combats. Le besoin de secours d'urgence continue à se faire sentir et le programme de reconstruction ne sera pas achevé avant plusieurs années.

J'ai également évoqué dans l'avant-propos la situation préoccupante qui prévaut dans les territoires occupés de la rive occidentale et de la bande de Gaza; l'application des décisions visant à supprimer progressivement le programme général de rations alimentaires et à délivrer des cartes individuelles d'immatriculation aux réfugiés immatriculés qui remplaceraient les anciennes cartes familiales; et les perspectives financières de l'Office.

Si l'année 1983 s'est déroulée sans grave crise financière menaçant la poursuite des programmes prioritaires, cela est en grande partie dû au fait que des annonces de contributions faites les années antérieures ont été versées cette année et utilisées pour financer le budget de 1983. Les contributions strictement applicables au programme de cette année sont, au moment de l'élaboration du présent rapport, bien inférieures aux annonces de contributions pour 1982; et les perspectives pour l'année prochaine sont loin d'être encourageantes. Les efforts

Le Président de l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

en vue d'obtenir des ressources supplémentaires, en particulier en espèces, ont continué d'absorber la plus grande partie de mon temps, et je compte que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies appuieront pleinement ces efforts, tant sur le plan financier que diplomatique.

Le premier chapitre du rapport présente un exposé détaillé de l'opération d'urgence au Liban. Le deuxième décrit les programmes dans les domaines de l'éducation, de la santé et des opérations de secours ainsi que les services d'appui. Le troisième traite du financement de ces opérations et présente le projet de budget pour 1984, aux fins d'examen par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session.

Les deux annexes comprennent des statistiques sur les programmes et le financement de l'UNRWA, les rapports pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organismes des Nations Unies.

Lors de l'élaboration du texte définitif du présent rapport, je me suis entretenu avec la Commission consultative de l'UNRWA, qui s'est réunie le 25 août 1983 pour examiner le projet de rapport, et j'ai tenu soigneusement compte des avis exprimés par ses membres. L'opinion de la Commission consultative est consignée dans une lettre datée du 25 août qui m'a été adressée par son président et dont vous trouverez ci-joint une copie.

Une part importante des activités de l'Office s'est déroulée dans les territoires occupés par Israël depuis 1967, et j'ai donc estimé qu'il était approprié de continuer à montrer le projet de rapport aux représentants de ce pays et de tenir compte de leurs observations.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Commissaire général,

(Signé) Olof RYDBECK

LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE
L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT
AU COMMISSAIRE GENERAL

Le 25 août 1983

Monsieur le Commissaire général,

Lors de sa réunion aujourd'hui à Vienne, la Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport sur les activités de l'Office pour la période allant du 1er juillet 1982 au 30 juin 1983, que vous comptez soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa trente-huitième session.

La Commission reconnaît avec tristesse et grande préoccupation que la persistance des troubles au Liban, par suite de l'invasion israélienne du sud du pays, a exigé la prolongation des opérations de secours d'urgence de l'Office, commencées il y a 14 mois, pour venir en aide à des dizaines de milliers de réfugiés de Palestine démunis. Elle approuve votre intention de continuer à fournir cette aide supplémentaire tout au long de l'hiver prochain, tout en espérant qu'au printemps 1984 la situation se sera suffisamment améliorée pour permettre de mettre fin progressivement au programme de secours d'urgence. A cet égard, la Commission se félicite de la décision du Gouvernement libanais de permettre la reconstruction des installations de l'UNRWA et des logements des réfugiés dans le périmètre des camps et note que l'Office envisage d'effectuer les travaux en deux ou plusieurs tranches. Elle prend acte de l'appel que vous avez lancé en vue d'obtenir 13 millions de dollars pour la première tranche de travaux et encourage les Etats Membres des Nations Unies à répondre à cet appel. La Commission note également le problème posé par le relogement des réfugiés sans abri et espère qu'une solution satisfaisante y sera bientôt apportée.

La Commission partage pleinement vos préoccupations à l'égard de la vulnérabilité de la population palestinienne civile et de la nécessité d'assurer sa protection physique et juridique. Elle apprécie vos efforts visant à "signaler, avertir et faire des représentations aux autorités responsables" et vous invite à continuer de consulter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à ce sujet.

M. Olof Rydbeck
Commissaire général
de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

La Commission est profondément troublée par les perturbations qui continuent d'affecter les activités de l'Office dans les territoires occupés de la rive occidentale et de la bande de Gaza, et tout particulièrement par les violations de l'accord officiel régissant la manière dont l'Office exerce, dans ces territoires, le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale.

La Commission note avec satisfaction que la coopération fructueuse entre l'UNRWA et les gouvernements des pays arabes d'accueil s'est faite dans l'intérêt de l'Office et des réfugiés et elle remercie ces gouvernements pour les services qu'ils fournissent aux réfugiés directement ou indirectement. Elle remercie également tous les gouvernements, organisations et particuliers qui ont contribué à maintenir les services.

La Commission reconnaît l'insuffisance des ressources mises à la disposition de l'Office par rapport à la tâche qui lui a été confiée. Elle invite tous les Etats Membres des Nations Unies à participer équitablement et avec générosité aux efforts visant à assurer les fonds nécessaires à la poursuite des programmes, dont la valeur est reconnue par la communauté internationale dans son ensemble; à permettre à l'Office d'améliorer les services dont les réfugiés ont le plus besoin et à appliquer la résolution 37/120 F de l'Assemblée générale. La Commission note avec reconnaissance la suite donnée à la décision de l'Assemblée générale de mars 1982 demandant que les contributions soient accordées en espèces plutôt qu'en nature.

La Commission réaffirme sa conviction que les services fournis par l'UNRWA contribuent à la paix et à la stabilité dans le Proche-Orient et qu'ils doivent par conséquent être maintenus jusqu'à ce que la question de la Palestine soit réglée conformément aux résolutions des Nations Unies.

La Commission note avec plaisir que le Corps commun d'inspection a achevé son étude au sujet de l'UNRWA et se félicite d'avance de la publication de son rapport.

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale vous invitant à réinstaller, aussitôt que possible, le siège de l'Office à Beyrouth, où il se trouvait précédemment, la Commission voudrait que cette question continue de figurer parmi vos priorités.

La Commission remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'appui qu'il vous accorde et pour les efforts qu'il déploie personnellement pour faciliter la mission de l'Office.

La Commission désire vous exprimer, à vous et au personnel de l'Office, sa profonde appréciation pour votre dévouement à la tâche qui vous a été confiée. Elle tient à rendre hommage à la mémoire des fonctionnaires qui ont trouvé la mort au Liban l'an dernier.

Le Président de la Commission consultative,

(Signé) Yasushi MIYASAWA

PAR M. OLOF RYDBECK, COMMISSAIRE GENERAL DE L'UNRWA

La situation d'urgence au Liban

1. Tout au long de la période couverte par ce rapport, la situation prévalant au Liban à la suite de l'invasion israélienne du 6 juin 1982 a mobilisé une grande partie des efforts et des ressources de l'UNRWA. L'Office a cherché à redonner, aussi rapidement et aussi largement que possible, compte tenu des circonstances, un certain degré de normalité à la vie de milliers de réfugiés de Palestine dont les foyers avaient été détruits ou gravement endommagés, qui avaient été déplacés ou qui avaient perdu leurs hommes, morts, en fuite ou en détention. Un vaste programme de distribution de denrées alimentaires a été entrepris et se poursuivait encore à la fin de la période considérée. En fait, on s'attend à ce que cette aide soit nécessaire au moins jusqu'au printemps 1984 à cause de la situation économique désastreuse de la plupart des réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'Office au Liban. La mise sur pied de ce programme de secours a été facilitée grâce à l'utilisation des stocks de denrées alimentaires et autres fournitures disponibles dans les entrepôts de l'Office au Liban et grâce à la mobilisation des fournitures stockées dans les zones d'activité avoisinantes, en République arabe syrienne, sur la rive occidentale et à Gaza.

2. Les services de santé gérés par l'UNRWA ont pu eux aussi être rapidement rétablis malgré les destructions et les dégâts subis par un grand nombre de dispensaires et autres installations de l'Office. Des mesures de médecine préventive et des précautions sanitaires ont permis d'écartier le risque d'épidémie parmi les réfugiés. Les destructions causées par les combats et la disparition du réseau étendu des services médicaux, assurés précédemment par le Croissant-Rouge palestinien dans le sud du Liban et à Beyrouth, ont laissé un grand vide qui n'a fait qu'alourdir la tâche assumée par les services de santé de l'UNRWA. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ainsi que les organisations bénévoles d'un certain nombre de pays ont aidé à combler ce vide, mais il reste encore beaucoup à faire.

3. Pour des raisons sociales et humanitaires, l'Office s'est particulièrement attaché à assurer le retour des enfants à l'école le plus rapidement possible. Malgré les destructions et les dégâts dont ont souffert les écoles de l'UNRWA et malgré l'occupation d'un grand nombre d'entre elles par des réfugiés au cours des premiers mois qui ont suivi l'invasion, de nets progrès ont été enregistrés dans la réactivation du système scolaire et, vers la fin du mois de décembre 1982, 82 des 85 écoles de l'UNRWA au Liban fonctionnaient déjà avec des effectifs de plus de 31 000 élèves. Ce chiffre n'est inférieur que d'environ 4 000 seulement à celui de l'année précédente.

4. Le problème le plus difficile auquel l'Office a dû s'attaquer a été celui du relogement des réfugiés au Liban. Les logements des réfugiés dans les camps du sud du Liban et à Beyrouth ont subi des destructions massives et de très nombreuses propriétés occupées par des Palestiniens en dehors des camps ont été, elles aussi, détruites ou endommagées au cours des combats. Ce n'est que le 1er octobre que le Gouvernement libanais a autorisé l'Office à déblayer les camps dévastés et à y installer des tentes pour les réfugiés de Palestine sans abri; les travaux de déblaiement ont commencé aussitôt. Au début, des tentes ont été installées dans

les zones déblayées des camps situés dans le sud du pays, mais les réfugiés n'en ont point voulu et ont mis le feu à un certain nombre d'entre elles. Au mois de novembre, des tentes, des dons en espèces et des matériaux de construction ont été octroyés aux réfugiés dans le sud du Liban et à Beyrouth pour les aider à se réinstaller dans les camps. Le 1er mars, le Gouvernement libanais a informé le bureau de zone de l'UNRWA au Liban qu'il autorisait l'Office à reconstruire les camps pour qu'ils retrouvent leur aspect d'avant juin 1982. Le Premier ministre libanais m'a confirmé le 16 mai la politique officielle du gouvernement à cet égard. A la fin de la période couverte par ce rapport, de remarquables progrès avaient été accomplis, principalement grâce à l'esprit d'initiative dont ont fait preuve les réfugiés dans la reconstruction ou la réparation de leurs logements à l'intérieur du périmètre des camps. Toutefois, restait encore à résoudre le grave problème posé par l'insuffisance des logements, étant donné que l'Office ne disposait pas de terrains où construire de nouveaux logements pour les réfugiés qui n'avaient pas pu s'installer dans les camps.

5. Mais c'est la sécurité personnelle des réfugiés de Palestine, particulièrement à Beyrouth et dans le sud du Liban, qui a posé les plus graves problèmes. Le massacre, au mois de septembre, de centaines de civils à Sabra et Chatila dans les quartiers sud de Beyrouth était lourd de menaces pour la sécurité de tous les Palestiniens au Liban. Les familles palestiniennes ont été en butte à l'hostilité de certains secteurs de la population libanaise et un grand nombre d'entre elles se sont trouvées du même coup privées de la protection qu'auraient pu leur donner les hommes de leur famille. Vers la fin du mois de janvier, des actes d'intimidation et de violence dirigés contre les Palestiniens, vivant notamment dans la région de Saïda, devinrent chose fréquente et le nombre de personnes tuées s'accrut de façon alarmante. De nombreuses familles palestiniennes vivant en dehors des camps dans le sud du Liban ont été contraintes de quitter leurs logements sous la menace. A Beyrouth, la présence des observateurs militaires de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ainsi que de la force multinationale contribua à rétablir un certain sentiment de sécurité dans les camps. Dans les camps situés dans le sud du Liban, un sentiment analogue a prévalu, dans la mesure où les patrouilles de l'armée israélienne étaient présentes ou à proximité. Toutefois, la plupart des victimes vivaient en dehors des camps et, de ce fait, il était plus difficile pour les forces de sécurité dans la région d'assurer leur protection.

6. En février, j'ai attiré l'attention des Gouvernements libanais et israélien, ainsi que celle d'autres gouvernements intéressés, sur les dangers menaçant la sécurité des réfugiés de Palestine au Liban et je les ai priés instamment de prendre les mesures adéquates pour assurer leur protection. Pendant plusieurs semaines, on a noté une amélioration de la situation. Mais une nouvelle recrudescence des actes de violence au mois de mai m'a contraint, en juin, de faire de nouvelles représentations aux Gouvernements israélien et libanais. La situation reste cependant extrêmement grave. Les affrontements qui se sont produits dans la vallée de la Bekaa et dans le nord du Liban ont aussi fait des morts parmi les réfugiés et j'ai lancé un appel à l'Organisation de libération de la Palestine afin d'éviter d'exposer la population civile au danger.

7. La responsabilité de la protection de la population civile incombe à l'Etat souverain, ou, dans le cas d'un territoire occupé, à la puissance occupante. Néanmoins, j'ai estimé qu'il était clairement du devoir moral de l'Office d'aider à assurer la sécurité des réfugiés de Palestine au Liban. Toutefois, le seul moyen

dont disposent le Commissaire général de l'UNRWA et le Directeur du bureau de zone de l'UNRWA au Liban consiste à signaler, à avertir et à faire des représentations aux autorités responsables. Cela, nous l'avons fait à maintes reprises.

8. Durant la période considérée, l'armée israélienne a détenu quelques milliers de personnes au centre d'Ansar dans le sud du Liban. (D'après les registres du CICR, leur nombre était d'environ 9 000 en juillet 1982 et de près de 5 000 en juin 1983, les trois-quarts étant des Palestiniens). Parmi ces personnes, il y avait plus de 200 fonctionnaires de l'UNRWA, dont 90 étaient encore détenus au 30 juin 1983 sans avoir été inculpés. A la même époque, les autorités libanaises avaient arrêté 45 fonctionnaires de l'UNRWA dont 16 étaient encore en détention sans avoir été inculpés. L'Office a obtenu la permission d'entrer en contact avec certains de ses fonctionnaires détenus par les autorités libanaises. L'UNRWA a fait de nombreuses représentations aux autorités israéliennes dans le sud du Liban ainsi qu'au Gouvernement israélien, demandant à entrer en contact avec les fonctionnaires détenus et à être informé sur les raisons de leur arrestation; mais ces requêtes ont été jusqu'ici rejetées. Le Secrétaire général a, de son côté, écrit au Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet des fonctionnaires de l'UNRWA en détention; celui-ci lui a répondu, le 13 juin 1983, que les personnes détenues au camp d'Ansar étaient soupçonnées d'activités terroristes et qu'aucun des membres du personnel de l'Office qui s'y trouvaient n'avait été arrêté pour des raisons ayant trait à l'accomplissement de son travail en tant que fonctionnaire de l'UNRWA. Néanmoins, c'est à l'UNRWA qu'il appartient de déterminer si les fonctions officielles de son personnel sont impliquées dans les chefs d'accusation retenus. L'Office continuera à se prévaloir de ses droits en vertu de la Charte des Nations Unies et de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946.

9. Le programme de secours d'urgence que l'Office a dû entreprendre au Liban à la suite de l'invasion israélienne a inévitablement ajouté à ses dépenses. Peu après l'invasion, j'ai lancé un appel aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales en vue d'obtenir 39 millions de dollars, chiffre basé sur les estimations initiales. Une révision des estimations des dépenses nécessaires au financement du programme de secours d'urgence de juin 1982 à juillet 1983 a porté ce chiffre à 52,75 millions de dollars. L'Office a pu couvrir presque entièrement ces dépenses grâce aux généreuses contributions versées par les gouvernements, la Communauté européenne, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales et en puisant dans ses stocks de denrées alimentaires et de fournitures. Le solde d'environ un million de dollars est imputé sur les recettes ordinaires de l'UNRWA.

10. Quelque 185 000 réfugiés, dont 30 000 environ sont totalement démunis, auront besoin d'une aide sociale au moins jusqu'au printemps de 1984. Je me suis adressé aux donateurs potentiels, tant parmi les gouvernements que parmi les organisations non gouvernementales, pour obtenir des denrées alimentaires et, pour les réfugiés démunis, des couvertures.

11. Indépendamment des besoins du programme de secours d'urgence, j'ai lancé, en juin 1983, un appel en vue d'obtenir 13 millions de dollars pour financer les dépenses prévues pour la première tranche de travaux de reconstruction d'urgence des installations de l'UNRWA, de l'infrastructure des camps et des logements des réfugiés. Sous réserve des annonces de contributions spéciales, les travaux seront entrepris au cours des mois restants de 1983 et des premiers mois de 1984. Le

montant sur lequel porte cet appel est relativement modeste puisqu'il ne prévoit pas la reconstruction totale d'un camp de réfugiés. S'il était possible à l'avenir de reconstruire le camp de Nabatiyé, dans le sud du Liban, abandonné par les réfugiés depuis sa destruction en 1974, cela coûterait à lui seul plus de 7 millions de dollars, aux prix actuels.

12. Je tiens à rendre hommage au personnel de l'UNRWA au Liban, tant international que local (composé presque entièrement de Palestiniens) qui, depuis l'invasion israélienne de juin 1982, a su maintenir ou restaurer les services de l'Office au Liban dans des conditions extrêmement difficiles et parfois dangereuses. Dix fonctionnaires palestiniens ont été tués durant les hostilités et beaucoup ont été déplacés, ont perdu leurs foyers ou ont été détenus par l'armée israélienne.

Situation dans les territoires occupés

13. Bien que les opérations de secours d'urgence au Liban aient été la principale préoccupation de l'Office durant la période considérée dans ce rapport, la situation dans les territoires occupés, particulièrement sur la rive occidentale, a été également un sujet de grave inquiétude. Cette période a été de nouveau marquée par de nombreux troubles de la part des Palestiniens et des colons israéliens et par des mesures de sécurité prises par l'armée israélienne. Les événements politiques et les actions militaires dans le Proche-Orient ont eu inévitablement des répercussions sur la population civile des territoires occupés. L'accroissement continu du nombre de nouvelles colonies de peuplement israéliennes, sur la rive occidentale, a affecté encore davantage les habitants palestiniens et a abouti à des affrontements. Les manifestations organisées par ces derniers, souvent accompagnées de jets de pierres et d'autres formes de violence, ont amené les autorités d'occupation à fermer les écoles et centres de formation de l'UNRWA et à imposer le couvre-feux sur les camps de réfugiés. Ce sont les camps de Jalazone et de Dheiché qui ont connu les périodes de couvre-feux les plus longues, le premier du 8 au 30 mars 1983 et le second du 9 au 23 mars 1983. Bien que l'UNRWA, avec la coopération des autorités israéliennes, ait pu généralement maintenir, à un niveau minimum, pendant les périodes de couvre-feux, les services essentiels dispensés aux habitants des camps, ceux-ci ont énormément souffert de ces couvre-feux prolongés. Les affrontements opposant des groupes de Palestiniens aux forces de sécurité israéliennes ont conduit les troupes israéliennes à pénétrer dans les trois centres de formation de l'UNRWA sur la rive occidentale. A maintes reprises, des réfugiés de Palestine ont été pris à partie par des colons israéliens armés. Le bureau de zone de l'UNRWA a déployé tous ses efforts pour limiter l'impact des interruptions sur les services de l'Office et pour obtenir la réouverture des écoles et des centres de formation ayant fait l'objet d'une mesure de fermeture. Tant que la tension dans les territoires occupés restera aiguë, il est à craindre que les incidents affectant les programmes et le personnel de l'UNRWA ne continuent de se produire. En dépit de ces difficultés, l'Office ne cessera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir les services dispensés aux réfugiés sur la rive occidentale.

14. Dans mon précédent rapport annuel, j'ai dû, à regret, faire état de l'ingérence des autorités israéliennes dans les travaux de construction de l'UNRWA à Gaza. Cette question n'est pas encore résolue et est à l'origine de graves problèmes. Comme dans ses autres zones d'activité, l'UNRWA y procède normalement à la réparation de ses installations et aux travaux de construction essentiels. L'administration civile israélienne à Gaza continue de s'ingérer même dans les

projets de construction mineurs entrepris par l'Office dans les camps et a interrompu la poursuite de projets déjà commencés. Des discussions se poursuivent avec les autorités israéliennes dans l'espoir de surmonter ces actes d'obstruction qui, de l'avis de l'Office, sont en violation flagrante de l'accord conclu entre l'Etat d'Israël et l'UNRWA par échange de lettres en date du 14 juin 1967 ("Accord Michelmores-Comay").

Distribution de rations

15. Le programme de distribution générale de denrées alimentaires aux réfugiés y ayant droit a été suspendu en septembre 1982 dans toutes les zones d'activité, à l'exception du Liban, où, à cause de la situation d'urgence qui y prévaut, des rations continuent d'être distribuées et ont été en fait accrues, tant en ce qui concerne le nombre des bénéficiaires que les quantités de denrées distribuées. Avant cette date, le programme de distribution générale de rations touchait environ 830 000 réfugiés, soit moins de la moitié du nombre total des réfugiés immatriculés auprès de l'Office. Ceux qui bénéficiaient auparavant des rations ont protesté contre la suppression de ce programme, suppression qui a été interprétée par beaucoup d'entre eux comme une indication de l'abandon des Palestiniens par la communauté internationale.

16. L'UNRWA a opéré cet important changement dans ses programmes en vue de consacrer les ressources ainsi libérées à ses programmes les plus prioritaires, à savoir l'éducation et la santé, et après que l'Assemblée générale eut, dans sa décision 36/462 du 16 mars 1982, invité les gouvernements et organisations qui font des contributions en nature à l'UNRWA soit à remplacer celles-ci par des versements en espèces, soit à permettre à l'Office de vendre leurs contributions contre espèces. Cette décision visait clairement à donner à l'Office une plus grande souplesse dans l'utilisation des ressources à sa disposition et à assurer la continuation des programmes prioritaires. J'avais l'intention d'éliminer progressivement le programme de distribution générale des rations d'ici la fin de 1982, mais j'ai décidé d'avancer cette date au mois de septembre, afin de conserver les stocks de denrées alimentaires se trouvant dans les entrepôts de l'Office, pour les utiliser dans le cadre des secours d'urgence au Liban. Bien que la plupart des 830 000 personnes qui en bénéficiaient aient été privées de ce modeste apport alimentaire, qui, de toute façon, ne représentait plus qu'une quantité symbolique, l'Office continue ses programmes d'assistance sociale dans ses cinq zones d'activité et envisage de les améliorer. Les familles démunies ont été identifiées et reconnues comme telles; elles reçoivent des denrées alimentaires et une aide sous d'autres formes, mais celle-ci reste néanmoins très modeste.

17. A sa trente-septième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 37/120 F qui demandait aux gouvernements de satisfaire les besoins de l'UNRWA en contribuant aux recettes de l'Office et priait le Commissaire général de reprendre, dès que possible, la distribution générale interrompue de rations aux réfugiés de Palestine dans toutes les zones d'activité. Avant de pouvoir consacrer des ressources à la reprise du programme de distribution générale de rations, l'Office doit d'abord être en mesure de couvrir les besoins financiers de ses programmes d'éducation et de santé, ainsi que de ses programmes d'assistance sociale en faveur des réfugiés les plus démunis. Au cours des dernières années, l'Office n'a été nullement assuré de pouvoir maintenir en activité toutes ses écoles jusqu'à la fin de l'année, et les problèmes posés par l'ajournement des travaux essentiels de réparation et de construction d'écoles, de dispensaires et d'autres installations sont devenus de plus en plus graves.

18. Malgré les conditions financières difficiles dans lesquelles il opère traditionnellement, l'Office apporte certaines améliorations à ses services d'éducation et de santé, qui sont mentionnées dans les chapitres afférents de ce rapport. Dans le domaine de l'assistance sociale, il importe d'améliorer l'aide fournie aux familles se trouvant dans le besoin plutôt que de disperser l'effort d'aide sur les réfugiés en général.

Cartes d'immatriculation de l'UNRWA

19. Afin d'apaiser les craintes de nombreux réfugiés de voir la cessation du programme de distribution générale de rations les priver en quelque sorte de leur statut de réfugiés de Palestine, statut reconnu par la communauté internationale et assorti de certains droits sanctionnés par des résolutions de l'Assemblée générale, l'Office a décidé de délivrer à chaque réfugié immatriculé une nouvelle carte d'immatriculation. La carte d'immatriculation existante est détenue par le chef de famille, ce qui n'est pas sans présenter des inconvénients aux autres membres de la famille qui pourraient avoir besoin de présenter cette carte en même temps et à des endroits différents. Les travaux préliminaires en vue de la délivrance des nouvelles cartes ont été achevés vers la fin de la période considérée, et on compte que toutes les personnes immatriculées auprès de l'UNRWA, qui en feront la demande, recevront cette carte d'ici le mois de juin 1984. La décision de délivrer des cartes d'immatriculation individuelles aux réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'UNRWA a été prise avant que l'Assemblée générale n'adopte sa résolution 37/120 I demandant au Secrétaire général, en coopération avec le Commissaire général de l'UNRWA, de délivrer des cartes d'identité à tous les réfugiés de Palestine et à leurs familles, et sa mise en application est indépendante de toute mesure que prendra le Secrétaire général conformément à cette résolution.

Perspectives financières de l'UNRWA

20. Le financement des programmes ordinaires de l'UNRWA demeure un sujet de grave préoccupation. Du fait principalement de l'inflation et de la croissance des effectifs scolaires, les dépenses se sont accrues d'année en année alors que les recettes n'ont pas suivi le même mouvement. En 1982, les dépenses effectives se sont élevées à 182,9 millions de dollars, contre des recettes de 181,9 millions de dollars, soit un excédent des dépenses sur les recettes d'un million de dollars. Cet équilibre quasiment atteint entre les dépenses et les recettes n'a été réalisé qu'en réduisant les dépenses inscrites au budget de 1982, qui étaient de 233,5 millions de dollars. Après révision, les dépenses nettes prévues dans le budget de 1983 se chiffrent à 194,4 millions de dollars (contre un budget total révisé de 207,5 millions de dollars) et on s'attend à ce qu'elles soient de 216,7 millions de dollars en 1984 (contre un budget total de 233 millions de dollars). Les estimations des dépenses nettes pour 1983 et 1984 ne tiennent pas compte des obligations de l'Office relatives aux indemnités de fin de service du personnel et des frais de rapatriement, dont le financement n'est pas assuré, bien qu'ils représentent un passif éventuel dans l'énoncé des dépenses. En 1983, les recettes devront augmenter d'environ 12,5 millions de dollars par rapport à 1982 pour éviter à l'Office de puiser davantage dans son solde en espèces. En 1984, les recettes devront être d'environ 36 millions de dollars supérieures à celles de 1982 si l'on veut éviter un excédent des dépenses par rapport aux recettes.

21. La prévision des recettes en 1983 (165,9 millions de dollars) est favorable à cause principalement de la décision de la Communauté européenne et d'autres donateurs de remplacer par des dons en espèces les contributions en nature qu'ils accordaient en faveur du programme de distribution générale de rations. En ce qui concerne la Communauté, cette conversion se traduit pour l'Office par un apport annuel en espèces de 15 millions de dollars qu'il pourra consacrer à son programme d'éducation; ce montant a été perçu par l'Office en avril 1983, au titre de la contribution de 1982. En outre, alors que les contributions de la Communauté européenne étaient, dans le passé, versées avec un an de retard environ, la simplification des modalités entraînée par la conversion partielle en espèces des contributions en nature devrait permettre à l'Office de percevoir de la Communauté, dans le courant de 1983, une nouvelle tranche d'environ 15 millions de dollars en espèces, au titre de la contribution pour 1983. Ceci m'a amené à décider d'effectuer la totalité des dépenses inscrites au budget révisé de 1983, pour autant que les sommes en question puissent être dépensées durant l'année en cours. Les contrats de construction importants, concernant par exemple les écoles, déborderont nécessairement sur 1984.

22. Toutefois, cette situation favorable en 1983, très inhabituelle pour l'Office, est entièrement fortuite et ne se répétera pas en 1984. Même en 1983, l'Office a connu une crise de liquidités au mois d'avril, lorsqu'il parut douteux, à un moment donné, que les liquidités disponibles puissent être suffisantes pour couvrir les salaires à la fin du mois.

23. Cet état des recettes et des dépenses ne concerne que les programmes ordinaires de l'Office et ne tient pas compte des dépenses relatives au programme de secours d'urgence au Liban; celui-ci contribue à saigner davantage les ressources de l'Office, dans la mesure où les dépenses qu'il nécessite ne sont pas entièrement couvertes par les fonds reçus en réponse aux appels spéciaux que j'ai lancés en juin 1982 et juin 1983.

24. Une fois de plus, l'UNRWA aura à faire face en 1984 à une grave situation financière, à moins que les recettes n'augmentent en fonction de l'accroissement des dépenses essentielles prévues. Comme je l'ai déjà indiqué, la situation relativement favorable des liquidités de l'Office cette année est due à des circonstances exceptionnelles et ne se répétera pas en 1984. Les programmes de l'Office constituent un élément de continuité et de sécurité dans une région dangereusement instable. S'ils devaient être compromis par des recettes insuffisantes pour couvrir les besoins essentiels en 1984, et au-delà, l'interruption des services ajouterait un nouvel élément majeur de déstabilisation dans une région du monde déjà bien troublée. A travers l'Assemblée générale des Nations Unies, je fais appel à la communauté internationale pour qu'elle donne à l'Office les moyens de poursuivre sa tâche humanitaire et politique, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée au problème de la Palestine, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Olof RYDBECK

RAPPORT DU COMMISSAIRE GENERAL

CHAPITRE PREMIER

OPERATIONS DE SECOURS D'URGENCE AU LIBAN

1. L'invasion israélienne du Liban le 6 juin 1982 et les troubles qui s'ensuivirent n'ont pas seulement nécessité - pour venir en aide aux réfugiés de Palestine dont l'existence a été complètement bouleversée - la mise sur pied d'un programme de secours d'urgence qui a exigé des millions de dollars et posé un véritable défi à l'UNRWA et à l'ensemble de ses ressources, mais ils ont également défait en grande partie l'oeuvre accomplie par l'Office au Liban pendant 30 ans et apporté au cadre dans lequel l'UNRWA poursuit son mandat des transformations dont les répercussions se sont fait sentir bien au-delà des frontières de ce pays.

2. On trouvera dans le rapport spécial du Commissaire général à l'Assemblée générale (A/37/479 du 28 septembre 1982) une chronique détaillée de la situation au cours des trois premiers mois qui ont suivi l'invasion et la manière dont l'Office y a fait face. Ce rapport a été complété par les déclarations faites par le Commissaire général devant la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale les 9 et 18 novembre 1982 (A/SPC/37/SR.24 du 16 novembre 1982 et A/SPC/37/SR.32 du 29 novembre 1982), dans lesquelles il a passé en revue l'évolution de la situation entre la fin du mois d'août et la mi-novembre. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu général sur les événements de l'année. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le rapport soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale conformément à la résolution de l'Assemblée 37/120 J du 16 décembre 1982 (A/38/420).

3. Sur les 239 000 réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'UNRWA au Liban, quelque 198 000, sans compter un nombre indéterminé de réfugiés non immatriculés, vivaient dans les régions les plus directement touchées par les hostilités, à savoir Beyrouth et les montagnes environnantes, Saïda et Tyr. C'est également dans ces régions que se trouvaient la plupart des écoles, centres de santé et autres installations de l'Office. Les routes ayant été coupées, de nombreux réfugiés se trouvèrent dans l'impossibilité d'atteindre Beyrouth (comme ils l'avaient fait à la suite de la précédente invasion israélienne en mars 1978), et fuirent donc le sud du Liban en direction de la vallée de la Bekaa, d'où certains se rendirent dans le nord du Liban ou dans la République arabe syrienne. L'UNRWA a étendu son programme de secours d'urgence à tous les réfugiés de Palestine qui avaient besoin d'aide, qu'ils soient ou non immatriculés auprès de l'Office. Prévu à l'origine pour répondre aux besoins d'environ 175 000 réfugiés, ce programme a touché, d'une façon ou d'une autre, près de 177 500 personnes : 62 100 dans la région de Beyrouth, 52 600 dans la région de Saïda, 46 400 dans la région de Tyr, 4 100 dans la vallée de la Bekaa, 4 400 dans le nord du Liban et 7 900 en République arabe syrienne. La décision du Commissaire général de ne pas faire de distinction entre les réfugiés immatriculés et ceux qui ne l'étaient pas a été entérinée par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/120 B du 16 décembre 1982. Néanmoins, le nombre des réfugiés non immatriculés qui ont demandé une aide et en ont bénéficié n'a pas dépassé 7 200 personnes.

4. Peu après l'invasion, le secteur ouest de Beyrouth, où étaient centrées les opérations de l'UNRWA au Liban, a été coupé du reste du pays et pratiquement assiégé jusqu'à la mi-août. Cela a limité l'aptitude du bureau de zone de l'Office au Liban à mener ses opérations de secours dans le reste du pays et les bureaux de zone de l'Office sur la rive occidentale et dans la République arabe syrienne ont été ainsi amenés à jouer un rôle crucial, à la fois opérationnel et logistique,

dans le sud du Liban, ainsi que dans le nord et dans la vallée de la Bekaa respectivement. Bien que le bureau de zone de Beyrouth ait pu rétablir son contrôle sur les opérations à la fin de l'automne, il continue de compter sur ses voisins pour une bonne partie des approvisionnements nécessaires et pour assurer la plupart des communications avec la vallée de la Bekaa.

5. On pensait initialement que le programme de secours d'urgence serait nécessaire pour six mois tout au plus, mais on s'est rapidement rendu compte que la réhabilitation des réfugiés prendrait bien plus longtemps. En fait, l'octroi d'aide sous une forme plus limitée est encore nécessaire et se poursuivra tout au long de l'hiver prochain, au moins jusqu'en mars 1984. Les travaux de réparation des installations de l'UNRWA et des logements des réfugiés qui avaient été endommagés au cours des combats ont bien progressé mais à l'heure actuelle l'Office ne peut que s'attaquer à la reconstruction des bâtiments détruits et de l'infrastructure des camps.

A. Mesures de secours d'urgence

6. Au 1er juillet, date à laquelle débute la période couverte par ce rapport, la fourniture de secours d'urgence aux réfugiés déplacés était déjà bien avancée. Des points de distribution improvisés ont été rapidement mis en place dans le secteur ouest de Beyrouth dès le 13 juin, avec l'aide bénévole des étudiants de l'Université américaine de Beyrouth, du Beirut University College et du Collège Haigazian. A la fin de juin, cinq convois de fournitures avaient été envoyés de Beyrouth à Saïda. Le 22 juin, les autorités israéliennes ont permis à une équipe, dirigée par le Directeur des opérations de l'Office sur la rive occidentale, d'évaluer les besoins à Saïda et à Tyr, et le 1er juillet, le premier d'une longue série de convois est arrivé dans le sud du Liban en provenance de Jérusalem. Les autorités israéliennes ont contribué à l'opération en facilitant le passage des frontières et en renonçant à percevoir les droits portuaires et autres taxes sur les envois destinés au sud du Liban. Quant au bureau de zone de l'Office à Damas, il est devenu le centre à partir duquel les secours d'urgence étaient acheminés vers Beyrouth et vers les réfugiés déplacés vivant dans la région de Tripoli et dans la vallée de la Bekaa, ainsi qu'aux réfugiés qui s'étaient installés en République arabe syrienne même. Cette aide d'urgence comprenait des rations alimentaires, des articles ménagers, des vêtements, des soins médicaux et des services d'assainissement.

7. Une ration d'urgence visant à fournir environ 2 000 calories par personne et par jour a été instaurée. Les éléments entrant dans la composition des rations distribuées ont varié selon les denrées disponibles. Mais vers la fin de juin 1983, l'Office avait distribué 16 424 tonnes de farine, 2 272 tonnes de riz, 1 805 tonnes de sucre, 1 342 tonnes d'huiles alimentaires, 1 029 tonnes de lait écrémé, 3 314 000 boîtes de viande en conserve, 4,6 millions de boîtes de sardines, 1 560 000 boîtes de concentré de tomate, 399 tonnes de confiture et 715 tonnes d'olives. La distribution de cette ration a été maintenue pendant tout l'hiver au bénéfice de tous les réfugiés déplacés. A partir du 1er avril, la ration a été ramenée à 1 600 calories par personne et par jour, sauf pour quelque 28 500 réfugiés immatriculés reconnus comme particulièrement nécessiteux qui continuent de toucher une ration représentant environ 2 000 calories.

8. L'Office avait espéré pouvoir éliminer progressivement l'aide alimentaire après l'hiver 1982/1983 sauf pour les 28 500 "cas particulièrement nécessiteux". Mais bien que les vivres soient disponibles en abondance sur le marché local, leur prix a beaucoup augmenté et un nombre relativement peu élevé de réfugiés déplacés

ont les moyens d'acheter les denrées alimentaires nécessaires à une alimentation équilibrée. La fourniture aux réfugiés de denrées de première nécessité leur permet de consacrer leur argent à l'achat de fruits, de légumes et d'autres produits frais essentiels (voir également par. 123 à 125).

9. Outre ces rations, les jeunes réfugiés ont bénéficié de repas quotidiens servis dans les centres d'alimentation d'appoint ou par des unités mobiles, la fourniture de ces repas ayant été étendue au-delà de l'âge limite de six ans pour inclure tous les jeunes, jusqu'à l'âge de quinze ans.

10. Une grande variété d'autres articles ont été également distribués, pour la plupart reçus sous forme de dons en nature, notamment des couvertures, des matelas, des serviettes, du savon, des ustensiles de cuisine, des bidons, des cuvettes en plastique, des sacs à ordures, des réchauds portatifs et du kérosène. Durant les mois d'hiver, des vêtements chauds, neufs ou usagés, ont été également distribués aux réfugiés démunis, qui ont reçu par la suite des vêtements d'été.

11. Au cours des premières semaines qui ont suivi l'invasion, une des priorités les plus urgentes était d'assurer l'approvisionnement en eau, les soins médicaux, les fournitures nécessaires à cet effet et l'assainissement. Dans le secteur ouest de Beyrouth, l'approvisionnement en eau a posé des problèmes particulièrement critiques lorsque l'eau et l'électricité furent coupées par les forces de défense israéliennes. Vers le début du mois d'août, il y avait un danger imminent d'épidémies à cause du manque d'eau potable. Ce danger a pu être écarté grâce aux efforts surhumains déployés par un ingénieur du FISE pour approvisionner en eau le secteur ouest de Beyrouth, aidé en cela par l'UNRWA qui a fourni l'essence nécessaire pour les camions-citernes et par les équipes médicales de l'Office qui ont verdunisé l'eau. Ailleurs au Liban, la maladie a été jugulée grâce à la fourniture d'eau, à la mise en place d'installations sanitaires provisoires et grâce aux services médicaux dispensés par des équipes mobiles, principalement parmi les réfugiés déplacés qui vivaient en plein air ou parmi les décombres de leurs foyers ou qui occupaient des garages, des devantures de magasins, etc. En fait, aucune épidémie n'a été signalée au Liban (voir également par. 69 et 70).

B. Rétablissement des services ordinaires

12. On trouvera au chapitre II du présent rapport un exposé sur la manière dont les programmes d'éducation, de santé et d'assistance sociale de l'UNRWA ont été progressivement réactivés, malgré les obstacles posés par les dégâts subis par de nombreuses installations, l'occupation de certaines autres par des réfugiés sans abri et les difficultés à réunir le personnel chargé de ces services. Toutefois, l'expérience du Liban a mis en lumière le fait qu'une des forces de l'UNRWA réside dans l'infrastructure d'écoles, de dispensaires et de centres d'assistance sociale qu'il a créés et dans le personnel qui en assure la gestion; c'est ainsi que vers la fin de l'automne, les travaux de réparation étaient bien en cours et les services en grande partie rétablis.

13. Les services de santé ont été mis particulièrement à l'épreuve dans le sud du Liban, où le réseau de dispensaires et d'hôpitaux géré par le Croissant-Rouge palestinien assurait auparavant d'importants services qui n'existent plus. Pour faire face à la demande accrue de soins médicaux, le personnel des services de l'UNRWA a été renforcé par une infirmière en chef, recrutée à l'étranger, six médecins, des infirmières et du personnel auxiliaire. Des accords ont été conclus avec des hôpitaux de Beyrouth, Baalbeck, Saïda et Tyr aux termes desquels les traitements seraient fournis contre paiement. L'hôpital de la FINUL à Nakoura a admis les malades nécessitant des interventions chirurgicales à caractère

orthopédique. Un centre de rééducation a été créé sous les auspices de l'UNRWA à Tyr par le Conseil norvégien pour les réfugiés pour soigner les handicapés physiques. Un accord a été signé en juin 1983 entre l'UNRWA et le International Rescue Committee des Etats-Unis en vue de la création à Saïda d'une unité de soins médicaux de 12 lits où les patients peuvent être envoyés pour examen et traitement n'excédant pas 48 heures (voir aussi par. 76).

14. Les écoles au Liban étaient à moins d'un mois des vacances scolaires d'été lorsqu'a eu lieu l'invasion. La rentrée de l'année scolaire 1982/1983 a été diversement retardée dans les différentes régions du pays en fonction du temps mis à évacuer ou réparer les locaux. Vers la fin d'octobre, plus de la moitié des écoles de l'Office étaient déjà en activité et, vers la fin de 1982, 82 de ses 85 écoles avaient rouvert leurs portes, suivies par les autres établissements; néanmoins à Beyrouth et Saïda neuf écoles étaient fréquentées par trois groupes d'élèves successifs et des salles de classe improvisées avaient été installées sous 15 tentes marquises dans le camp de Ain el-Hilwé à Saïda. Au début de 1983, 32 642 élèves avaient repris le chemin de l'école, alors que les effectifs pour l'année scolaire 1981/1982 étaient de 35 366. Le problème posé par les enseignants déplacés ou détenus a été résolu en partie par des transferts de maîtres entre écoles et par le recrutement temporaire d'enseignants nouvellement diplômés du centre de formation de Sibline. Ce centre avait rouvert ses portes à la mi-octobre et, fin mars, 478 stagiaires y avaient été admis (voir aussi par. 51 et 58).

15. La misère qui régnait parmi les réfugiés déplacés, particulièrement dans les familles où les femmes avaient perdu leur mari, mort, en fuite ou en détention, a exigé la mise sur pied d'un vaste programme d'assistance sociale. Les efforts en vue d'accélérer les enquêtes sur le dénuement des réfugiés et les mesures d'aide à y apporter ont été facilités par le recrutement de plusieurs fonctionnaires, dont trois agents de services sociaux norvégiens dans le sud du Liban. Le manque de possibilités d'emploi constitue un très grave problème tant pour les hommes que pour les femmes en âge de travailler. Les emplois assurés précédemment par les organisations et les entreprises palestiniennes ont disparu avec l'effondrement de l'infrastructure de l'OLP à Beyrouth et dans le sud du Liban, et les pensions et autres prestations sociales versées auparavant par l'OLP ne le sont plus. Les emplois ouverts aux Palestiniens au sein de l'économie libanaise ont été limités par le gouvernement depuis le début de 1983. Aussi le problème qui se pose est-il d'une ampleur qui dépasse les moyens de l'UNRWA, mais un modeste effort visant à trouver puis à réaliser des projets permettant d'assurer des revenus aux réfugiés dans le sud du Liban a été entrepris à la fin de la période considérée, avec l'aide de l'Association de secours du peuple norvégien.

C. Nécessité de poursuivre l'aide d'urgence

16. Les secours d'urgence continueront d'être nécessaires pour les réfugiés de Palestine au Liban au moins tout au long de l'hiver prochain. L'Office envisage de distribuer des denrées alimentaires à quelque 185 000 réfugiés et fournir une aide supplémentaire, y compris des couvertures, à environ 30 000. L'Office cherche à obtenir les fournitures nécessaires à ce programme de secours auprès des gouvernements et des organisations non gouvernementales.

D. Relogement des réfugiés

17. Sur les 239 000 réfugiés immatriculés au Liban au début de la guerre de juin 1982, près de la moitié vivaient dans les camps. Dans les huit camps situés dans les régions de Beyrouth, Saïda et Tyr, 57 p. 100 des logements des réfugiés

- selon les meilleures estimations des ingénieurs chargés du déblaiement des camps - avaient été détruits et 36 p. 100 endommagés par les bombardements aériens et les combats terrestres, puis par le nivellement au bulldozer, ce qui a affecté près de 73 500 personnes, soit 90 p. 100 de la population des camps dans ces régions. Le plus touché a été celui d'Ain el-Hilwé à Saïda, où 80 p. 100 des logements ont été détruits et les 20 p. 100 restants endommagés.

18. Le relogement de ces réfugiés a posé à l'Office une série de problèmes majeurs et, bien que des solutions provisoires aient été trouvées, nombreux sont les réfugiés qui continuent d'être logés dans des conditions qui laissent à désirer.

19. En juillet 1982, lorsqu'il apparut que l'utilisation des tentes, bien que peu satisfaisante, présentait la seule solution pratique en attendant de surmonter les obstacles d'ordre matériel et politique s'opposant à la reconstruction de logements en dur, l'UNRWA a commandé des tentes et demandé aux autorités israéliennes la permission de les importer dans le sud du Liban. L'Office espérait pouvoir installer ces tentes sur les terrains nus situés à proximité des camps et y créer provisoirement l'infrastructure essentielle de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et des voies d'accès. Cette solution aurait permis de déblayer de façon systématique les décombres des logements détruits dans les anciens camps (et de procéder à l'enlèvement des bombes et obus non explosés) et d'entreprendre leur reconstruction. Mais lorsque le 23 août l'Office reçut une réponse à sa requête, il fut informé par le Gouvernement israélien que celui-ci, conjointement avec le Gouvernement libanais, estimait, tout en autorisant l'installation de tentes, que celles-ci ne pourraient être érigées que sur les emplacements des anciens camps. Les premières tentes ont été reçues en septembre. Fin octobre, le Gouvernement israélien a fait savoir à l'Office qu'il ne s'opposait pas à l'installation de tentes à l'extérieur des camps existants.

20. Les travaux de déblaiement des camps représentaient une tâche énorme, aux dires mêmes de l'équipe d'ingénieurs envoyée au Liban par le Gouvernement suédois au cours de la deuxième semaine de septembre, à la demande de l'UNRWA. En outre, les autorités libanaises demandaient instamment à l'Office de ne rien entreprendre avant l'entrée en fonction du nouveau gouvernement du président Gemayel. Le 1er octobre, le Commissaire général recevait l'accord officiel des autorités libanaises au plan de travail de l'Office et les travaux ont commencé le lundi suivant, 4 octobre, avec le concours d'entrepreneurs libanais et d'ingénieurs britanniques et suédois, placés sous la supervision de l'UNRWA. L'armée israélienne a procédé à l'enlèvement du matériel non explosé situé dans les camps.

21. Dans la mesure du possible, les logements des réfugiés et les installations de l'Office qui pouvaient être encore réparés n'ont pas été démolis. Mais cela n'a fait que compliquer les travaux de déblaiement, particulièrement dans les camps les plus congestionnés, et on a dû souvent renoncer à l'utilisation des moyens mécaniques de déblaiement pour recourir aux services de manoeuvres armés de pioches et de brouettes. Néanmoins, fin décembre les travaux étaient en grande partie achevés, y compris la pose de réseaux provisoires d'adduction d'eau, la réparation et la mise en place d'installations sanitaires et le remblayage des voies d'accès.

22. Dans les camps de Saïda et de Tyr, l'intention de l'Office était de diviser les zones déblayées en parcelles de 100 mètres carrés, d'en allouer une par famille et de mettre à la disposition de chaque famille deux ou trois tentes (selon le nombre de ses membres) ainsi qu'une plate-forme carrelée protégée par un muret de parpaing. La réalisation de ce projet fut contrecarrée par le fait que certaines familles accaparèrent plus de terrain qu'elles n'y avaient droit, chose que l'Office fut incapable d'empêcher en l'absence de toute aide de la part des

autorités, et aussi à cause du refus des habitants des camps d'accepter de vivre sous la tente. Pour manifester clairement leur refus, les réfugiés détruisirent des plate-formes carrelées sur lesquelles les tentes devaient être installées et mirent même le feu aux tentes, incidents qui furent largement diffusés par les moyens d'information. De toute évidence, nombreux étaient les réfugiés qui croyaient que des logements de type préfabriqué, dont plusieurs centaines avaient été alors offerts par les autorités israéliennes, seraient mis à leur disposition gratuitement. (A part 13 logements de type préfabriqué reçus d'organisations bénévoles israéliennes au cours de l'été 1983 et utilisés comme salles de classe à Ain el-Hilwé, cette offre ne s'est jamais matérialisée. Des logements de type préfabriqué furent mis en vente pendant une brève période à Saïda par des firmes israéliennes, à des prix subventionnés, mais ne trouvèrent pas d'acquéreurs.)

23. Devant cet échec, l'Office accorda au mois de novembre aux réfugiés vivant dans les camps de Saïda et de Tyr des dons en espèces destinés à couvrir le coût des plate-formes carrelées et des murets de parpaing ainsi que des tentes. Encouragés par la non-ingérence du Gouvernement libanais, comme des forces israéliennes, les réfugiés se lancèrent eux-mêmes dans la réparation de leurs logements et, dans certains cas, de leur reconstruction. Ces dons ont été accompagnés dans certains cas de quantités de ciment accordées par l'American Jewish Joint Distribution Committee. Au printemps de 1983, ce n'est que dans le camp d'Ain el-Hilwé, où les destructions avaient été massives, et dans celui de Rachidiyé, que les familles n'avaient pas réussi, pour la plupart, à se reloger de cette manière, nombreux étant les hommes de ces deux camps qui avaient disparu ou avaient été détenus par les forces israéliennes.

24. Un projet analogue a été instauré à Beyrouth, où des matériaux de construction (ciment, blocs de ciment, poutres en bois et tôles de zinc) ont été distribués en sus de petits dons en espèces. Les réfugiés démunis ont reçu dans une certaine mesure une aide supplémentaire sous forme de dons en espèces accordés par les associations bénévoles pour leur permettre d'engager un manoeuvre et d'acheter une porte, deux fenêtres et une latrine. Vers la fin de février, la plupart des logements dans les camps de Beyrouth avaient été réparés ou reconstruits, mais depuis le mois de mars, les travaux ont été entravés par la gendarmerie libanaise, le Gouvernement libanais croyant que les réfugiés saisiraient cette occasion pour apporter à leurs logements des améliorations supplémentaires qui les rendraient supérieurs à ce qu'ils étaient avant l'invasion, ce qui serait contraire à la politique adoptée officiellement (voir par. 31). Le bureau de zone de l'UNRWA au Liban négocie actuellement avec les services intéressés du Ministère de l'intérieur en vue de résoudre ce problème.

25. Fin juin 1983, les dons en espèces et/ou les matériaux de construction distribués jusqu'ici à 13 256 familles dans les régions de Beyrouth, Saïda et Tyr représentaient une valeur de 8 020 000 dollars.

26. Dans la vallée de la Bekaa, les réfugiés déplacés se sont entassés dans le camp de Wavel, où la densité des logements existants a empêché l'installation de tentes. L'UNRWA a reçu de source privée l'offre d'un terrain pour y construire un nouveau camp, mais l'emplacement de ce terrain aurait posé aux réfugiés des problèmes d'ordre économique et d'environnement tellement graves que l'Office a dû décliner cette offre. Dans le nord du Liban et en Syrie, les réfugiés déplacés ont, pour la plupart, trouvé à se loger chez des parents ou des amis, bien qu'un petit nombre de familles aient accepté de s'installer dans les tentes qui leur avaient été offertes dans les camps de la région de Tripoli. Le Gouvernement de la

République arabe syrienne avait initialement prévu la création d'un camp d'urgence sur un terrain d'une superficie de 45 dunoms, adjacent au camp de Khan Dannoun qu'il avait mis à la disposition de l'Office; mais cette offre a été retirée après que l'Office eut procédé aux travaux de préparation nécessaires.

27. Bien que cet effort de relogement ait eu une grande valeur sur le plan pratique et un effet salubre sur le moral des réfugiés, un grand nombre d'entre eux demeurent néanmoins mal logés. Conformément à la politique définie par le Gouvernement libanais, seuls les réfugiés qui vivaient déjà dans les camps ont bénéficié d'une aide. Or, près de la moitié des réfugiés n'habitaient pas dans les camps. Ceux qui avaient été déplacés précédemment par les hostilités avaient souvent occupé des immeubles dont les propriétaires avaient pris des mesures, souvent violentes, pour récupérer leurs biens. D'autres ont été contraints, sous la menace, à quitter les appartements qu'ils avaient loués légalement ou dont ils étaient même propriétaires. De très nombreuses familles nouvellement déracinées se sont entassées dans les camps de Saïda et de Tyr, déjà surpeuplés, où leur présence n'a fait qu'aggraver la situation. A moins que des terrains supplémentaires ne soient mis à la disposition de l'Office, ces familles ne pourront pas être convenablement logées.

E. Réparation des installations de l'UNRWA

28. De nombreuses installations de l'Office dans les camps ont été aussi endommagées ou détruites directement par les opérations militaires ou indirectement par suite de leur occupation par les réfugiés déplacés. L'ampleur des dégâts est indiquée dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale conformément à la résolution 37/120 J de l'Assemblée (A/38/420).

29. Les travaux de réparation d'urgence des écoles, centres de santé et autres bâtiments, qui avaient été moins gravement endommagés, ont été achevés dans la région de Beyrouth et sont pratiquement terminés, ou déjà fort avancés, dans le sud du Liban. L'Office procède actuellement au remplacement du mobilier et du matériel de ces installations et y a largement rétabli ses services. Mais l'ampleur des destructions exige d'importants travaux de reconstruction.

30. Les locaux du bureau de zone au Liban, où sont concentrés les services administratifs de l'Office dans ce pays, ont été gravement endommagés lors des bombardements de Beyrouth et de nombreux dossiers ont été détruits. Au mois de janvier, le bureau de zone s'est installé dans le bâtiment occupé précédemment par la Commission économique pour l'Asie occidentale.

F. Première phase du plan de reconstruction

31. En mars 1983, les services du Ministère libanais de l'intérieur chargés des affaires des réfugiés de Palestine ont informé le Directeur du bureau de zone de l'UNRWA au Liban qu'il ne s'opposait pas à ce que l'Office reconstruise les camps de réfugiés de manière à ce qu'ils retrouvent leur état d'avant juin 1982, ainsi que le camp de Nabatiyé, près de Tyr, qui avait été détruit par un raid aérien israélien en 1974. Le 16 mai, le Premier Ministre libanais a confirmé au Commissaire général que telle était à présent la politique officielle du gouvernement.

32. La réalisation d'un vaste programme de reconstruction englobant toutes les installations de l'UNRWA, l'infrastructure des camps et les logements des réfugiés exigera plusieurs années. L'Office a fait connaître ses plans relatifs à la première phase de ces travaux, qui pourraient être achevés en quelque mois, à

condition de disposer des fonds nécessaires et le Commissaire général a lancé le 24 juin un appel en vue d'obtenir les 13 millions de dollars requis à cet effet (voir par. 177 pour l'état récapitulatif des dépenses prévues). Cette première phase comprend la construction et le rééquipement d'écoles, dispensaires, centres d'alimentation et de distribution de lait, entrepôts et centres de distribution, bureaux des services des camps, réfection des voies d'accès, routes et canalisations d'évacuation d'eau dans les camps situés dans le sud du Liban et dans la vallée de la Bekaa, ainsi que l'installation de réseaux d'électricité dans ces camps et dans ceux de Beyrouth.

33. Le programme prévoit aussi l'octroi de sommes d'argent à quelque 3 000 familles démunies vivant dans ou à proximité des camps de Beyrouth, Tyr et Saïda, sommes qui viendront s'ajouter aux dons en espèces que ces familles ont déjà reçus dans le cadre du programme de secours d'urgence, pour leur permettre de réparer ou de reconstruire une pièce supplémentaire. Dans le camp de Wavel, dans la vallée de la Bekaa, la pénurie de terrains ne permet pas cette forme d'auto-assistance et l'Office se propose par conséquent d'ajouter des ailes aux bâtiments existants afin d'y loger un grand nombre de familles.

34. Le projet ayant suscité localement une opposition, le camp de Nabatiyé n'a pas été inclus dans cette première phase de travaux de reconstruction. Les discussions se poursuivent néanmoins et on espère que la seconde phase comprendra ce camp, ainsi que son infrastructure et ses écoles, qu'il faudra aussi réparer.

G. Protection des réfugiés

35. Le massacre de plusieurs centaines de Palestiniens et autres civils à Sabra et Chatila, dans les quartiers sud de Beyrouth, à la mi-septembre 1982, a mis en lumière de façon tragique la vulnérabilité des réfugiés de Palestine. Dans son avant-propos (par. 5 à 7), le Commissaire général examine le problème de leur sécurité, les moyens limités dont dispose l'Office et les mesures qu'il a prises à cet égard.

36. Malgré les représentations faites par le Commissaire général, avec l'appui du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des gouvernements de la région directement intéressés, la violence dans le sud du Liban n'a pas diminué. Durant les trois mois (avril à juin) qui se sont écoulés depuis que les forces israéliennes ont pris des mesures de sécurité supplémentaires dans le sud du Liban, le bureau de zone de l'UNRWA a signalé 21 meurtres, la disparition de quatre réfugiés, l'expulsion (souvent sous la menace des armes) de 42 réfugiés, 45 autres actes d'intimidation, 15 explosions et 22 arrestations. L'Office suppose que cette liste n'est pas exhaustive. Dans la plupart des cas, les actes de violence ont été perpétrés par des éléments armés non identifiés.

37. La situation à Beyrouth et dans le sud du Liban a été au premier plan de l'attention et des préoccupations de l'Office. Celui-ci craint également pour la sécurité des réfugiés de Palestine non combattants vivant dans la vallée de la Bekaa et dans le nord du Liban, où les affrontements sporadiques qui se produisent depuis plusieurs mois et les combats qui, depuis juin 1983, opposent les forces et les partisans de factions rivales palestiniennes, mettent en danger la vie des habitants du camp de Wavel et des camps proches de la ville de Tripoli. L'UNRWA a exprimé sa vive inquiétude aux représentants de l'Organisation de libération de la Palestine et en a fait état dans des déclarations publiques.

H. Coordination de l'effort d'aide

38. Comme cela a été partiellement décrit dans les premiers paragraphes de ce chapitre, le bureau de zone de l'Office au Liban a été loin d'être seul à mener les opérations de secours d'urgence. Au Liban même, la région du sud a été pendant plusieurs mois effectivement coupée de Beyrouth et les opérations de secours y ont été coordonnées par des fonctionnaires internationaux détachés de leur lieu d'affectation; dans la Bekaa et dans le nord du Liban, ces opérations ont été dirigées par un fonctionnaire dont l'activité dépendait considérablement de l'appui du bureau de zone de Damas. D'autres bureaux de zone de l'Office ont pris part au travail de répartition et de transport au Liban de stocks de denrées alimentaires et autres fournitures. C'est à partir du siège de l'Office à Vienne que s'est effectué le contrôle de l'ensemble des opérations de secours, qu'on a veillé à obtenir les ressources nécessaires auprès des gouvernements et autres donateurs et qu'on a centralisé une grande partie du travail d'information à ce sujet. A cause du caractère fragmentaire des opérations de secours au Liban, le siège a aussi servi pendant de nombreuses semaines de trait d'union entre les divers secteurs du pays.

39. L'aide fournie par l'UNRWA aux réfugiés de Palestine a été coordonnée également avec d'autres organismes des Nations Unies travaillant au Liban. Dès le début, le Gouvernement libanais a fait savoir clairement que la responsabilité de la coordination de l'effort de secours devait être partagée entre le Haut Comité de secours, organisme relevant du gouvernement, en ce qui concerne les Libanais, et l'UNRWA, pour ce qui est des Palestiniens. Du fait de leurs intérêts communs, l'UNRWA est resté en contact avec le Haut Comité de secours, le Coordonnateur des secours des Nations Unies au Liban, le CICR, le FISE, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et d'autres organismes. On trouvera dans l'annexe I à ce rapport [tableau 13 b)] des détails sur l'aide accordée par certains de ces organismes, par le biais de l'UNRWA, aux réfugiés de Palestine. Toutefois, les difficultés de communication ont limité l'étendue et la possibilité des contacts. Le bureau de l'UNRWA est demeuré, durant et après le siège de Beyrouth, dans le secteur ouest de la ville, où se trouvaient les réfugiés de Palestine, alors que d'autres organismes, dont l'activité n'exigeait pas leur présence dans ce secteur ont transféré leurs bureaux dans des quartiers plus sûrs du secteur est de Beyrouth.

40. L'UNRWA est profondément reconnaissant à tous ceux qui ont généreusement répondu à son appel. Cependant, une mention toute particulière doit être faite de l'aide précieuse apportée par les organisations non gouvernementales qui ont été non seulement en mesure de seconder l'UNRWA dans ses efforts, en répondant directement et avec la souplesse voulue aux besoins spécifiques des réfugiés, tels qu'ils se présentaient sur le terrain, mais qui ont également fourni des experts venus de l'étranger pour renforcer le personnel international de l'Office (voir également par. 146).

I. Evaluation des opérations de secours d'urgence

41. Au cours des 33 dernières années, l'UNRWA a été maintes fois appelé à faire face aux crises vécues par les réfugiés de Palestine, qui avaient été entraînées par les hostilités dans le Proche-Orient, de même qu'il s'est efforcé de préserver l'infrastructure quasi-gouvernementale de ses programmes réguliers. Mais de toutes les opérations de secours d'urgence menées par l'Office, celle qu'il a dû organiser tout dernièrement au Liban a été, à bien des égards, la plus difficile, du fait de la complexité de ses aspects politiques et militaires.

42. Les défis posés aux ressources de l'UNRWA et à son aptitude à y répondre ont été énormes et l'Office a estimé qu'il était important de procéder à une rigoureuse évaluation interne de l'exécution de l'opération; de ses structures d'organisation; des formes d'aide qui ont été fournies; des fonctions de coordination, de communications, d'établissement de rapports et d'information. La leçon à tirer de cette évaluation sera d'une précieuse utilité pour parer aux crises, nullement voulues, certes, qui peuvent malheureusement se produire et qui soumettront l'Office à de semblables exigences.

43. Plusieurs leçons ont déjà été tirées. Il est parfaitement évident que le personnel international de l'Office doit être renforcé, que les réductions effectuées au cours des années précédentes en vue de réaliser des économies se sont révélées très nuisibles à l'activité de l'Office. Le personnel palestinien, recruté localement, constitue l'ossature de l'organisation en circonstances "normales" et un grand nombre d'entre eux se sont remarquablement acquittés de tâches indispensables au Liban durant l'année écoulée. Mais ils appartiennent eux-mêmes à une communauté qui est profondément impliquée dans les tensions et conflits du Proche-Orient et qui en est aussi la victime. L'Office a décidé d'augmenter immédiatement le personnel international de chacun de ses bureaux extérieurs en portant le nombre de ses fonctionnaires de cinq à six. D'autres économies se sont révélées coûteuses en période de crise et l'UNRWA a commencé dès à présent à améliorer son réseau de communications à l'intérieur et entre ses zones d'activité, de même qu'entre celles-ci et le siège et à augmenter quelque peu la capacité de son parc roulant qui n'a pas été en mesure de répondre à ce qu'on attendait de lui, compte tenu à la fois du nombre insuffisant de véhicules, de leur âge et de leur condition. Toutefois, il faut garder présent à l'esprit que l'organisation de l'Office et son personnel ont été prévus en fonction de ses programmes ordinaires d'éducation, de santé et d'assistance sociale. En cas de crise, l'Office doit adapter ses ressources existantes pour faire face aux besoins immédiats. Il n'a pas les moyens financiers de se doter de vastes capacités de réserve.

44. La réunion organisée les 9 et 10 juin par l'Office et le Conseil international des organisations bénévoles, à la demande de ce dernier, a fourni une occasion, dont l'UNRWA s'est félicité, d'évaluer à la lumière de l'expérience de l'année écoulée au Liban, la coopération entre l'UNRWA et les organisations non gouvernementales qui viennent en aide aux réfugiés de Palestine.

45. Ironie du sort, c'est à travers la tragédie du Liban que l'on comprend mieux aujourd'hui, non seulement le triste sort des réfugiés de Palestine, mais aussi le rôle joué par l'UNRWA dans le Proche-Orient et que lui a confié l'Assemblée générale. De son côté, la communauté internationale, de par ses ressources et le soutien qu'elle apporte aux programmes de l'Office, a un rôle crucial à jouer dans le succès ou l'échec de l'action de l'Office, que ce soit dans une situation d'urgence, ou dans le cadre des tâches quotidiennes qui sont décrites dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II

ACTIVITES ORDINAIRES DE L'OFFICE

A. Services d'éducation et de formation

46. En vertu d'un accord conclu entre l'UNRWA et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), celle-ci est responsable des aspects techniques du programme d'éducation qui comprend l'enseignement général, dispensé aux niveaux primaire élémentaire et primaire supérieur (secondaire inférieur) dans les écoles de l'UNRWA; la formation professionnelle et la formation pédagogique dans les centres de l'Office et un programme de bourses universitaires. Nombre d'enfants réfugiés ont poursuivi leurs études jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans des établissements privés ou publics. En 1982, les dépenses relatives à l'enseignement général et professionnel se sont élevées à 110,5 millions de dollars, soit 60,4 p. 100 des dépenses totales de l'Office.

47. En outre, l'Office assure un enseignement préscolaire, des activités pour la jeunesse et une formation artisanale à l'intention des adultes, ainsi qu'un enseignement et une formation dans les domaines médical et paramédical, comme cela est indiqué ailleurs dans le rapport.

1. Enseignement général

48. En 1982/83, comme les années précédentes, la principale activité de l'Office a été l'enseignement général. En octobre 1982, 336 207 élèves au total, soit 2 179 de moins qu'en 1981/82 étaient inscrits dans les 651 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA, au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, le nombre des enseignants étant de 9 858. [La diminution de l'effectif scolaire est due en grande partie aux mouvements de réfugiés déplacés au Liban ou qui ont dû quitter le pays (voir par. 14)]. On sait que 92 403 autres élèves réfugiés étaient inscrits dans les établissements privés ou publics des niveaux primaire élémentaire et secondaire, dans ces mêmes zones d'activité, et qu'environ 44 842 enfants n'y ayant pas droit fréquentaient les écoles de l'Office. (Voir note c) du tableau 3 de l'annexe I). Dans chaque zone, le corps enseignant est placé sous la direction d'un responsable de l'enseignement, recruté localement par l'UNRWA et relevant, pour les questions professionnelles, du Directeur de l'enseignement et des spécialistes du Département de l'enseignement du siège de l'Office.

49. L'utilisation dans les écoles du système des classes alternées continue de poser un problème : néanmoins il a fallu y recourir en 1982/83 dans 493 écoles (soit 75,7 p. 100 du total), en raison du manque de fonds dont souffre l'Office et qui ne lui a pas permis de construire le nombre voulu d'écoles. Ce n'est que grâce à ce système et à la construction de quelques nouvelles salles de classe qu'on a pu admettre dans les écoles les enfants d'âge scolaire.

50. D'une façon générale, le manque de fonds pour les dépenses d'équipement a limité la construction d'écoles au minimum nécessaire pour éviter l'utilisation des salles par trois groupes d'élèves successifs et remplacer les locaux scolaires particulièrement insatisfaisants. En 1982/83, dans l'ensemble des zones d'activité, on a achevé la construction de 18 salles de classe de type "préfabriqué", de 31 salles de classe et bureaux de type standard et de 14 salles de classe spécialisées, tandis que 45 salles de classe et bureaux de type standard, six salles de classe de type préfabriqué et sept salles de classe spécialisées

étaient en cours de construction. Une partie de ces travaux a été rendue possible par des contributions spéciales qui ont permis également de financer l'achat de mobilier et autres équipements scolaires. En outre, dans le cadre de projets exécutés par la communauté, six salles de classe et deux salles de classe spécialisées ont été construites et une salle de classe et six salles de classe spécialisées étaient en voie de construction.

51. Au Liban, l'invasion israélienne de juin 1982 a contraint l'Office à fermer ses écoles avant la fin de l'année scolaire 1981/82. Ce n'est que dans le nord du Liban et parfois dans la région de Tyr que les écoles ont pu reprendre leur activité comme prévu, le 11 septembre. Ailleurs, la réouverture des écoles s'est faite en fonction de la rapidité avec laquelle les locaux endommagés ont pu être réparés ou des logements trouvés pour abriter les réfugiés sinistrés qui occupaient les écoles. A Beyrouth et dans la région de Tyr, les écoles ont repris leur activité aux mois d'octobre et de novembre, suivies par celles de la Bekaa et, plus tard, par celles de la région de Saïda. Fin 1982, l'activité scolaire était redevenue presque normale, malgré la persistance des troubles. En janvier 1983, les effectifs scolaires ont atteint leur chiffre le plus élevé depuis le début des combats, mais leur nombre a de nouveau diminué légèrement par la suite, certains élèves étant partis rejoindre leurs parents à l'étranger, d'autres ayant été déplacés en Syrie et d'autres encore s'étant inscrits dans des écoles privées. Le nombre total des élèves réfugiés inscrits dans les écoles de l'Office au Liban s'est élevé à 32 642, dont 23 217 dans le cycle primaire élémentaire et 9 425 dans le cycle primaire supérieur. Sur les 85 écoles, qui comprennent 652 classes primaires élémentaires et 288 classes primaires supérieures, avec un personnel enseignant de 1 229 au total, 48 écoles, représentant 492 classes, ont appliqué le système des classes alternées et neuf écoles comprenant 81 classes ont dû être utilisées par trois groupes d'élèves successifs. Le nombre total des manuels prescrits pour les écoles de l'UNRWA au Liban s'est élevé à 195, tous approuvés par l'Unesco, à l'exception d'un seul. (Voir également par. 14).

52. En République arabe syrienne, les écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 18 septembre et les cours se sont déroulés de façon satisfaisante tout au long de l'année. Au total, 1 020 élèves réfugiés déplacés du Liban ont fréquenté les écoles de l'UNRWA en Syrie. En tout, 49 639 élèves ont fréquenté les 70 écoles primaires élémentaires et les 44 écoles primaires supérieures de l'Office, qui comprennent 1 247 classes, desservies par 1 468 enseignants. Quatre-vingt-seize de ces écoles, groupant 1 119 classes et fréquentées par 45 059 élèves, ont appliqué le système des classes alternées. En outre, les difficultés financières ont limité sévèrement les améliorations à apporter aux locaux loués ou le remplacement des bâtiments inadéquats. Certaines écoles sont installées dans des locaux qui risquent de s'effondrer à tout moment et qui font l'objet d'une surveillance constante. Dans un cas particulier, deux salles de classe ont dû être évacuées par souci de préserver la sécurité des élèves; le mur de l'une d'elles s'est effondré par la suite. Toutefois, des plans ont été établis en vue de remplacer les écoles les plus délabrées, notamment dans la région de Damas et, à la fin de la période considérée dans ce rapport, le Gouvernement syrien avait fourni à cet effet à l'UNRWA deux parcelles de terrain. En outre, une nouvelle école a été construite dans le quartier de Yarmouk à Damas afin d'éviter à certaines écoles l'utilisation de leurs salles de classe par trois groupes d'élèves successifs; dans le camp de Homs, on a achevé la construction d'un bâtiment scolaire et on a entrepris la construction d'un autre, dans le cadre d'un projet visant à remplacer progressivement les locaux inadéquats. Sur les 115 manuels actuellement prescrits pour les écoles en Syrie, 70 ont été approuvés par l'Unesco.

53. En Jordanie, les 213 écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 11 septembre et les cours se sont déroulés normalement tout au long de l'année à l'exception de trois jours à la fin du mois de mars durant lesquels un congé avait été donné pour éviter des troubles possibles, le 30 mars, Journée de la Terre. L'effectif total des élèves s'est élevé à 133 729 dans les cycles primaire élémentaire et primaire supérieur, qui comprennent 3 313 classes desservies par 3 756 enseignants. Le système des classes alternées a été appliqué dans 198 écoles comptant 3 115 classes et 126 328 élèves. Le nombre total des manuels prescrits pour les écoles de l'UNRWA en Jordanie s'est élevé à 142, dont 104 ont été approuvés par l'Unesco. Le bureau de zone de l'UNRWA en Jordanie a entrepris la réalisation de projets de construction d'écoles, représentant une valeur d'environ 2 millions de dollars.

54. Sur la rive occidentale, les écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 3 octobre, soit un mois plus tard que prévu, à cause de la situation politique, qui a été particulièrement affectée par les répercussions de l'invasion du Liban. L'activité de certaines écoles a été perturbée par de violents incidents au mois de novembre. A partir du mois de mars, le reste de l'année scolaire a été marqué par des troubles généralisés qui ont eu un sérieux impact sur l'activité scolaire. Durant les périodes de couvre-feu, en particulier, (voir. par. 164) les écoles ont été fermées et ce n'est souvent que plusieurs jours après la levée du couvre-feu qu'elles ont retrouvé leur rythme de fréquentation normale. Au mois de mars, une maladie qui s'était répandue parmi les jeunes filles fréquentant les écoles publiques et qui avait déclenché une peur et une hystérie collectives, a épargné les élèves des écoles de l'UNRWA. Toutefois, l'Office a estimé prudent de fermer pendant plusieurs jours certaines de ses écoles à Jénine, Askar et Naplouse. Ces écoles ont été fermées de nouveau par les autorités israéliennes à partir du 4 avril mais elles ont été autorisées à rouvrir leurs portes le 8 avril, bien que la fermeture d'autres écoles ait été maintenue par les autorités jusqu'au 19 avril. Le nombre total d'élèves inscrits dans les 98 écoles de l'UNRWA, situées sur la rive occidentale, s'est élevé à 39 568 répartis dans 781 classes du primaire élémentaire et 325 du primaire supérieur, le nombre d'enseignants étant de 1 267. Le système des classes alternées a été appliqué dans 52 écoles, ce qui a affecté 609 classes et 22 523 élèves. La construction d'une nouvelle école de filles a été entreprise à Sourif et celle d'une bibliothèque centrale devant desservir l'ensemble des établissements scolaires du camp de Kalandia a été achevée. Les 142 manuels prescrits pour la Jordanie le sont également pour la rive occidentale. Les autorités israéliennes d'occupation ont refusé d'autoriser l'importation de neuf des 104 manuels approuvés par l'Unesco.

55. Dans la bande de Gaza, les écoles de l'UNRWA ont ouvert leurs portes le 1er septembre et les cours se sont déroulés normalement jusqu'au mois de mars, à l'exception de quelques incidents mineurs en octobre et novembre. Les mois de mars et d'avril ayant été marqués par des troubles, les vacances de printemps ont commencé le 26 mars, deux jours plus tôt que prévu et la rentrée a été retardée d'un jour dans l'espoir d'apaiser la situation. Les effectifs scolaires se sont élevés au total à 80 629 élèves, répartis dans 141 écoles groupant 1 293 classes du primaire élémentaire et 454 classes du primaire supérieur, l'enseignement étant assuré par 2 138 maîtres. Le système des classes alternées a été appliqué dans 90 écoles, affectant 1 094 classes et 50 803 élèves. Il convient particulièrement de noter que les réfugiés de la bande de Gaza ont participé à la réfection des toitures de quelque 200 salles de classe, à la construction de voies d'accès couvertes adjacentes aux bâtiments scolaires; à la transformation de six salles de classe en laboratoires de sciences et de six vieilles baraques en bibliothèque ou en salles destinées à d'autres buts éducatifs, ainsi qu'à la construction d'une salle de classe, d'une unité administrative pour le directeur d'école et le

personnel enseignant et de plusieurs petites boutiques. Le nombre total des manuels prescrits par le Ministère égyptien de l'éducation était de 105, dont 65 ont été approuvés par l'Unesco. Sur ce chiffre, les autorités israéliennes ont permis l'importation de 56 manuels et l'ont refusée pour neuf.

56. Sur les quelque 4 350 réfugiés immatriculés qui s'étaient retrouvés du côté égyptien de la frontière nouvellement établie entre la bande de Gaza et le Sinaï, plus de 1 100 sont de jeunes écoliers des cycles primaire élémentaire et primaire supérieur. A titre de mesure provisoire, en attendant que la situation de ces réfugiés soit réglée, un bâtiment scolaire public a été mis à la disposition de l'UNRWA et les enseignants de l'Office qui se trouvent encore dans cette région assurent l'éducation de ces enfants.

2. Formation professionnelle et technique

57. Le nombre de places mises à la disposition des réfugiés de Palestine dans les cours de formation professionnelle et technique donnés dans les centres de formation de l'UNRWA a enregistré une modeste augmentation de 80 places, portant ainsi à 3 948 la capacité d'accueil de ces centres. Pour l'année 1982/83, celle-ci est exposée en détail par groupe de métier, centre et sexe au tableau 4 de l'annexe I. En outre, l'Office a subventionné la formation professionnelle de 34 réfugiés dans des établissements privés.

58. Le centre de formation de Sibline au Liban a été gravement affecté par l'invasion israélienne. L'équipement et le matériel ont été pillés en juin et le centre a été occupé par la suite par des squatters pendant quelques temps durant le mois de juillet. En août, l'Office a commencé à dresser l'inventaire du matériel pillé, dont une partie a été remplacée grâce aux fonds reçus au titre du programme de secours d'urgence, mais pour lequel il n'a jusqu'ici reçu aucune indemnité. Les étudiants de deuxième année, dont le nombre s'est élevé finalement à 226, ont commencé à retourner au centre à la mi-octobre et, le 4 février, une nouvelle promotion de 252 étudiants de première année a commencé les cours, bien que peu d'étudiants vivant dans le nord du Liban ou dans la Bekaa se soient aventurés à se rendre à Sibline. Après une longue période durant laquelle l'activité du centre a été interrompue de façon sporadique, et dont le point culminant a été marqué par les difficultés dont le Commissaire général a fait état dans le rapport qu'il a soumis à l'Assemblée générale en novembre 1982 (voir document A/SPS/37/SR.24, par. 11 à 13), l'Office a rétabli son autorité sur le centre où des progrès substantiels ont été réalisés sur la voie d'une normalisation.

59. Sur la rive occidentale, l'activité des centres a été particulièrement affectée en 1982 et 1983 par des troubles et des manifestations. C'est ainsi que le centre de formation professionnelle de Kalandia et le centre féminin de formation professionnelle de Ramallah, sur la rive occidentale, ont été fermés par les autorités d'occupation pendant de longues périodes, à la suite de manifestations (voir par. 165).

60. Les possibilités d'emploi des diplômés sortant des centres de formation professionnelle et technique de l'UNRWA continuent d'être bonnes; comme l'indique le nombre de ceux qui ont trouvé du travail (1 085), ce qui représente 84 p. 100 des diplômés de 1981/82. Ces chiffres ne tiennent pas compte du centre de formation de Sibline pour lequel il n'existe pas de statistiques d'emploi à cause de la crise au Liban. Les demandes d'admission dans les centres de formation de l'Office émanant de réfugiés de Palestine, ayant droit à cette forme d'assistance, continuent d'être très nombreuses mais pas plus de 20 p. 100 des candidats qualifiés peuvent être acceptés à cause du nombre limité des places. Une vaste

expansion de ce programme demeure amplement justifiée, notamment pour donner aux femmes des possibilités de formation; mais, compte tenu des ressources financières actuelles de l'Office, seule une expansion limitée a été possible grâce à un don du Fonds de l'OPEP.

3. Formation pédagogique

61. Le programme de formation pédagogique vise principalement à former des enseignants qualifiés pour les écoles de l'UNRWA. Les centres de formation de l'Office acceptent les candidats, réfugiés de Palestine, qui ont terminé avec succès 12 années de scolarité et les préparent, pendant deux ans, à une formation professionnelle qui leur permet d'enseigner dans le primaire élémentaire. Les diplômés de ces centres sont recrutés en priorité par l'Office. Si un nombre supplémentaire d'enseignants est requis, l'Office s'adresse alors aux diplômés d'université ou à ceux qui ont obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires qui ne possèdent pas en général les qualifications professionnelles voulues. Aussi, l'Office organise-t-il à leur intention des cours de formation pédagogique en cours d'emploi, dispensés par l'Institut pédagogique, qui, dans le cadre du Département de l'éducation, relève de la Division de la formation pédagogique et de l'enseignement supérieur. Au début d'avril 1983, 902 stagiaires étaient inscrits aux cours de formation durant l'emploi organisés par l'Institut pédagogique; parmi eux, 107 suivaient une formation de base de deux ans destinée aux enseignants non qualifiés du primaire élémentaire, 289 des cours de spécialisation s'adressant aux enseignants non qualifiés du primaire supérieur, 229 des cours spéciaux pour faire face aux modifications apportées aux programmes, 52 des stages réservés aux cadres du personnel enseignant et 225 des cours de recyclage et des cours spéciaux. En octobre 1982, 32 stagiaires ont obtenu leur diplôme de formation de base de deux ans et 167 autres leur diplôme de spécialisation de deux ans pour le primaire supérieur. La qualification professionnelle de ces 199 diplômés a été reconnue par l'UNRWA qui les a promus en conséquence.

62. L'Office a poursuivi son programme de formation pédagogique avant l'emploi dans ses quatre centres : un à Amman, deux à Ramallah (rive occidentale) et un à Sibli (Liban). Le nombre total d'étudiants inscrits s'est élevé à 1 291, dont 631 jeunes gens et 660 jeunes filles. L'activité du centre d'Amman a été satisfaisante mais la formation pédagogique, tout comme la formation professionnelle, dans les centres de la rive occidentale et au Liban a été perturbée par la situation politique et militaire dans la région. Dans les centres de formation, comme dans les écoles, le rattrapage des heures de cours perdues a constitué un très grave problème, car il ne suffit plus d'allonger l'année universitaire pour compenser de façon adéquate le programme d'études afin d'assurer des normes de formation minima (voir aussi par. 164).

63. Vers la fin de 1982, le Ministère de l'éducation en Jordanie a promulgué de nouveaux programmes d'études qui sont actuellement adoptés dans les centres de formation pédagogique de l'Office à Amman et à Ramallah. A la fin de l'année scolaire 1982/83, les stagiaires de deuxième année du centre de formation d'Amman se présenteront à l'examen général de fin d'études qui est organisé, pour la troisième fois en Jordanie, par le gouvernement. Sur les 269 stagiaires de deuxième année du centre de formation d'Amman, qui se sont présentés à cet examen général de fin d'études, organisé pour la deuxième fois en juillet 1982 par le Gouvernement jordanien, 214 (soit 79 p. 100) l'ont passé avec succès. Les stagiaires de deuxième année des deux centres de Ramallah devront se présenter à cet examen qui aura lieu en 1983 pour la première fois sur la rive occidentale. Toutefois, cet examen a suscité une vive résistance sur la rive occidentale et l'Office, confronté à des grèves de protestation, a suspendu l'activité de

formation de ses trois centres du 11 décembre au 15 janvier. Les stagiaires ont été autorisés à reprendre leurs études après s'être engagés, de même que leurs tuteurs, à les poursuivre sérieusement et il a été convenu que chaque stagiaire décide individuellement de se présenter ou non à cet examen.

64. A la fin de l'année scolaire 1981/82, 640 stagiaires (334 jeunes gens et 306 jeunes filles) ont obtenu leur diplôme des centres de formation pédagogique avant l'emploi. Au 30 juin 1983, 164 d'entre eux étaient employés dans les écoles de l'UNRWA, alors que 268 autres avaient trouvé un emploi ailleurs, ce qui porte à 74 p. 100 la proportion totale des diplômés de 1981/82 ayant trouvé du travail. Ces chiffres ne tiennent pas compte du centre de formation de Siblîne, pour lequel il n'existe pas de statistiques d'emploi.

65. L'unité de recherche pédagogique à Damas s'est installée dans de nouveaux locaux, à la fin du mois d'octobre, et a commencé ses activités en tant que centre de recherche pédagogique. Celle de Beyrouth, au Liban (qui a repris ses activités à la fin du mois de mars), s'installe actuellement dans de nouveaux locaux et sera élevée au rang de centre. Les centres, qui avaient été créés en Jordanie et dans la bande de Gaza en 1974 et qui existent à présent dans toutes les zones d'activité de l'Office, ont poursuivi, en coordination avec l'Institut pédagogique, leurs efforts en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles de l'UNRWA dans leurs zones respectives. A cette fin, ils organisent des cours de formation durant l'emploi et veillent à l'enrichissement des programmes d'études. Quatorze cadres supérieurs palestiniens de l'enseignement ont reçu des bourses d'études à l'étranger, en vue d'améliorer leur qualification professionnelle; dix de ces bourses ont été accordées par l'Unesco, trois par l'UNRWA et une par une organisation bénévole.

4. Bourses d'études supérieures

66. Pendant l'année scolaire 1982/83, l'UNRWA a accordé 349 bourses d'études supérieures à des réfugiés de Palestine désireux de poursuivre leurs études dans des universités arabes; sur ce chiffre, 272 étaient des renouvellements et 77 de nouvelles bourses. Les bourses de l'UNRWA, qui sont en partie financées par des contributions spéciales, sont attribuées pour un an, mais sont renouvelables d'année en année pendant toute la durée des études, à condition que les bénéficiaires soient reçus à leurs examens universitaires de fin d'année et promus à une classe supérieure. (Voir annexe I, tableau 5).

67. Dans sa résolution 37/120 D du 16 décembre 1982, l'Assemblée générale a, entre autres, fait appel à tous les Etats Membres et aux organismes des Nations Unies pour qu'ils accordent des allocations spéciales, des bourses d'études et des subventions aux réfugiés de Palestine et prié l'Office de les centraliser, d'en assurer la garde et de les octroyer. Le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée (document A/38/149) rendra compte en détail des résultats de cet appel.

B. Services de santé

68. L'Office a dispensé des services de médecine préventive et curative dans ses 98 centres de santé et, par le biais d'accords spéciaux, dans 22 centres relevant des pouvoirs publics et un appartenant à une institution bénévole. L'Office a également subventionné d'autres services médicaux dans des centres de santé publics, universitaires ou privés. L'insuffisance des ressources a empêché l'Office de remplacer les locaux insatisfaisants ou d'étendre la portée de ses services. Néanmoins, une nouvelle unité sanitaire a été créée dans la bande de Gaza et un centre de santé a été ouvert dans la ville de Hébron, sur la rive

occidentale. En République arabe syrienne, les travaux de construction d'un nouveau dispensaire ont commencé à Ain-el-Tal, dans les environs d'Alep, et un contrat a été signé en vue de la construction d'un nouveau dispensaire financé par le Conseil danois pour les réfugiés dans le camp de Deraa, également en République arabe syrienne.

1. Soins médicaux d'urgence au Liban

69. Les opérations de secours d'urgence au Liban sont exposées au chapitre premier; ce qui suit est un résumé des dispositions prises en matière de santé.

70. A partir de la fin de juin, le personnel sanitaire dans le sud du Liban a été en mesure d'offrir des services limités aux réfugiés déplacés qui s'étaient réfugiés dans les écoles et autres bâtiments. Les centres de santé ont recommencé à fonctionner à partir de la fin de juillet et ont fourni des services de santé maternelle et infantile (SMI) à toutes les mères et tous les enfants palestiniens. A Beyrouth, une équipe médicale mobile a commencé ses activités dès la mi-juin parmi les familles déplacées du sud du pays. Cette équipe a été chargée par la suite, d'une part, du fonctionnement d'un nouveau dispensaire installé dans l'entrepôt central de l'Office et, d'autre part, en sa qualité d'équipe mobile, de la vaccination en masse des enfants et de la surveillance des maladies transmissibles. Vers le début du mois de septembre, les centres de santé à Beyrouth ont pu reprendre leurs activités. Dans le nord du Liban et dans la vallée de la Bekaa, les services de santé, dont l'activité n'avait été perturbée que pendant de brèves périodes, ont été chargés de s'occuper des familles déplacées des régions du Sud et de Beyrouth. Afin de faire face à la demande accrue de soins médicaux dans l'ensemble du pays, ces services ont été renforcés et l'Office a subventionné un nombre supplémentaire de lits d'hôpital là où les réfugiés déplacés s'étaient installés.

71. Le personnel de l'UNRWA a apporté son concours au FISE pour la distribution d'eau potable dans le secteur ouest de Beyrouth qui était en état de siège et cela en verdunisant l'eau et en approvisionnant en essence les camions-citernes. L'enlèvement des ordures et le nettoyage des installations sanitaires ont été également effectués dans Beyrouth-Ouest, chaque fois que cela était possible. Mais la tâche la plus difficile à laquelle l'Office a dû s'atteler en matière d'assainissement du milieu a été la formulation et la mise en application d'un programme d'urgence pour le rétablissement des services sanitaires de base dans tous les camps de réfugiés affectés par la guerre. La phase immédiate de ce programme - à savoir le déblaiement des décombres et l'enlèvement des ordures, la réparation partielle des canalisations d'eau et des systèmes d'évacuation, la fourniture d'eau potable et autres services sanitaires dispensés aux réfugiés déplacés qui s'étaient installés provisoirement dans des locaux scolaires et autres bâtiments, et la lutte contre les insectes et les rongeurs qui s'étaient fortement multipliés - a été achevée durant la seconde moitié de 1982. Quant à la phase à long terme - à savoir la réparation ou la reconstruction des logements endommagés ou détruits, l'installation de latrines et le rétablissement de l'infrastructure des camps à son niveau d'avant-guerre - elle est en bonne voie de réalisation.

2. Services de médecine curative

72. Les services de médecine curative - avec ou sans hospitalisation - ont été dispensés presque au même niveau que les années précédentes. Leur prestation a été perturbée par l'invasion israélienne du Liban et fréquemment interrompue par des troubles sur la rive occidentale. Certains services de santé essentiels ont été fournis aux réfugiés (près de 5 000 personnes) se trouvant du côté égyptien de la

nouvelle frontière entre le Sinaï et la bande de Gaza, par des fonctionnaires des services médicaux du bureau de zone de Gaza, vivant eux aussi du même côté de la frontière, aidés en cela par les fréquentes visites des cadres des services médicaux du bureau de zone et des visites occasionnelles du personnel du Département de la santé au siège. (Les statistiques concernant les soins assurés directement par l'Office aux malades non hospitalisés figurent à l'annexe I, tableau 6.)

73. L'Office gère 26 dispensaires pour les soins dentaires et il continue à renforcer ses unités spécialisées, où les malades, atteints d'affections chroniques et dégénératives, sont reçus sur rendez-vous et leur état de santé suivi de façon adéquate. La création d'une nouvelle unité pour les soins dentaires a été achevée dans la bande de Gaza.

74. L'équipement des laboratoires a été de nouveau amélioré, en partie grâce à l'aide financière du FISE. Outre les trois laboratoires centraux qu'il gère à Gaza, Amman et Jérusalem, l'Office possède, dans ses centres de santé les plus importants, 23 laboratoires cliniques où peuvent être effectués sur place les tests simples. Au Liban et dans la République arabe syrienne, des laboratoires privés subventionnés fournissent les services effectués normalement par un laboratoire central relevant de l'Office.

75. L'Office continue de gérer un petit hôpital de 36 lits à Kalkilia (rive occidentale) et, dans les camps, neuf maternités, pour la plupart dans la bande de Gaza. Il administre aussi, en coopération avec le Département de la santé publique à Gaza, un hôpital anti-tuberculeux de 70 lits au camp de Boureij. L'UNRWA subventionne en outre les hospitalisations nécessaires dans des hôpitaux publics et privés. Le nombre moyen de lits d'hôpital mis quotidiennement à la disposition des réfugiés malades s'est élevé au cours de l'année à 1 432 (comme cela est indiqué à l'annexe I, tableau 6). L'augmentation constante des frais médicaux a entraîné un accroissement substantiel de la quasi-totalité des subventions versées par l'Office, notamment pour les soins d'urgence nécessitant une hospitalisation dans le sud du Liban et dans la vallée de la Bekaa. Outre les hôpitaux subventionnés, un nombre indéterminé de réfugiés malades se sont adressés, à titre privé, aux hôpitaux publics, où ils ont été admis moyennant le paiement d'une somme symbolique.

76. En Jordanie, le Ministère de la santé a continué de percevoir des redevances des réfugiés malades dirigés sur les hôpitaux publics par les médecins de l'UNRWA. Le plan de remboursement des frais d'hospitalisation dans les hôpitaux publics établi par l'Office en faveur des personnes appartenant à des familles démunies ou qui ne sont pas en mesure de payer ces redevances n'a pas, dans l'ensemble, été accepté ni par les réfugiés ni par le Gouvernement jordanien, et un nombre relativement limité de réfugiés malades en ont bénéficié. L'Office envisage d'entamer avec le gouvernement des discussions sur les moyens d'améliorer l'hospitalisation des réfugiés en Jordanie. Dans la bande de Gaza, un plan de remboursement analogue, au profit des réfugiés malades hospitalisés dans des institutions publiques de Gaza ou d'Israël, est maintenant bien établi.

77. Une grave pénurie de lits d'hôpital continue à se faire sentir au Liban, beaucoup d'hôpitaux de ce pays restant inaccessibles aux réfugiés de Palestine. Par conséquent, un grand nombre de cas sont encore dirigés sur le centre médical de l'Université américaine de Beyrouth, sur l'hôpital des Makassed et sur les hôpitaux privés de Saïda, Tyr et Baalbeck, à des prix relativement élevés. Un bon nombre de réfugiés s'adressent, de leur propre initiative, aux établissements gérés par des organisations bénévoles.

78. L'Office pourvoit, dans une certaine mesure, à la rééducation médicale des enfants handicapés dans des institutions spécialisées et leur fournit des appareils de prothèse. Les contributions d'institutions bénévoles servent généralement à couvrir le coût de ces appareils. Un nouveau centre de rééducation a été créé à Tyr, grâce à l'aide du Conseil norvégien pour les réfugiés, pour soigner les blessés de guerre et les personnes atteintes de poliomyélite.

3. Lutte contre les maladies transmissibles

79. La prévention et la lutte contre les maladies transmissibles sont une des principales préoccupations du Département de la santé de l'UNRWA. Un programme étendu d'immunisation fait partie intégrante des services de santé maternelle et infantile assurés par l'Office. Les nourrissons et les jeunes enfants qui fréquentent les centres de protection maternelle et infantile sont protégés contre la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite et la rougeole dans toutes les zones d'activité et également contre la fièvre typhoïde en République arabe syrienne. Des doses de vaccin de rappel sont administrées aux enfants lors de leur admission à l'école.

80. Parmi les mesures de contrôle prises en matière de santé publique, figurent l'amélioration de l'assainissement du milieu, la promotion de l'hygiène personnelle et alimentaire par l'éducation sanitaire, notamment dans les écoles et centres de santé, ainsi que le recours à la chimiothérapie et chimioprophylaxie. Une étroite collaboration est maintenue avec les autorités sanitaires publiques pour prévenir et lutter contre les maladies. Au Liban, grâce principalement aux mesures efficaces prises en matière de prévention, aucune épidémie n'a été signalée parmi les réfugiés, malgré la perturbation des services de santé entraînée par l'invasion israélienne.

81. Cinq cas de choléra ont été signalés au sein d'une famille réfugiée vivant dans le camp de la Plage dans la bande de Gaza. Toutes les personnes affectées ont été traitées et guéries. Quatre cas de leishmaniose cutanée ont été enregistrés sur la rive occidentale, principalement dans la région de Jéricho, et un cas a été signalé en République arabe syrienne.

82. On a noté une moindre fréquence des maladies suivantes par rapport à la période couverte par le précédent rapport : varicelle, choléra, conjonctivite, affections diarrhéiques, rougeole, trachome, tuberculose et coqueluche; par contre, il y a eu une augmentation des cas de fièvre typhoïde, d'hépatite infectieuse et de grippe. Il n'y a pas eu de changement significatif dans la fréquence des autres maladies transmissibles. (De plus amples détails sont fournis dans le rapport annuel du Directeur du Département de la santé.)

83. L'Office applique un programme complet de lutte anti-tuberculeuse qui comprend le dépistage des cas, le traitement à domicile ou à l'hôpital et la surveillance des malades et des personnes avec lesquelles ils sont entrés en contact. La fréquence de la tuberculose pulmonaire a été pendant plusieurs années de l'ordre d'un cas pour 10 000 réfugiés ayant droit aux services de santé.

4. Santé maternelle et infantile

84. Les services de santé maternelle et infantile sont assurés dans la plupart des centres de santé de l'UNRWA et complétés par les services de spécialistes et l'hospitalisation des malades. Les services fournis par un certain nombre d'institutions gouvernementales ou bénévoles viennent s'ajouter à ceux dispensés

par l'Office, notamment à Amman, Damas et Jérusalem. On trouvera au tableau 6 de l'annexe I les statistiques concernant les services de santé maternelle et infantile.

85. Les consultations prénatales comprennent un contrôle de santé régulier et la distribution de rations supplémentaires et de comprimés à base de fer et de folate. Environ la moitié des accouchements signalés ont été faits à domicile par des "dayahs" (sages-femmes traditionnelles) supervisées par l'UNRWA. Un nombre plus élevé d'accouchements ont été effectués dans des hôpitaux, notamment dans les régions urbaines. A Gaza, où l'Office gère six maternités (outre une en République arabe syrienne et deux sur la rive occidentale), un plus grand nombre d'accouchements ont eu lieu dans les hôpitaux publics que dans les maternités de l'Office, et un tiers ont été faits à domicile.

86. La prestation des services de planning familial s'est poursuivie dans sept dispensaires à Gaza. Trois nouveaux centres ont été créés en République arabe syrienne, en coopération avec le Ministère syrien de la santé, et un autre en Jordanie, ce qui porte à quatre et à trois respectivement le nombre total de ces centres en République arabe syrienne et en Jordanie.

87. Un contrôle régulier de santé est assuré dans les centres de protection maternelle et infantile pour les enfants jusqu'à l'âge de trois ans et dans certains cas spéciaux jusqu'à cinq ans. Des vaccinations ont été administrées pour lutter contre les six maladies comprises dans le programme général de vaccinations. Une étude concernant le programme de vaccinations des enfants, à l'échelon national, a été entreprise en Jordanie et a englobé les camps de réfugiés de la région d'Amman. Cette étude a révélé que la couverture du programme d'immunisation dans les camps était bonne. La nutrition des enfants a été promue grâce aux activités éducatives organisées dans les centres de protection maternelle et infantile de l'UNRWA et grâce à la distribution de repas diététiquement équilibrés dans ses centres d'alimentation. Le programme de distribution de lait en poudre s'adresse à tous les enfants de six mois à trois ans.

88. Tous les centres de santé ont continué à administrer un traitement rapide et efficace par voie buccale de sels de réhydratation aux enfants souffrant de diarrhée. En se basant sur une étude menée à Gaza, un rapport intérimaire a été préparé sur l'efficacité du traitement de la diarrhée chez les enfants en bas âge par réhydratation par voie buccale. Les enfants nécessitant une attention et des soins particuliers ont été soignés dans les centres de récupération nutritionnelle qui font partie intégrante des centres de santé infantile, dans les cinq zones d'activité de l'Office.

89. Afin d'évaluer l'efficacité des centres de récupération nutritionnelle sur la rive occidentale, un consultant de l'Organisation mondiale de la santé s'est rendu à Gaza et sur la rive occidentale pour mener une étude sur les facteurs de risque liés à la mortalité prénatale et infantile. Le personnel de l'Office sur la rive occidentale a achevé une étude rétrospective et, tant à Gaza que sur la rive occidentale, on entreprend actuellement de réunir les données nécessaires à une étude prospective. Deux mini-ordinateurs ont été offerts par l'OMS pour analyser les résultats.

90. Les centres de santé et les équipes médicales scolaires ont dispensé des services de médecine scolaire aux enfants des établissements d'enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur de l'Office (voir annexe I, tableau 6).

91. Les nouveaux élèves subissent, lors de leur admission à l'école, un examen médical; le cas échéant, ils reçoivent les soins nécessaires dans les centres de santé ou sont dirigés vers un spécialiste. Des vaccinations ont été administrées aux élèves contre la tuberculose, la diphtérie et le tétanos, dans toutes les zones d'activité. Une enquête sur la santé buccale a été menée en Jordanie, sur la rive occidentale et à Gaza par une équipe de consultants de l'OMS. Un plan visant à développer les soins dentaires au bénéfice de l'ensemble des réfugiés a été établi par la suite; il sera mis en application progressivement sur une période de trois ans et profitera principalement aux enfants.

92. Il est devenu également urgent d'améliorer les installations sanitaires dans de nombreuses écoles de l'Office. Dans chaque zone d'activité, des comités ont procédé à des enquêtes sur les installations sanitaires des écoles et élaboré des programmes de reconstruction et de rénovation des latrines scolaires.

93. Un consultant de l'OMS a entrepris l'évaluation du programme de santé scolaire. Une réorganisation de ces services avait déjà été examinée lors d'une réunion spéciale des responsables de la santé de chaque zone en 1982. Un plan de travail avait été alors mis au point, avait reçu une approbation de principe et sera mis en application au début de l'année scolaire 1983/84.

94. Dans chaque zone d'activité, une équipe d'éducateurs sanitaires a veillé à la promotion du programme d'éducation sanitaire, avec la participation du personnel, dans les centres de santé, les écoles, les centres d'assistance sociale, et de réfugiés vivant dans les camps. Des expositions sur certains aspects de la santé ont été organisées par les bureaux de zone sur le thème "Santé pour tous en l'an 2000 : le compte à rebours a commencé". La Journée mondiale de la santé a été célébrée dans toutes les zones d'activité de l'Office et a donné lieu à des expositions et des réunions. Un nouvel éducateur sanitaire a été nommé au siège de l'Office en janvier 1983. La réorganisation prévue du programme de santé scolaire mettra particulièrement l'accent sur l'éducation sanitaire dans les écoles. Un cours d'été expérimental en matière d'éducation sanitaire à l'intention d'enseignants choisis est en voie d'élaboration et se tiendra au Liban, en Jordanie et à Gaza.

5. Services infirmiers

95. Le personnel infirmier et d'obstétrique continue d'assurer une grande partie des services de santé dispensés par l'Office. Les infirmières diplômées, les sages-femmes, les infirmières auxiliaires et les sages-femmes traditionnelles participent à la prestation des soins de médecine curative et préventive dans les centres de santé et d'alimentation d'appoint, dans les écoles et au sein des collectivités locales, ainsi qu'aux activités de recherche et d'étude menées dans les zones de l'Office.

6. Assainissement du milieu

96. Avec la coopération continue des gouvernements des pays d'accueil, des municipalités et des conseils locaux, l'Office fournit dans les camps des services d'assainissement du milieu qui comprennent l'approvisionnement adéquat en eau potable, l'enlèvement des ordures, l'évacuation des eaux de pluie, l'installation de latrines et la lutte contre les insectes et les rongeurs, vecteurs de maladies. Au total, 722 470 réfugiés et personnes déplacées, vivant dans les camps, ou, comme c'est le cas au Liban, qui ont été obligés de s'installer provisoirement en divers

lieux, ont bénéficié de ces services. Comme durant les années précédentes, les conditions sanitaires ont été quelque peu améliorées dans un certain nombre de camps, principalement grâce aux efforts déployés par les réfugiés eux-mêmes dans ce domaine.

97. L'Office a contribué en espèces et en nature à la réalisation de projets d'auto-assistance, notamment à la réparation ou à la reconstruction de logements endommagés par les combats au Liban. Les réfugiés ont pavé des chemins, posé des canalisations d'écoulement d'eau et d'égouts (lorsque c'était possible) et amélioré l'approvisionnement en eau. Sept camps au Liban, neuf en République arabe syrienne, cinq en Jordanie, neuf sur la rive occidentale et sept à Gaza ont bénéficié de ce programme. L'Office a besoin d'un soutien financier supplémentaire, notamment pour le programme de reconstruction de latrines familiales prévu pour le sud du Liban.

98. En collaboration avec le Gouvernement jordanien, on procède à l'heure actuelle à l'installation de l'eau courante dans les logements des réfugiés dans les camps de Baqaa, Talbien, Jabal Hussein et le nouveau camp d'Amman. Des projets analogues sont également exécutés au camp de Ramadan en République arabe syrienne avec le concours de l'Administration générale pour les réfugiés arabes de Palestine ainsi que dans les camps de Khan Dannoun et de Ain-el-Tal par le Gouvernement syrien lui-même. Un projet visant à assurer un meilleur approvisionnement en eau courante de tous les logements des réfugiés a été achevé avec succès dans le camp de Nahr el-Bared au Liban. Sur la rive occidentale, les réfugiés ont construit un château d'eau dans le camp de Nour Chans en vue d'améliorer le système d'approvisionnement en eau. De nouveaux points d'eau ont été installés dans les camps de Husn et de Marka en Jordanie. Un nouveau réseau d'adduction d'eau, construit par les autorités d'occupation dans les camps de Nousseirat, Maghazi et Boureij (voir par. 71 du rapport de l'an dernier) 1/ n'a pas encore été mis pleinement en service, notamment au camp de Magnazi où les demandes de branchement de la part des réfugiés qui y vivent ont été lentes à venir.

99. Tout en assurant la pose de canalisations adéquates d'écoulement d'eau dans un certain nombre de camps, l'Office a amélioré les réseaux d'égouts dans trois camps en République arabe syrienne et deux en Jordanie grâce à la pose de canalisations supplémentaires. La municipalité d'Amman continue d'effectuer des branchements d'égouts aux logements des réfugiés dans le camp de Jabal Hussein et du nouveau camp d'Amman.

100. Sur la rive occidentale, le problème qui se posait au centre de formation pédagogique masculin de Ramallah a été résolu grâce à la réalisation d'un branchement sur le système régional d'égouts. Une formule analogue est envisagée pour le centre de formation professionnelle féminin de Ramallah.

101. Dans la bande de Gaza, l'UNRWA a conclu un accord avec la municipalité de Rafah, aux termes duquel l'Office contribue financièrement à la réalisation d'un projet de construction d'égouts qui comprend le drainage d'une fosse insalubre de déversement d'eaux usées dans le camp de Rafah. Utilisant à cet effet des contributions spéciales, l'Office consacrera à la première phase provisoire de ce projet jusqu'à 250 000 dollars et contribuera à nouveau pour un maximum de 150 000 dollars à la réalisation finale du projet.

102. On continue d'améliorer le ramassage et l'enlèvement des ordures. Au Liban, quatre nouveaux camions pour l'enlèvement des ordures ont été obtenus grâce à un don spécial. En Jordanie, la municipalité de Ein El-Basha a entrepris l'enlèvement des ordures du camp de Baqaa à la suite d'un accord conclu dernièrement avec

l'Office. Des formules d'accord analogues concernant les camps d'Irbid, Marka, Souf et Zarga sont en cours de négociation avec les municipalités respectives. Sur la rive occidentale, deux incinérateurs ont été construits dans les camps de Fawwar et Dheiché pour se débarrasser de façon hygiénique des ordures.

103. Le problème posé par la pénurie d'employés qualifiés des services sanitaires, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, est en train d'être résolu grâce à une triple formule : le programme de bourses de l'OMS, la formation d'employés des services sanitaires semi-qualifiés (en mettant l'accent sur l'assainissement du milieu) à l'Université de Bethléem et un cours de licence ès sciences en matière d'assainissement dont on envisage la création au Collège arabe des sciences médicales d'Al-Bireh, sur la rive occidentale.

104. En collaboration avec la municipalité de Jéricho, sur la rive occidentale, le personnel sanitaire de l'Office entreprend une campagne de lutte contre les rongeurs et des campagnes périodiques de traitement aux insecticides dans cette région dans le cadre du programme de lutte contre la leishmaniose cutanée commencé en 1981.

7. Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint

105. La surveillance, la protection et l'amélioration de l'état nutritionnel des réfugiés en général et des groupes les plus vulnérables en particulier, s'inscrivent parmi les principaux objectifs du programme de santé de l'Office. Ces groupes comprennent les nourrissons, les enfants d'âge préscolaire et du primaire élémentaire, les femmes enceintes, les mères allaitantes, les tuberculeux non hospitalisés et les membres des familles démunies. Les chiffres recueillis dans le cadre du contrôle régulier de la croissance des enfants fréquentant les centres de santé infantile ont révélé que l'état nutritionnel des réfugiés a été maintenu dans des normes satisfaisantes. Les cas de malnutrition grave (troisième degré) ont pratiquement disparu et ceux du deuxième degré sont devenus très rares à présent.

106. Le programme d'alimentation d'appoint de l'Office consiste à fournir des repas à midi et à distribuer mensuellement du lait en poudre et des rations supplémentaires à des groupes choisis. Dans les 90 centres d'alimentation d'appoint gérés par l'Office et quatre centres gérés par des institutions bénévoles, des repas diététiquement équilibrés sont servis à midi, six jours par semaine aux jeunes réfugiés jusqu'à l'âge de 6 ans, qui y ont tous droit, et, sur ordonnance médicale, aux enfants plus âgés, aux adultes malades et aux personnes particulièrement démunies. Au Liban, l'Office a décidé d'offrir des repas à midi à tous les enfants de moins de 15 ans de façon générale.

107. Un menu spécial, riche en protéines et en calories, est servi tous les jours aux nourrissons et aux enfants souffrant de diarrhée ou de malnutrition. Des capsules de vitamines A et D sont distribuées en même temps que ces repas. Du lait en poudre, entier ou écrémé, est distribué aux nourrissons sevrés de moins de six mois et à tous les enfants de 6 à 36 mois fréquentant les centres de santé infantile. Près de 65 000 enfants bénéficient de ce programme. (Voir annexe I, tableau 7). Dans le but d'améliorer les conditions d'hygiène relatives à la distribution de lait, l'Office a mis en service trois ensacheuses mécaniques.

108. En Jordanie, l'Office, comme durant les années précédentes, a continué à fournir, pour le compte et aux frais du gouvernement, du lait et des repas aux personnes déplacées en 1967 (autres que les réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA) vivant dans les camps.

109. Dans la République arabe syrienne, les autorités ont remis à l'UNRWA un centre d'alimentation d'appoint nouvellement construit dans le quartier de Yarmouk à Damas, en remplacement de celui qui avait dû être démoli dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine.

8. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical

110. L'Office a maintenu et développé son programme d'enseignement et de formation dans le domaine sanitaire.

111. Pendant l'année scolaire 1982-1983, 131 étudiants réfugiés ont bénéficié de bourses d'études médicales universitaires accordées par l'UNRWA (voir annexe I, tableau 5) et 212 stagiaires réfugiés ont suivi des cours de laborantin, d'inspecteur de la santé publique et de préparateur en pharmacie dans les centres de formation de l'Office. Parmi eux, 23 étudiants d'université et 90 stagiaires ont terminé avec succès leurs études ou devaient obtenir leur diplôme.

112. Des bourses d'études ont été accordées par des organisations bénévoles spécifiquement pour fournir une formation de base en soins infirmiers. Bien que l'Office ait grand besoin de personnel infirmier, il n'a pas les moyens d'en assurer lui-même la formation et doit compter entièrement sur une aide extérieure. Il éprouve de plus en plus de difficultés à recruter du personnel possédant les qualifications requises pour remplir ses postes vacants.

113. Une formation intensive en cours d'emploi a été entreprise par le Département de la santé pour son propre personnel dans les diverses disciplines du programme. Dans le cadre d'un programme de formation et de perfectionnement du personnel médical financé par l'OMS, deux bourses d'études ont été accordées par le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale pour l'année scolaire 1982/83 : l'une de ces bourses est allée à un médecin de l'Office en poste sur la rive occidentale, pour lui permettre de suivre à Londres un cours de formation supérieure de 17 mois en matière de santé maternelle et infantile; quant à l'autre, elle a été accordée à une infirmière diplômée de Gaza pour lui permettre de suivre au Caire un cours de formation d'un an en matière de soins infirmiers relevant de la santé publique. Le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale a accordé des bourses d'études de courte durée à deux groupes de personnel sanitaire qui ont suivi des cours de formation portant sur les affections diarrhéiques : le premier groupe, qui comprenait trois médecins (2 en provenance de la République arabe syrienne et un de Jordanie) et deux infirmières diplômées de la République arabe syrienne, a reçu une formation à Alexandrie, en Egypte, du 20 au 29 avril 1983; le deuxième groupe, qui comprenait quatre médecins (3 au Liban et un en Jordanie) a suivi des cours de formation à Lahore, au Pakistan, du 7 au 16 mai 1983. Une infirmière diplômée, boursière de l'OMS, a terminé avec succès un cours de formation pédagogique d'un an (sanctionné par un diplôme) à Bahreïn, en 1982. Deux médecins qui avaient bénéficié d'un congé d'études en 1981/82 ont terminé avec succès leurs études et obtenu un diplôme supérieur en pédiatrie. Deux infirmières en chef (l'une de Jordanie, l'autre de la bande de Gaza) ont terminé un cours de perfectionnement en obstétrique d'un an à Amman en 1983 et une infirmière diplômée de Jordanie suivra à Amman un cours de formation analogue durant l'année universitaire 1983/84. Dix-huit étudiants réfugiés immatriculés, dont huit parrainés par l'UNRWA, ont terminé avec succès un cours de formation de base en obstétrique de 18 mois au centre de santé UNRWA/Suède à Gaza en 1982.

C. Service de secours

114. Les services de secours de l'Office comprennent une aide aux personnes démunies, notamment la fourniture de denrées alimentaires de base, de couvertures et de vêtements, la réparation ou la reconstruction d'abris, l'octroi de dons en espèces et une assistance sociale individuelle. Ils comprennent aussi, à l'intention de tous les réfugiés y ayant droit, l'organisation d'activités féminines et de jeunes, des cours de formation pour adultes et la rééducation des personnes handicapées. En outre, une modeste assistance humanitaire est encore accordée aux personnes déplacées par suite de la guerre de juin 1967.

115. L'invasion israélienne du Liban en juin 1982 et les mouvements de population qui s'ensuivirent, les dégâts et les destructions causés aux biens et aux installations, ainsi que la perte d'emplois que cela a entraîné parmi les réfugiés ont exigé la mise en oeuvre d'une vaste opération de secours, dont on trouvera les détails au chapitre premier de ce rapport.

116. Sur la rive occidentale, l'activité des services de secours a continué d'être perturbée par les troubles locaux. Durant la période considérée dans ce rapport, deux réfugiés ont été tués et cinq blessés, sur la rive occidentale, par des soldats israéliens et des civils israéliens armés.

117. Par suite du rétablissement de la frontière entre le Sinaï et la bande de Gaza en 1982, lors de la restitution par le Gouvernement israélien du Sinaï aux autorités égyptiennes, quelque 4 350 réfugiés qui avaient construit ou acheté des logements dans le cadre d'un projet immobilier situé dans ce qui est devenu le secteur égyptien de Rafah se sont ainsi retrouvés de l'autre côté de la frontière. La majorité d'entre eux sont actuellement sans emploi, dans la misère et sont privés de toute la gamme des services de l'UNRWA. Avec la coopération des Gouvernements égyptien et israélien, des mesures provisoires ont été prises en vue de leur fournir des rations alimentaires et quelques services d'éducation et de santé, mais ces mesures ne peuvent pas durer indéfiniment. L'Office croit comprendre qu'il a été convenu par l'Egypte et Israël que ces réfugiés seraient réinstallés dans la bande de Gaza et il est désireux de voir cet accord appliqué.

118. A la demande du Gouvernement jordanien et conformément à la résolution 2252 (ES-V) du 4 juillet 1967 (et aux résolutions subséquentes jusqu'à la résolution 37/120 B y comprise) de l'Assemblée générale, demandant à l'Office de fournir une assistance humanitaire, dans toute la mesure du possible, à titre d'urgence et en tant que mesure temporaire aux personnes déplacées par suite des hostilités de juin 1967 qui ne sont pas immatriculées auprès de lui en tant que réfugiés, l'Office a continué à distribuer des rations en Jordanie, au nom du gouvernement, à quelque 193 500 personnes et à fournir des services d'éducation, d'alimentation d'appoint, de distribution de lait ainsi que des services médicaux, d'assainissement et autres, aux habitants des camps de réfugiés établis après 1967. Le coût des denrées utilisées dans le programme d'alimentation d'appoint et de distribution de lait ainsi que les frais entraînés par la distribution de rations de base aux personnes déplacées sont remboursés par le gouvernement à l'UNRWA.

1. Immatriculation et contrôle des listes

119. Au 30 juin 1983, le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 1 957 061 contre 1 925 726 au 30 juin 1982, soit un accroissement de 1,63 p. 100. Le nombre des réfugiés ayant droit aux services dispensés par l'Office est soumis autant que possible à une révision constante.

120. Avec l'élimination du programme de distribution de rations de base (voir par. 123), l'Office a été en mesure de simplifier son système d'immatriculation. A partir du 1er mai 1983, il n'existe plus que deux catégories d'immatriculation, l'une groupant les réfugiés immatriculés ayant droit à tous les services de l'Office et l'autre, les réfugiés qui n'ont droit qu'à un très petit nombre de services, ces catégories venant remplacer les huit catégories et sous-catégories qui existaient précédemment.

121. L'Office a décidé de délivrer à tous les réfugiés immatriculés des cartes d'immatriculation individuelles. Auparavant, les cartes d'immatriculation comportant la liste des membres d'une même famille n'étaient délivrées qu'au seul chef de famille. Cela signifiait qu'un seul membre de cette famille pouvait détenir cette carte à un moment donné, avec tous les inconvénients que cela pouvait entraîner lorsque plusieurs membres de la famille en avaient besoin pour faire valoir leur qualité de réfugiés immatriculés simultanément et en des endroits différents. Les nouvelles cartes d'immatriculation seront délivrées à partir d'août 1983 et on espère que toutes les personnes immatriculées qui en feront la demande les recevront avant la fin de juin 1984.

2. Rations

122. L'Assemblée générale, dans sa décision 36/462 du 16 mars 1982 avait, entre autres, invité les gouvernements et organisations qui font des contributions en nature à l'UNRWA soit à remplacer celles-ci par des versements en espèces, soit à permettre à l'Office de vendre leurs contributions contre espèces. L'Office continuera de demander des quantités de denrées alimentaires suffisantes pour répondre aux besoins des personnes particulièrement nécessiteuses, pour son programme d'alimentation d'appoint et pour l'approvisionnement de ses centres de formation professionnelle et pédagogique fonctionnant en régime d'internat. Mais le programme de distribution de rations de base qui n'apportait qu'un supplément nutritionnel symbolique aux 785 000 personnes qui, de toute façon, n'appartenaient pas à la catégorie des cas particulièrement nécessiteux, se situait tout à fait au bas de l'échelle des priorités de l'Office et pouvait donc être éliminé progressivement si cela pouvait accroître d'autant les liquidités devant être consacrées aux services de l'Office les plus prioritaires.

123. La nécessité de conserver des stocks alimentaires pour venir en aide aux réfugiés victimes de l'invasion israélienne du Liban a précipité le mouvement et l'Office a cessé, dès septembre 1982, de distribuer des rations de base dans toutes ses zones d'activité à l'exception du Liban.

124. Le nombre des personnes recevant des rations à titre de secours d'urgence du fait de la situation au Liban a connu des fluctuations entre juin et décembre 1982 à cause du mouvement continu des personnes déplacées et des difficultés rencontrées dans le transport et la distribution des fournitures. La situation s'est stabilisée en 1983 et le nombre des personnes recevant des rations d'urgence se situe à présent autour de 178 000; sur ce chiffre, 7 200 sont des Palestiniens non immatriculés auprès de l'Office et environ 7 900 ont cherché refuge en République arabe syrienne.

125. Jusqu'au mois de mars 1983, la ration distribuée à titre de secours d'urgence fournissait juste un peu plus de 2 000 calories par personne et par jour. A compter du 1er avril, elle a été réduite à un peu plus de 1 600 calories par personne et par jour pour tous les bénéficiaires, à l'exception de quelque 28 500 personnes considérées comme particulièrement nécessiteuses, qui continuent

de recevoir l'équivalent de 2 000 calories par jour. A cause de la persistance de la situation instable au Liban et de l'absence de possibilités d'emploi pour les Palestiniens qui y vivent, l'Office a décidé de poursuivre la distribution de rations d'urgence au moins jusqu'en mars 1984.

126. Des rations alimentaires continuent d'être distribuées aux personnes nécessiteuses, parmi lesquelles figurent les veuves, les orphelins, les personnes âgées, les handicapés physiques et mentaux et les malades chroniques. Les bénéficiaires reçoivent aussi des couvertures, des vêtements, de petits dons en espèces, une aide pour la réparation ou la reconstruction de leurs abris et préférence leur est donnée en ce qui concerne l'admission dans les centres de formation professionnelle et pédagogique de l'Office. Pour obtenir cette aide, les personnes nécessiteuses doivent en faire la demande; elle leur est accordée après vérification (et revérification périodique) de l'insuffisance de leurs ressources familiales par des fonctionnaires de l'Office. Nonobstant cette aide, les familles nécessiteuses doivent encore faire appel à la générosité de parents et de voisins. A la suite de l'arrêt du programme de distribution générale de rations, l'Office s'est engagé publiquement à développer son programme d'aide aux personnes démunies, mais qu'il puisse ou non tenir cet engagement dépendra largement de la disponibilité des ressources supplémentaires.

127. Le programme d'aide en faveur des cas particulièrement nécessiteux a été entrepris en Jordanie, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza au cours de l'été 1978, il n'a commencé au Liban qu'en 1981, et ce n'est que depuis juin 1983 qu'il est devenu possible de l'appliquer en République arabe syrienne. A la fin du mois de juin, 89 110 personnes démunies vivant dans l'ensemble des zones d'activité de l'Office bénéficiaient de cette aide. En 1982, chaque personne reconnue comme particulièrement nécessiteuse a reçu les quantités suivantes, ventilées par zone d'activité :

Zone d'activité	Farine	Riz	Sucre	Huile	Bourghol	Lait écrémé en poudre
	(en kilogrammes par an)					
Gaza	124 750	8 000	12 000	9 000	500	-
Rive occidentale	83 000	3 000	6 400	4 500	-	-
Jordanie	120 000	6 000	10 800	9 000	1 000	2 000
Liban	44 000	-	4 000	3 000	-	-

A la suite de l'arrêt du programme de distribution de rations de base, on a noté une augmentation significative et régulière du nombre des demandes relatives à ce genre d'assistance.

3. Camps et abris

128. Le nombre des réfugiés immatriculés vivant dans les 51 camps établis avant 1967 est passé de 557 198 à 564 604. Dans les dix camps créés après 1967 (6 en Jordanie et 4 en République arabe syrienne) pour accueillir les réfugiés déplacés à la suite des hostilités de 1967, le nombre total des réfugiés a augmenté également par rapport au chiffre de l'an dernier, passant de 165 272 à 168 667, à l'heure actuelle. Le nombre des réfugiés immatriculés vivant dans les camps représente 35,06 p. 100 de l'ensemble des réfugiés immatriculés, variant entre

55,06 p. 100 dans la bande de Gaza et 51,48 p. 100 au Liban, contre seulement 25,35 p. 100 sur la rive occidentale, à cause de la présence en Jordanie, aujourd'hui encore, de nombreux réfugiés vivant précédemment sur la rive occidentale, qui avaient quitté cette région en 1967-1968 et qui ont été empêchés d'y retourner par le Gouvernement israélien. L'UNRWA dispense des services aux réfugiés de Palestine qu'ils vivent ou non dans les camps.

129. Les camps ont été construits sur des terrains appartenant au gouvernement ou à des particuliers, mis à la disposition de l'Office (à une ou deux exceptions près) par les autorités qui demeurent responsables de l'application de la loi, du maintien de l'ordre et d'autres fonctions analogues dont tout gouvernement doit normalement s'acquitter envers la population vivant sur son territoire. Il convient de distinguer trois catégories de bâtiments dans les camps : ceux qui ont été construits ou loués par l'Office (comme les écoles, les dispensaires et les entrepôts) dont il dispose et qu'il utilise comme tels; les abris construits par l'Office, habités par les réfugiés, qui en disposent, les entretiennent et souvent les agrandissent et les améliorent; et, enfin, les logements et autres bâtiments construits, occupés et utilisés à d'autres fins par les réfugiés (ou par d'autres) et pour certains desquels l'Office a parfois, tout au plus, apporté quelque assistance au moment de leur construction. Il faut également noter que certains camps abritent de nombreuses personnes qui ne sont pas des réfugiés immatriculés ou qui ne sont même pas enregistrées comme habitant dans les camps. Les camps établis à la périphérie des villes ont, au fil des ans, fini par être englobés dans celles-ci et plus rien ne les en distingue.

130. L'Office a continué à réaliser les travaux absolument essentiels à l'entretien de ses bâtiments et installations; néanmoins, d'importants travaux (tels que peinture extérieure et réparation de voies d'accès) n'ont pas pu être exécutés, faute de fonds. L'ajournement de ces travaux ne fait qu'aggraver les problèmes au cours de l'exercice financier suivant, lorsque les travaux d'entretien requis risquent d'être encore plus importants et les frais plus élevés.

131. Au cours de 1982, l'Office a aidé 239 familles, reconnues comme particulièrement nécessiteuses, à réparer ou à reconstruire leurs abris dans les camps, ce qui a entraîné une dépense de 67 966 dollars.

132. De nombreux projets d'auto-assistance ont été achevés, l'Office prenant à sa charge une partie des frais, le reste provenant des réfugiés eux-mêmes, des municipalités ou d'autres sources locales, sous forme de main-d'oeuvre, de matériaux ou de contributions en espèces. Les Gouvernements de la Jordanie et de la République arabe syrienne ont exécuté ou contribué à l'exécution de divers travaux visant à améliorer les conditions de vie et les installations dans les camps.

133. A la suite de l'accord conclu entre Israël et l'Egypte sur le rétablissement de la frontière entre le Sinaï et la bande de Gaza en 1982, 764 pièces dans la zone frontière abritant 258 familles (1 613 personnes) ont été démolies par les autorités israéliennes d'occupation, ou sur leur ordre. Des indemnités ont été versées à toutes les familles dont les abris avaient été démolis et ces familles ont toutes profité de l'offre faite par le Gouvernement israélien d'acquérir des parcelles de terrain, dans le cadre d'un projet immobilier réalisé par les autorités.

134. On trouvera dans le rapport soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/38/418) des détails sur la situation des réfugiés dont les abris ont été démolis dans la bande de Gaza en 1971 par les autorités israéliennes d'occupation. Certains de ces réfugiés font partie de ceux qui se sont installés dans les nouveaux logements prévus dans le cadre des projets immobiliers réalisés par les autorités israéliennes. D'autres réfugiés ont acheté des parcelles de terrain dans ces projets immobiliers et y ont construit des logements. Mais l'Office s'inquiète du fait que de nombreuses familles vivent encore dans des conditions peu satisfaisantes, certaines d'entre elles se trouvant dans une réelle détresse. Il continue d'examiner ces cas avec le Ministère israélien des affaires étrangères. Durant l'année considérée, d'après les registres de l'Office, 655 familles réfugiées (4 102 personnes) ont emménagé dans des logements bâtis sur des terrains qu'elles avaient achetés ou reçus à titre d'indemnité. L'Office reconnaît que les logements construits dans le cadre des projets immobiliers sont supérieurs aux abris qu'occupaient ces familles précédemment. Mais la pénurie générale de logements dans la bande de Gaza persiste, en partie du fait que les familles qui quittent leurs abris dans les camps pour s'installer dans les projets immobiliers sont requises par les autorités israéliennes de démolir les pièces qu'elles occupaient précédemment, comme condition préalable à leur déménagement. Au cours de l'année couverte par ce rapport, 863 pièces ont été ainsi démolies et n'ont donc pas pu être utilisées pour alléger le surpeuplement dans les camps. Dans la bande de Gaza, la réalisation d'un programme, visant à substituer des logements plus acceptables à d'anciennes casernes, inadéquates et délabrées où vivaient 381 familles, a commencé en 1980. Jusqu'ici, 122 familles ont été relogées dans le cadre de ce programme, dont le financement avait été assuré initialement par la Fondation japonaise des chantiers navals. De son côté, OXFAM a fourni des fonds pour la réalisation d'un programme analogue, mais de moindre ampleur, dans la République arabe syrienne.

135. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes ont continué à démolir les abris des réfugiés dans les camps à titre de mesure punitive. Durant la période couverte par ce rapport, les abris de 14 familles, comptant 118 personnes, ont été ainsi démolis.

136. Les réfugiés, et plus particulièrement les personnes âgées et les très jeunes, ont beaucoup souffert des fréquents couvre-feux imposés par les autorités israéliennes dans les camps de la rive occidentale ainsi que des voies de fait perpétrés par des civils armés israéliens. Les habitants de plusieurs camps se sont aussi trouvés dans une situation difficile à cause des barricades construites par les autorités israéliennes aux principales entrées. Des mesures d'urgence ont été prises en coordination avec les autorités israéliennes en vue de permettre à un petit nombre de fonctionnaires de l'UNRWA d'assurer, pendant les périodes de couvre-feu, au moins à un niveau minimum, les services essentiels, tels que l'approvisionnement en eau, l'évacuation des ordures ménagères, la distribution d'aliments d'appoint, les services de santé et la distribution de rations alimentaires aux plus démunis (voir également par. 164).

137. On trouvera aux paragraphes 17 à 27 ci-dessus des détails sur la situation des camps des régions de Tyr, Saïda et Beyrouth, qui avaient été tous plus ou moins endommagés durant l'invasion israélienne. C'est ainsi que le camp d'Ain el-Hilwé a été détruit à 80 p. 100, alors que très peu de dégâts ont été causés au camp de Mieh Mieh. Les travaux de déblaiement des zones endommagées dans les camps, l'approvisionnement en eau, la construction d'installations sanitaires et le remblayage des voies d'accès étaient presque achevés à la fin de décembre 1982. Les familles vivant dans les camps de Beyrouth ont reçu des matériaux de

construction et des sommes d'argent pour leur permettre de réparer ou reconstruire leurs logements. Celles habitant les camps de Saïda et de Tyr dont les abris avaient été détruits ont reçu des tentes et de l'argent pour construire des plate-formes carrelées et des murets de parpaing afin de rendre leurs tentes plus habitables et celles dont les abris avaient été endommagés ont reçu des dons en espèces. Le 16 mai 1983, le Premier Ministre libanais a confirmé au Commissaire général que l'Office était autorisé à reconstruire tous les camps touchés par la guerre pour qu'ils retrouvent leur aspect d'avant l'invasion. L'UNRWA envisage d'accorder une aide financière supplémentaire aux familles démunies vivant dans ou à proximité des camps, dont les abris avaient été endommagés ou détruits, afin de leur permettre de les réparer ou de les reconstruire. Les installations endommagées de l'Office ont été réparées et celui-ci projette de reconstruire ses installations détruites, d'achever la construction des routes et d'améliorer les installations sanitaires et d'approvisionnement en eau.

4. Assistance sociale

138. Au total, 23 449 familles, soit 89 110 personnes, étaient immatriculées auprès de l'Office comme étant démunies. De petits dons en espèces, représentant une somme globale de 171 340 dollars, ont été accordés à 58 842 personnes; une aide, sous d'autres formes, a été fournie à 95 949 personnes. Les agents des services sociaux ont contribué par leurs conseils à résoudre nombre de problèmes individuels et familiaux. Des appareils de prothèse ont été fournis à 508 personnes, tandis que 57 personnes indigentes, 132 personnes âgées et 24 orphelins ont été placés dans des institutions, le plus souvent gratuitement. Les organisations bénévoles ont fait don à l'UNRWA de 73 tonnes de vêtements usagés, aux fins de distribution aux réfugiés nécessiteux.

139. Les activités intéressant les enfants d'âge préscolaire visent à répondre aux besoins particuliers des enfants de 3 à 6 ans, en vue de développer leur potentiel grâce à des séances de jeu placées sous la surveillance d'enseignants qualifiés. Sur les 51 centres qui s'occupent de 4 450 enfants, l'American Friends Service Committee a financé 15 centres gérés par l'Office dans la bande de Gaza, et la Mission de Terre Sainte a financé et géré sept autres sur la rive occidentale. Le reste de ces centres sont financés soit par des groupements locaux, soit par d'autres organisations bénévoles.

140. Le programme d'activités pour les jeunes a été mis en oeuvre en coopération avec l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens dans 37 camps de réfugiés et 14 119 jeunes réfugiés y ont participé. Le nombre des garçons de moins de 16 ans qui ont pris part à la réalisation de projets éducatifs et récréatifs, s'est élevé à 1 182. Douze projets d'auto-assistance ont été menés à bien par les membres des centres de jeunes. Sur la rive occidentale, six de ces centres ont été fermés par les autorités d'occupation, trois d'entre eux durant toute la période considérée dans ce rapport (voir par. 166). Mais dans d'autres centres situés dans cette zone d'activité, on a noté un intérêt croissant pour ce programme. Dans le camp de Nour Chams, les jeunes réfugiés ont achevé la construction d'un nouveau centre, qui fonctionne à présent, et un projet d'auto-assistance analogue est en cours de réalisation dans le camp d'Arroub.

141. Des activités féminines sont organisées les après-midi dans 14 centres gérés par l'Office. Ces activités visent à donner aux jeunes filles et jeunes femmes réfugiées vivant dans les camps la possibilité d'apprendre des métiers susceptibles de les aider à améliorer leur niveau de vie. L'Office organise également des activités de formation extra-scolaire destinées à assurer une formation de base,

dans diverses spécialités, à de jeunes réfugiés qui, autrement, ne pourraient pas poursuivre leurs études, ni recevoir une formation professionnelle. Ces activités comprennent 33 centres de couture fréquentés par 866 femmes et jeunes filles réfugiées, et, sur la rive occidentale, trois centres de menuiserie où 44 jeunes réfugiés reçoivent une formation d'un an. Une formation spéciale a été dispensée à 137 jeunes réfugiés infirmes pour leur permettre de s'intégrer dans la vie de leur communauté; 59 d'entre eux ont été admis à l'Institut pour aveugles de Gaza, géré par l'Office au profit des réfugiés et financé par la Mission pontificale pour la Palestine; les autres ont été placés dans des institutions spécialisées analogues, dans la zone d'activité.

142. Des progrès lents mais réguliers ont été accomplis dans la réalisation d'un projet pilote entrepris en coopération et avec l'aide financière d'OXFAM, à l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées, ayant pour but de montrer à une communauté vivant dans un camp en Jordanie comment il lui est possible de venir en aide aux personnes handicapées vivant en son sein.

D. Administration et personnel

1. Emplacement du siège de l'UNRWA

143. A sa trente-septième session, l'Assemblée générale a demandé de nouveau que le siège de l'UNRWA "soit dès que possible réinstallé à son emplacement antérieur dans sa zone d'opérations" (par. 3 de la résolution 37/120 K du 16 décembre 1982). Le Commissaire général appuie entièrement cette requête et a pleinement l'intention de s'y conformer, estimant qu'il serait souhaitable de réduire les distances entre le siège, situé à présent à Vienne, et les cinq zones d'activité de l'Office. Malheureusement, la situation au Moyen-Orient est encore instable et il n'est pas possible de déterminer dès à présent quand la réunification du siège à Beyrouth pourra se faire.

2. Etude entreprise par le Corps commun d'inspection

144. Dans sa décision 36/462, en date du 16 mars 1982, l'Assemblée générale demandait, entre autres, au Corps commun d'inspection "de procéder à un examen complet de l'organisation de l'Office, de son budget et de son fonctionnement afin d'aider le Commissaire général à faire l'usage le plus efficace et le plus économique des fonds limités dont dispose l'UNRWA". Les inspecteurs ont tenu des réunions au siège de l'UNRWA à Vienne et se sont rendus dans les cinq zones d'activité, préalablement à la rédaction du rapport qu'ils doivent soumettre à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session.

3. Modifications du tableau d'effectifs

145. Au cours de la période considérée, 46 postes ont été ajoutés au tableau d'effectifs :

	<u>30 juin 1982</u>	<u>30 juin 1983</u>
a) Postes internationaux		
i) UNRWA	95	110
ii) Unesco (détachés gratuitement)	21 <u>a/</u>	21 <u>a/</u>
iii) OMS (détachés gratuitement)	5	5
Total partiel	121	136
b) Postes locaux	<u>17 162</u> <u>b/</u>	<u>17 193</u> <u>b/</u>
Total	<u><u>17 283</u></u>	<u><u>17 329</u></u>

a/ Dont un poste financé par le Gouvernement japonais.

b/ Voir annexe I, données statistiques, tableau 8, pour les détails concernant la répartition des postes locaux.

Le nombre des fonctionnaires effectivement en service s'est accru de trois personnes :

		<u>30 juin 1982</u>	<u>30 juin 1983</u>
a) Fonctionnaires internationaux			
i) UNRWA	93	102	
Hommes		81	83
Femmes		12	19
ii) Unesco	11	18	
Hommes		9	16
Femmes		2	2
iii) OMS	5	5	
Hommes		3	3
Femmes		2	2
b) Fonctionnaires locaux	16 668	16 655	
Hommes		10 957	10 890
Femmes		5 711	5 765
c) Nombre total de fonctionnaires		16 777	16 780
Hommes		11 050	10 992
Femmes		5 727	5 788

146. L'augmentation du nombre des postes internationaux, au cours des 12 derniers mois (voir premier tableau du paragraphe 145), s'explique entièrement par la situation d'urgence au Liban qui a exigé le recrutement temporaire de personnel expatrié. Quinze postes ont été pourvus sur la base de contrats à court terme, dont quatre financés par le budget de l'Office et 11 par des organisations non gouvernementales (l'Association de secours du peuple norvégien, le Conseil norvégien pour les réfugiés, OXFAM, Rädäa Barnen, Redd Barna et le Fonds de secours à l'enfance du Royaume-Uni). Ces postes seront éliminés progressivement à mesure que les activités de l'Office au Liban reprendront leur cours normal.

147. L'expérience de l'Office au Liban a convaincu le Commissaire général de la nécessité de renforcer les cadres internationaux dans l'ensemble des cinq bureaux de zone afin d'y assurer un contrôle adéquat. Cinq nouveaux postes internationaux de la classe P-3 ont été créés à partir du 1er juillet 1983, portant à six l'effectif normal de l'encadrement international dans chaque bureau de zone.

148. A la fin de la période considérée, tous les postes relevant de l'OMS et mis gratuitement à la disposition de l'Office étaient occupés. Mais le nombre des postes vacants financés par l'Unesco a été ramené de 10 (au début de la période considérée) à trois.

149. L'augmentation normale du nombre des postes locaux (due principalement au recrutement d'un nombre supplémentaire d'enseignants pour faire face à l'accroissement des effectifs scolaires) a été compensée en partie par l'abolition de plus de 130 postes, par suite de l'élimination progressive du programme de distribution de rations de base. On s'attend à ce que d'autres postes soient éliminés au cours de l'année prochaine, par suite de l'application de nouvelles mesures de simplification dans le travail des services de secours. Les fonctionnaires occupant ces postes (qui sont des réfugiés de Palestine recrutés localement) sont progressivement mutés dans les postes vacants.

4. Application des normes élaborées par la CFPI pour le classement des emplois dans les organisations appliquant le régime commun

150. L'application des normes communes de classement des postes internationaux élaborées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a été retardée par suite des questions soulevées par l'Association du personnel international. Des discussions ont été engagées entre celle-ci et l'administration et on s'attend à présent à ce que les ajustements de classe de la totalité des postes soient décidés au cours de la deuxième moitié de 1983. Le Commissaire général a décidé d'en appliquer les résultats à compter du 1er janvier 1984. Les coûts supplémentaires sont estimés à environ 85 000 dollars par an.

5. Rémunération du personnel local

151. Une enquête approfondie sur les salaires a été menée en Jordanie par la CFPI en ce qui concerne le personnel non enseignant, et sa rémunération a été augmentée en moyenne de 24 p. 100. On s'attend également à ce que les enseignants, dans cette zone, acceptent que leur rémunération soit déterminée en fonction des salaires en vigueur sur le marché local. Des enquêtes sur les salaires en République arabe syrienne et dans les territoires occupés auront lieu au cours de

la période qui sera couverte par le prochain rapport. En accord avec la formule retenue pour les ajustements intérimaires, une majoration des salaires, sous forme d'indemnités de cherté de vie, a été effectuée au cours de la période considérée, comme suit :

	<u>Pourcentage d'augmentation</u>	<u>Estimation du coût annuel</u> (En dollars E.-U.)
Liban	18,5	2 500 000
République arabe syrienne	4,9	500 000
Jordanie <u>a/</u>	-	-
Rive occidentale	14,1	1 400 000
Gaza	-	-
Vienne	4,1	150 000

a/ L'enquête sur les salaires vient d'être achevée dernièrement. Par conséquent, aucune majoration intérimaire n'est indiquée.

6. Consultations avec le personnel

152. A la suite de longues discussions entre les représentants du personnel recruté localement et l'administration, un nouveau mémorandum d'accord a été signé. Il prévoit, entre autres, une amélioration des indemnités d'invalidité, des congés annuels et de maternité et des indemnités pour frais d'études. Il préconise également une étude détaillée des systèmes de sécurité sociale en vigueur dans la zone d'activité de l'Office, en vue de déterminer les modifications qu'il convient d'apporter à l'ensemble des indemnités de cessation de service versées par l'UNRWA, afin de satisfaire au principe visant à aligner l'ensemble des conditions de service offertes par l'Office sur celles des autres employeurs sur les marchés locaux de travail. Cette étude est entreprise par des actuaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

7. Discrimination fondée sur le sexe

153. Malgré le désir de l'Office d'accroître la proportion de ses fonctionnaires de sexe féminin à tous les niveaux, les résultats sont encore décevants. La proportion du nombre des femmes par rapport au nombre total du personnel, à la fin des quatre dernières périodes considérées, se présente comme suit :

	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>
	(Pourcentage au 30 juin de chaque année)			
Internationaux	12,6	14,4	14,8	18,4
Locaux	33,5	34,3	34,3	34,6

154. Faute de fonds, il n'a pas été encore possible d'éliminer les clauses qui, dans le cadre des règlements régissant le statut du personnel local, ainsi que des directives concernant ce personnel, aboutissent à un traitement inéquitable du personnel féminin. Le coût d'une telle modification (1,4 million de dollars) est inclus dans les estimations budgétaires de 1984 mais son application dépendra de la disponibilité des fonds à cet effet.

8. Formation et organisation des carrières

155. Une formation en cours d'emploi est fournie officiellement au personnel enseignant et médical relevant respectivement des Départements de l'éducation et de la santé, ainsi qu'au personnel des services d'assistance sociale qui relève du Département des services de secours. D'une façon générale, le personnel est encouragé à acquérir des diplômes universitaires et des qualifications professionnelles plus élevées, une aide financière lui étant accordée, dans certains cas, sous forme de bourses d'études et de périodes spéciales de congé payé. Toutefois, dans le passé, l'Office, principalement à cause de l'insuffisance des fonds et du personnel, n'a pas été en mesure de consacrer des ressources suffisantes pour établir avec précision les besoins en matière de formation du personnel des services généraux et pour y répondre. A présent, une attention de plus en plus grande est accordée à ce domaine tant au siège que dans les bureaux de zone. La détermination des besoins de formation, la formulation des programmes, leur mise en application et leur évaluation ont atteint divers stades de développement. L'accent est mis sur les cours d'initiation et d'orientation, l'éducation de base (ou l'enseignement correctif), les langues et les cours de perfectionnement.

E. Questions juridiques

1. Fonctionnaires de l'Office

156. Durant la période considérée, le nombre des fonctionnaires de l'Office arrêtés et détenus sans avoir été inculpés ou traduits en justice se présente comme suit :

	<u>Gaza</u>	<u>Rive occidentale</u>	<u>Jordanie</u>	<u>République arabe syrienne</u>	<u>Liban a/</u>
Arrêtés et libérés sans avoir été inculpés ou traduits en justice	5	15	-	-	28
Inculpés et jugés	2	1	-	-	-
Encore détenus au 30 juin 1983 sans avoir été inculpés	3	1	-	1	16

a/ En outre, plus de 200 fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés et détenus dans le sud du Liban par les forces de défense israéliennes; au 30 juin 1983, 89 d'entre eux étaient encore en détention sans avoir été inculpés.

157. La période couverte par ce rapport a été marquée par une augmentation substantielle du nombre de fonctionnaires arrêtés et détenus sans avoir été inculpés ou traduits en justice. Les difficultés qu'éprouve l'Office à obtenir en temps voulu auprès des gouvernements ou d'autres autorités concernées des explications adéquates sur les raisons de l'arrestation et de la détention de ses fonctionnaires ont été, par conséquent, aggravées. En l'absence de telles informations, l'Office ne peut pas déterminer si les fonctions officielles de ses

fonctionnaires y sont pour quelque chose, compte tenu des droits et obligations du personnel découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et des règlements internes régissant le personnel de l'Office.

158. L'augmentation du nombre des fonctionnaires arrêtés et détenus est due essentiellement aux mesures prises par les forces israéliennes qui se trouvent à présent dans le sud du Liban. L'Office a prié instamment les autorités israéliennes de relâcher ces fonctionnaires. Il a également demandé à plusieurs reprises, mais sans succès, que des informations spécifiques lui soient fournies sur les raisons de leur arrestation et qu'il puisse entrer immédiatement en contact avec eux. Le Commissaire général a soulevé cette question lors des entrevues qu'il a eues en Israël au Ministère des affaires étrangères et les responsables de l'UNRWA ont continué à en faire de même, tant auprès des forces israéliennes dans le sud du Liban qu'auprès des autorités israéliennes à Jérusalem. Conformément à la résolution 37/236 de l'Assemblée générale du 21 décembre 1982, le Secrétaire général a écrit au Représentant permanent d'Israël pour appuyer les efforts déployés par le Commissaire général et demander au Gouvernement israélien de prendre des mesures conformes à cette résolution. D'après les réponses reçues, il semble que le Gouvernement israélien estime qu'il lui est loisible de déterminer de façon unilatérale ce qui constitue un acte officiel ou non officiel de la part d'un fonctionnaire des Nations Unies, alors que c'est à l'Organisation elle-même qu'il appartient d'apprécier la pertinence des chefs d'accusation retenus contre ses fonctionnaires et de déterminer si ces accusations portent sur un acte officiel. Le Secrétaire général a exprimé sa plus vive inquiétude à cet égard et a demandé au Gouvernement israélien de reconsidérer sa position.

159. L'Office a continué de soulever auprès des gouvernements intéressés les cas de détention de ses fonctionnaires dans ses autres zones d'activité. Il est heureux de pouvoir annoncer que le Gouvernement libanais a permis à présent aux responsables de l'Office d'entrer en contact avec un petit nombre de fonctionnaires détenus par les autorités libanaises.

160. L'Office a soulevé de nouveau la question de l'obtention pour ses fonctionnaires expatriés, en poste en Jordanie, de certains privilèges accordés normalement lors de l'arrivée dans le pays (voir par. 179 du rapport de l'an dernier) 1/, mais aucun progrès n'a été réalisé à ce sujet.

161. Les restrictions imposées par les autorités israéliennes quant au déplacement en mission sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza de deux fonctionnaires internationaux et d'un fonctionnaire local (voir par. 180 du rapport de l'an dernier) 1/ sont encore maintenues. Dans la République arabe syrienne, le Ministère des affaires étrangères refuse depuis décembre de délivrer, sur les laissez-passer des Nations Unies, des visas de sortie et de réadmission aux fonctionnaires palestiniens et syriens recrutés localement et résidant en République arabe syrienne, qui sont appelés à se déplacer en mission officielle pour le compte de l'Office. Celui-ci continue de soulever cette question auprès des autorités syriennes.

162. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes continuent, sans relâche, à convoquer aux fins d'interrogatoire des fonctionnaires de l'Office. Dans la bande de Gaza, certains fonctionnaires ont été convoqués quotidiennement pour interrogatoire, et cela pendant plusieurs jours de suite. Ces interrogatoires portent habituellement sur des délits qu'auraient commis les enfants des fonctionnaires en question ou d'autres membres de leur famille.

L'Office a soulevé tous ces cas auprès des autorités, comme il convient. Dans la bande de Gaza, des fonctionnaires de l'Office ont été requis, à l'occasion, par les autorités israéliennes de servir de gardes dans des écoles publiques. L'Office considère avec beaucoup d'inquiétude cette pratique et a demandé aux autorités israéliennes d'y mettre fin, étant donné que le personnel de l'UNRWA ne saurait être soumis à des ordres de ce genre.

163. De même, l'Office a prié instamment les forces israéliennes dans le sud du Liban de lui accorder sa protection dans cette région, étant donné qu'à plusieurs reprises le personnel travaillant dans les locaux de l'Office a été violemment pris à partie par des membres de soi-disant "comités socio-humanitaires".

2. Services et locaux de l'Office

164. Les activités de l'Office sur la rive occidentale ont été sérieusement perturbées par des mesures de couvre-feu prises sous prétexte d'agitation, notamment des manifestations et des jets de pierres. En 1983, des couvre-feu ont été imposés de temps à autre dans plusieurs camps durant des périodes variables, les plus longues ayant duré du 8 au 30 mars au camp de Jalazone et du 9 au 23 mars au camp de Dheiché. Dans la bande de Gaza, le couvre-feu a été imposé pendant deux jours au camp de Jabalia à la suite de manifestations qui se sont produites le 30 mars 1983. Avec plus ou moins de succès, des dispositions ont été prises en accord avec les autorités militaires israéliennes en vue d'assurer, au moins, le minimum des services essentiels dispensés dans les camps durant les périodes de couvre-feu sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Dans les camps et les installations de l'Office sur la rive occidentale, des civils armés israéliens se sont livrés à des actes d'intimidation.

165. Les autorités militaires israéliennes ont pénétré dans trois centres de formation de l'Office sur la rive occidentale à la suite de manifestations qui s'étaient produites dans ou à proximité de ces centres. Deux de ces centres de formation ont été fermés par les autorités : le centre de formation professionnelle de Kalandia du 14 février au 14 avril 1983 et le centre féminin de formation professionnelle de Ramallah du 29 novembre au 20 décembre 1982 et, de nouveau, du 26 mars au 26 avril 1983.

166. Les centres d'activités de jeunes de Kalandia, Dheiché, Fawwar et Balata, sur la rive occidentale, dont on avait mentionné la fermeture dans le rapport de l'an dernier (voir par. 59) 1/, sont toujours fermés bien que celui de Balata ait été autorisé à rouvrir brièvement ses portes du 15 au 24 février. Le centre de Tulkarem a été fermé du 29 octobre jusqu'au 17 mai et celui d'Aïda est fermé depuis le 11 mars. Les discussions se poursuivent avec les autorités israéliennes en vue d'obtenir la réouverture de tous ces centres, mais l'Office a été informé que cela n'était pas encore possible pour des raisons de sécurité.

167. Dans la bande de Gaza, les autorités militaires israéliennes continuent d'imposer des restrictions (voir par. 72 à 74 et par. 184 du rapport de l'an dernier) 1/ sur les nouveaux travaux de construction entrepris par l'Office dans les camps de réfugiés, restrictions qui sont contraires aux engagements pris par le Gouvernement israélien dans le cadre de l'Accord Michelmores-Comay de 1967. C'est ainsi que la réalisation de deux nouveaux projets importants a été bloquée dans un cas, après même que les travaux eurent commencé, et la réparation d'un mur délabré a été arrêtée bien que les travaux aient été déjà entrepris, et cela en coordination avec les autorités. L'Office a protesté contre ces mesures et s'est opposé à l'imposition de ces nouvelles restrictions. Les tentatives en vue de parvenir à un modus vivendi avec les autorités israéliennes pour surmonter ces

difficultés n'avaient pas été encore couronnées de succès à la fin de la période considérée dans ce rapport. Sans compter la question de principe ainsi mise en cause et les obstacles mis en travers de ses activités, l'Office a dû verser des indemnités aux entrepreneurs pour résiliation de contrats.

168. L'enquête menée par l'Office au sujet du centre de formation de Sibline a révélé qu'à l'insu des hauts fonctionnaires de l'Office, le personnel militaire palestinien avait utilisé le centre de façon illicite pendant une période d'environ deux ans avant 1982 dans le but de donner aux étudiants une formation militaire de base, ce qui était clairement incompatible avec le statut et les fonctions de l'UNRWA. Des mesures disciplinaires ont été prises à l'encontre des fonctionnaires responsables de telles violations des règles et règlements de l'Office. Les militaires israéliens, après leur entrée dans le centre en juin 1982, avaient emporté les grosses machines-outils, telles que les tours qui étaient ancrées au sol de l'atelier du centre. Les autorités israéliennes se sont engagées à rendre le matériel et l'Office suit cette question avec elles.

169. Dans le sud du Liban, les forces israéliennes continuent d'occuper un bâtiment scolaire appartenant à l'Office, bien que celui-ci ait reçu à plusieurs reprises l'assurance que le bâtiment serait évacué. Il ne lui a pas été non plus possible de faire plein usage d'un terrain dont il dispose dans le camp d'Ain el Hilue, situé dans le sud du Liban, pour y loger des réfugiés à cause des objections soulevées par les forces de défense israéliennes. L'Office continue de suivre cette question, et d'autres encore, auprès des autorités concernées.

170. Comme envisagé au paragraphe 187 du rapport de l'an dernier 1/, on a procédé à l'évaluation des dégâts causés aux biens de l'Office par suite des opérations militaires israéliennes au Liban. On trouvera dans le rapport soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/38/420), conformément au paragraphe 7 de la résolution 37/120 J du 16 décembre 1982, les détails relatifs à cette question.

3. Démolition des logements des réfugiés

171. Au cours de l'année considérée, les autorités israéliennes dans la bande de Gaza ont démoli, à titre punitif, les logements de 12 familles dont certains membres auraient commis des délits portant atteinte à la sécurité. En conséquence, quelque 94 personnes ont perdu leur foyer et 43 pièces ont été détruites, dont 20 avaient été construites par l'Office ou grâce à son assistance. En outre, à la fin du mois de juin 1983, ces autorités ont procédé à la démolition d'abris construits par les réfugiés sur le périmètre du camp de la Plage, dans la bande de Gaza, dont on trouvera un compte rendu dans le rapport du Secrétaire général sur les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (A/38/418). Les autorités israéliennes ont également démoli à titre punitif deux abris de réfugiés sur la rive occidentale, dont l'un avait été construit par l'Office. Ces démolitions ont endommagé des logements avoisinants construits par l'Office ou par des particuliers ainsi qu'un point d'eau. L'Office a protesté contre ces démolitions, faisant valoir que de telles mesures, qui constituent un châtement collectif, sont contraires aux obligations d'Israël au regard du droit international. Des demandes d'indemnisation ont été également présentées mais n'ont pas reçu de suite. A plusieurs reprises, l'Office a soulevé auprès des autorités israéliennes sur la rive occidentale la question de la reconstruction des logements démolis à titre punitif, mais il a été informé qu'une décision à ce sujet a été différée à cause de l'agitation dans cette région.

4. Créances sur les gouvernements

172. Le Gouvernement israélien n'a pas encore achevé l'examen des demandes d'indemnisation présentées par l'Office en 1969, malgré les rappels adressés par le bureau de zone de l'UNRWA à Jérusalem à l'occasion de la présentation de réclamations plus récentes.

173. Diverses réclamations présentées au Gouvernement jordanien sont encore en souffrance, et l'Office espère que le gouvernement acceptera d'entamer des discussions à ce sujet sous peu.

CHAPITRE III

FINANCEMENT DES ACTIVITES DE L'UNRWA

A. Opérations financières ordinaires en 1982

174. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des recettes et dépenses budgétaires de l'UNRWA en 1982 2/ :

<u>Recettes</u> <u>Etats-Unis)</u>	<u>(En milliers de dollars des</u>		
Gouvernements		143 391	
Organisations intergouvernementales		25 280	
Organismes des Nations Unies		6 878	
Organisations non gouvernementales		3 041	
Recettes diverses		4 995	
Différences de change		<u>(1 708)</u>	
Recettes totales			181 877
 Dépenses			
	<u>Opérations</u> <u>renouvelables</u>	<u>Opérations non</u> <u>renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services d'éducation	105 641	4 833	110 474
Services de santé	32 587	1 355	33 942
Services de secours	30 443	876	31 319
Autres dépenses	<u>293</u>	<u>6 827</u>	<u>7 120</u>
Dépenses totales	<u>168 964</u>	<u>13 891</u>	<u>182 855</u>
<u>Excédent des dépenses sur les recettes</u>			<u>978</u>

B. Financement des opérations de secours d'urgence au Liban
1982-1983

175. Le financement des opérations de secours d'urgence au Liban a fait l'objet d'un budget et d'une comptabilité séparés de ceux des programmes ordinaires de l'Office. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif du financement de ces opérations au cours des 13 premiers mois allant de juin 1982 à juin 1983 3/.

	<u>Juin-décembre 1982</u>	<u>Janvier-juin 1983</u>	<u>Total</u>
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)		
Appels			
Juin 1982	39 000	-	39 000
Novembre 1982 (révisé)	21 500	21 900	43 400
Recettes obtenues en réponse à ces appels			
Gouvernements		31 628	
Organisations intergouvernementales		3 173	
Organismes des Nations Unies		2 217	
Sources non gouvernementales		<u>5 168</u>	
Recettes totales		42 186	
Dépenses			
Juin-décembre 1982		20 638	
Janvier-juin 1983		<u>32 115</u>	
Dépenses totales		52 753	

L'insuffisance des recettes a été compensée au départ en puisant dans les stocks et les fonds de l'Office destinés aux programmes ordinaires.

176. L'état de profonde misère dans lequel continuent à se trouver de nombreux réfugiés affectés par les bouleversements au Liban exige la poursuite des opérations de secours d'urgence au moins tout au long de l'hiver prochain, jusqu'en mars 1984, lorsque la situation sera de nouveau examinée. L'Office a inclus dans son budget les fournitures suivantes :

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Denrées alimentaires	8 960
Couvertures	<u>150</u>
Total	9 110

En vue d'obtenir des contributions spéciales pour couvrir ces besoins, l'Office s'est adressé aux donateurs traditionnels susceptibles de pouvoir l'aider. Un bilan financier à ce sujet paraîtra dans le rapport annuel de 1983-1984.

C. Programme de reconstruction d'urgence au Liban, phase I

177. Le 24 juin 1983, le Commissaire général a lancé un appel en vue d'obtenir des fonds pour permettre à l'Office de reconstruire ses installations et l'infrastructure des camps au Liban et pour permettre aux réfugiés vivant dans les camps et dans leurs environs immédiats de rendre habitables leurs logements. Cette phase ne comprend que les travaux que l'Office peut entreprendre immédiatement et qu'il espère pouvoir raisonnablement achever au cours des prochains mois. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif du budget sur lequel a été basé cet appel :

	(En milliers de dollars des Etats-Unis)
Logements des réfugiés	
Aide financière à 3 200 familles démunies (cas particulièrement nécessiteux) vivant dans ou à proximité des camps de Beyrouth, Saïda et Tyr	5 702
Logements supplémentaires, Camp de Wavel	1 310
Infrastructure des camps	
Réseau d'électricité - camps des régions de Beyrouth, Saïda, Tyr et Bekaa	654
Voies d'accès, routes, canalisations d'évacuation d'eau (programme de 2 à 3 ans) camps de Ain el Hilwé, Rachidiyé, Bourj el Chémali, El Buss et Wavel	1 965
Reconstruction des installations de l'UNRWA (en tout ou en partie)	
Dispensaires - Ain el Hilwé, Rachidiyé	64
Centres de distribution de lait et d'alimentation - Ain el Hilwé, El Buss	101
Centre d'assistance sociale et de couture - Ain el Hilwé	25
Entrepôts et centres de distribution - Ain el Hilwé, Bourj el Chémali, El Buss	96
Bureaux de services des camps - Rachidiyé, El Buss	48
Ecoles (programme de 2 ans) Ain el Hilwé	1 450
Rachidiyé	305
El Buss	38
Chatila	405
Equipement des installations reconstruites de l'Office	
Ecoles	360
Autres installations	18
Total partiel	<u>12 541</u>
Réserves pour imprévus	<u>459</u>
Total	<u><u>13 000</u></u>

La réalisation de ce programme n'est possible que dans la mesure où des contributions spéciales sont promises.

D. Budget ordinaire révisé pour 1983

178. Le projet de budget pour 1983 a été présenté au chapitre IV du rapport annuel de 1981-1982 1/. Au mois de juin 1983, les estimations budgétaires ont été révisées et ramenées de 271,4 millions de dollars à 207,5 millions de dollars, soit une diminution nette de 63,9 millions de dollars.

179. Cette diminution est due principalement à la décision prise en septembre 1982 d'éliminer progressivement le programme de distribution de rations de base (à l'exception des rations encore distribuées au Liban). Cela permettra de réaliser en 1983 des économies de 32,4 millions de dollars. En outre, une révision des augmentations prévues des dépenses de personnel a permis de réduire le budget de 34 millions de dollars; l'Office a également réalisé diverses économies qui se sont élevées à 5,6 millions de dollars principalement grâce à l'imposition de restrictions visant à maintenir la croissance des programmes à un niveau minimum et aux taux de change favorables entre le dollar des Etats-Unis, monnaie dans laquelle l'Office établit le budget de ses programmes, et les monnaies locales dans lesquelles certaines dépenses sont effectuées.

180. Ces réductions sont en partie compensées par des réserves supplémentaires d'environ 5 millions de dollars destinées à faire face à l'augmentation du coût d'autres services de secours, y compris l'aide aux personnes démunies; par une réserve de 1,9 million de dollars pour des projets qui n'avaient pas été inclus précédemment dans le budget et pour lesquels l'Office a reçu des fonds qui leur étaient spécifiquement alloués et par une réserve de 1,2 million de dollars pour financer le coût initial de la distribution de cartes d'immatriculation individuelles dans l'ensemble des zones d'activité de l'Office.

E. Projet de budget ordinaire pour 1984

181. Le projet de budget relatif aux programmes ordinaires de l'UNRWA en 1984 s'élève à 233 millions de dollars, soit une augmentation de 25,5 millions de dollars (environ 12,5 p. 100) par rapport à l'année précédente. Sur ce chiffre, les dépenses renouvelables représentent 19,3 millions de dollars et les dépenses non renouvelables 6,2 millions de dollars 4/.

182. Les dépenses renouvelables prévues dans le projet de budget de 1984 se chiffrent à 201,4 millions de dollars contre 182,1 millions de dollars dans le budget de 1983. Cet accroissement de 19,3 millions de dollars couvre principalement : les augmentations normales du coût des programmes (1,1 million de dollars, principalement pour les services d'éducation, du fait de l'augmentation naturelle des effectifs scolaires), les majorations normales des salaires (3,2 millions de dollars), l'augmentation des dépenses de personnel, entraînée par la persistance de l'inflation (12,5 millions de dollars), les crédits destinés à l'amélioration des services (0,8 million de dollars), l'effet de l'inflation continue sur les dépenses autres que les dépenses de personnel (1,7 million de dollars, y compris une réserve pour faire face au relèvement des subventions versées aux hôpitaux).

183. Les dépenses non renouvelables prévues dans le projet de budget de 1984 s'élèvent à 31,6 millions de dollars contre 25,4 millions de dollars dans le budget de 1983. Dans les estimations pour 1984, on a prévu 1,4 million de dollars pour le remplacement des véhicules et du matériel hors d'usage; 0,6 million de dollars pour la construction de salles de classe supplémentaires; 16,6 millions de dollars pour

des remplacements ou des améliorations urgents d'infrastructure, notamment dans les domaines de l'éducation, du logement, des services médicaux et de l'assainissement du milieu et 13 millions de dollars pour augmenter les réserves destinées à faire face aux indemnités de fin de service du personnel local et pour couvrir les frais de rapatriement de ce personnel (voir également par. 194).

184. Les crédits prévus pour couvrir l'accroissement des dépenses de personnel exigent quelque explication. La majeure partie de l'aide apportée par l'Office aux réfugiés est fournie sous forme de services, particulièrement ceux dispensés par les enseignants et le personnel de la santé. Par conséquent, les dépenses de personnel constituent, de loin, le poste principal dans le budget de l'Office (environ 72 p. 100 en 1983 et quelque 73 p. 100 en 1984). Il s'ensuit que les effets d'une forte inflation sur ces dépenses ont une importante répercussion sur le budget total.

185. Cela mis à part, l'Office envisage un accroissement du nombre de ses fonctionnaires, notamment des enseignants et des inspecteurs de l'enseignement, pour faire face à l'augmentation naturelle des effectifs scolaires.

186. En 1984, les services d'éducation représenteront près de 65 p. 100 du budget total, contre 19 p. 100 pour les services de santé, 10 p. 100 pour les services de secours et 6 p. 100 pour les autres dépenses. (Les chiffres correspondants dans le budget de 1983 sont les suivants : 63 p. 100 pour les services d'éducation, 20 p. 100 pour les services de santé, 10 p. 100 pour les services de secours et 6 p. 100 pour les autres dépenses.)

187. En ce qui concerne les services d'éducation, des crédits ont été ouverts dans le budget pour assurer la poursuite du programme d'enseignement général et financer les programmes de formation professionnelle, technique et pédagogique avant l'emploi dispensés dans les centres de l'Office, y compris une réserve pour faire face à l'accroissement naturel de ces programmes. Figurent également au titre des services d'éducation, une certaine formation professionnelle en dehors des centres de l'UNRWA et d'autres activités mineures, ainsi que l'octroi de bourses d'études dans des universités situées à l'intérieur ou à proximité de la zone d'activité de l'Office. Le budget prévoit au titre des dépenses non renouvelables des crédits pour la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe afin de remplacer les locaux inadéquats et d'éviter l'utilisation des salles par trois équipes successives, la construction et l'équipement de nouvelles salles à usages multiples, de bibliothèques scolaires et de laboratoires de sciences, et pour des travaux exceptionnels d'entretien et de réparation majeure de vieilles écoles et autres installations ainsi que des améliorations d'infrastructures dans les centres de formation de l'Office.

188. En ce qui concerne les services de santé, qui comprennent les soins médicaux et les programmes d'alimentation d'appoint et d'assainissement du milieu, le projet de budget prévoit des crédits pour assurer les besoins essentiels d'une population réfugiée légèrement plus nombreuse en 1984. L'objectif de l'Office a toujours été de veiller à ce que le niveau de ses services de santé ne soit pas inférieur à celui des services dispensés par les gouvernements des pays d'accueil à leurs propres citoyens. La hausse rapide des frais hospitaliers et du coût des fournitures, des installations et de la rémunération du personnel travaillant dans les centres de santé de l'Office, continue de rendre extrêmement difficile la réalisation de cet objectif. Le programme d'assainissement du milieu permet seulement de faire face aux besoins minima jugés indispensables au maintien des services collectifs d'assainissement et d'approvisionnement en eau, garantissant des conditions raisonnables de salubrité dans les camps habités par les réfugiés.

189. L'augmentation des dépenses relatives au personnel des services de santé et aux autres coûts afférents à ces services sera due principalement à l'inflation puisqu'il n'est prévu qu'un accroissement minime du nombre des fonctionnaires requis. Des crédits sont prévus également pour financer le remplacement indispensable du matériel utilisé pour assurer les services médicaux, l'alimentation d'appoint et l'assainissement dans les camps et les améliorations hautement souhaitables d'infrastructure, y compris les systèmes d'égouts, les réseaux de distribution d'eau et la construction de centres de santé et d'alimentation d'appoint. Les programmes visant à améliorer l'assainissement dans les camps comprennent également des projets d'auto-assistance, à la réalisation desquels les réfugiés, qui en bénéficient, apportent une contribution substantielle aux côtés de l'Office.

190. Pour ce qui est des services de secours, qui comprennent la fourniture d'abris, une assistance aux personnes particulièrement démunies et un programme d'assistance sociale, des crédits ont été demandés pour maintenir ces services en 1984 au même niveau qu'en 1983. On s'attend donc à ce que les dépenses renouvelables soient marginalement plus élevées que celles de l'année précédente, une fois de plus à cause de l'accroissement des dépenses de personnel. Si l'Office disposait de ressources suffisantes, il améliorerait en priorité l'aide accordée aux personnes démunies, qui est actuellement tout à fait inadéquate.

191. Les estimations des dépenses non renouvelables prévoient principalement des améliorations à apporter aux logements des réfugiés, l'entretien des routes et leur amélioration, le remplacement de matériel essentiel, la rénovation des centres de couture et la contribution de l'Office aux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes.

192. Au titre des dépenses communes, des crédits sont demandés pour financer l'ensemble des services d'appui et des activités qui, directement et indirectement, soutiennent les programmes opérationnels de l'Office; ces dépenses s'inscrivent dans les trois grandes catégories suivantes :

a) Services d'approvisionnement et de transport, qui s'occupent de l'achat, du contrôle et de l'entreposage des marchandises et du matériel, des formalités portuaires et du transport des personnes et des marchandises dans les zones d'activité de l'Office;

b) Autres services intérieurs qui englobent les activités suivantes : services administratifs et du personnel, services linguistique, juridique, financier et d'informatique, vérification des comptes par un service de l'UNRWA et par des contrôleurs de l'extérieur, services techniques (architecture et génie civil) et services de protection;

c) Administration générale comprenant les services d'administration générale au siège de l'Office, à Vienne et Amman, dans les cinq bureaux de zone (y compris les services à l'échelon des districts et des camps) et dans les bureaux de liaison à New York et au Caire, ainsi que les services de presse et d'information.

193. Les tableaux récapitulatifs des estimations budgétaires, qui font suite au paragraphe 197 ci-dessous, indiquent l'allocation des dépenses communes entre les trois principales catégories de services dispensés par l'Office : éducation, santé et secours. Cette allocation est laissée dans une certaine mesure à la discrétion de l'Office, mais les pourcentages appliqués ont été élaborés et vérifiés périodiquement sur la base d'une étude détaillée de toutes les activités de l'Office dans tous ses services, qui a permis d'extraire ces pourcentages sous

forme de moyennes pondérées. Compte tenu de l'élimination du programme de distribution de rations de base en 1982, il convient à présent de réviser ces pourcentages et les changements révélés par une étude récente ont été incorporés dans les présentes estimations budgétaires.

194. Le budget pour 1984 prévoit au titre des autres dépenses un montant supérieur d'environ 1,9 million de dollars à celui de 1983, qui découle d'une augmentation de 3,1 millions de dollars représentée par l'ajustement, opéré une fois pour toutes, des réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel local, ce montant étant compensé en partie par le fait que l'Office n'aura pas à renouveler la réserve de 1,2 million de dollars destinée à la distribution de cartes d'immatriculation individuelles, qui est incorporée dans le budget de 1983. Le montant de 1,4 million de dollars, inscrit au titre des dépenses renouvelables, est destiné à réaliser la parité entre les fonctionnaires des deux sexes en matière d'indemnités familiales. Quant à la somme de 13 millions de dollars inscrite au titre des dépenses non renouvelables, elle est destinée à couvrir l'ajustement des réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel local, ajustement rendu nécessaire par l'augmentation des rémunérations (9,7 millions de dollars), y compris le relèvement des indemnités de cherté de vie, (4,1 millions de dollars) et l'incorporation dans les salaires d'une partie des indemnités de vie chère (5,6 millions de dollars); un accroissement des réserves prévues pour les indemnités de licenciement du personnel local en cas de cessation des activités de l'Office (3 millions de dollars) et un accroissement des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local transféré de Beyrouth à Vienne et Amman (0,25 million de dollars).

195. Il faut attirer l'attention sur l'insuffisance des crédits prévus dans le budget. A des fins budgétaires, l'Office a supposé jusqu'ici que dans le cas d'un transfert ordonné de ses responsabilités à des gouvernements ou à d'autres organisations, près de la moitié de ses quelque 17 000 fonctionnaires locaux se verraient offrir des emplois permanents acceptables; auquel cas, conformément aux règlements régissant le personnel de l'Office, seuls les fonctionnaires restants, environ 50 p. 100, auraient droit aux indemnités de licenciement (ou à une pension de retraite) pour perte d'emploi. Avant 1980, les réserves prévues par l'Office pour honorer ses obligations dans ce domaine ne tenaient compte que de cette proportion. Toutefois, en cas de suspension brutale de ses activités par suite d'une pénurie de fonds, ou de toute autre cause, la totalité du personnel local aura probablement droit à des indemnités de fin de service (de licenciement ou de retraite). Comme il semble à présent à l'Office qu'il serait prudent de constituer des réserves plus importantes pour faire face à cette éventualité, les estimations du budget de 1983 et celles du projet de budget pour 1984 comprennent toutes deux, sous le titre "Autres dépenses", une réserve supplémentaire de trois millions de dollars, conformément à la mise en oeuvre par l'Office d'un plan visant à constituer les réserves nécessaires, pour faire face à cette obligation qui s'élève à présent à 61 millions de dollars et qui augmente au taux de 300 000 dollars par mois. Si ces prélèvements sont maintenus, les réserves totales ainsi constituées devront pouvoir, à la fin de 1984, couvrir l'ensemble des obligations de l'Office. Compte tenu de cette charge qui pèse lourdement sur la viabilité financière de l'Office, le Commissaire général avait préconisé, lors de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, que l'obligation relative aux indemnités de cessation de service, en cas de licenciement en masse, soit imputée au budget ordinaire des Nations Unies. Cette suggestion du Commissaire général n'avait pas été retenue à l'époque, mais la question a été de nouveau posée dans le cadre du rapport établi par le Corps commun d'inspection des Nations Unies (A/38/143).

196. Il faut également attirer l'attention sur certaines obligations financières qui ne sont pas englobées dans ces estimations budgétaires et qui se présentent comme suit :

a) Le coût des améliorations qui seront apportées aux indemnités de fin de service du personnel, à la suite de l'étude comparative entreprise par la Commission de la fonction publique internationale par rapport au marché extérieur du travail, entraînera une obligation estimée entre 10 et 15 millions de dollars devant couvrir l'augmentation, qui sera opérée en une seule fois, du montant des indemnités déjà accumulées, à laquelle viendra s'ajouter une augmentation annuelle d'environ 0,6 million de dollars, pour tenir compte, par la suite, de la majoration annuelle normale de ces dépenses.

b) Une réserve pour l'achat de rentes annuelles destinées aux conjoints à charge de fonctionnaires décédés en service; le coût de ces rentes n'a pas été encore déterminé mais, compte tenu des cas existants, il pourrait atteindre 3 millions de dollars.

F. Résumé des estimations budgétaires pour 1983 et 1984

197. Les estimations budgétaires des programmes ordinaires de l'Office en 1984 sont récapitulées dans les tableaux suivants qui indiquent également, aux fins de comparaison, les chiffres correspondants dans le budget révisé de 1983. Le tableau A comprend les prévisions relatives aux dépenses renouvelables, le tableau B celles concernant les dépenses non renouvelables et le tableau C celles ayant trait aux dépenses totales.

Tableau A

Dépenses renouvelables

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1984</u>	<u>1983</u>
	<u>Projet de</u>	<u>Budget</u>
	<u>budget</u>	<u>révisé</u>
I. <u>Services d'éducation</u>		
Enseignement général	106 119	94 794
Formation professionnelle et technique	15 479	13 073
Part dans les dépenses communes du titre IV	13 877	12 684
Total	<u>135 475</u>	<u>120 551</u>
II. <u>Services de santé</u>		
Services médicaux	16 976	15 627
Alimentation d'appoint	11 607	11 198
Assainissement du milieu	7 021	6 395
Part dans les dépenses communes du titre IV	7 441	6 810
Total	<u>43 045</u>	<u>40 030</u>
III. <u>Services de secours</u>		
Aide aux personnes particulièrement		
nécessiteuses	10 515	10 231
Services de secours et d'assistance sociale	3 951	3 448
Abris	505	476
Part dans les dépenses communes du titre IV	6 564	5 999
Total	<u>21 535</u>	<u>20 154</u>
IV. <u>Dépenses communes</u>		
Approvisionnement et transport	8 564	7 935
Autres services intérieurs	13 997	12 447
Administration générale	5 321	5 111
Total	<u>27 882</u>	<u>25 493</u>
Dépenses allouées aux divers programmes	<u>(27 882)</u>	<u>(25 493)</u>
V. <u>Autres dépenses</u>		
Réserves pour assurer la parité entre		
fonctionnaires des deux sexes en matière		
d'allocations familiales	1 400	1 400
Ajustement des réserves prévues pour les		
indemnités de cessation de service du		
personnel local, nécessité par le		
relèvement des rémunérations	-	-
Ajustement des réserves prévues pour les		
indemnités de licenciement du personnel local,		
en cas de cessation des activités de l'Office	-	-
Ajustement des réserves prévues pour le		
rapatriement du personnel local	-	-
Total	<u>1 400</u>	<u>1 400</u>
Total général	<u>201 455</u>	<u>182 135</u>

Tableau B

Dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1984</u> <u>Projet de</u> <u>budget</u>	<u>1983</u> <u>Budget</u> <u>révisé</u>
I. <u>Services d'éducation</u>		
Enseignement général	13 362	8 424
Formation professionnelle et technique	1 477	2 059
Part dans les dépenses communes du titre IV	341	489
Total	<u>15 180</u>	<u>10 972</u>
II. <u>Services de santé</u>		
Services médicaux	683	709
Alimentation d'appoint	215	32
Assainissement du milieu	990	1 238
Part dans les dépenses communes du titre IV	18.	267
Total	<u>2 075</u>	<u>2 246</u>
III. <u>Services de secours</u>		
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	347	65
Services de secours et d'assistance sociale	424	258
Abris	384	490
Part dans les dépenses communes du titre IV	173	237
Total	<u>1 328</u>	<u>1 050</u>
IV. <u>Dépenses communes</u>		
Approvisionnement et transport	405	444
Autres services intérieurs	286	317
Administration générale	10	232
Total	<u>701</u>	<u>993</u>
Dépenses allouées aux divers programmes	<u>(701)</u>	<u>(993)</u>
V. <u>Autres dépenses</u>		
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de cessation de service du personnel local, nécessité par le relèvement des rémunérations	9 712	6 640
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de licenciement du personnel local, en cas de cessation des activités de l'Office	3 000	3 000
Ajustement des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local	250	250
Distribution de cartes d'immatriculation individuelles	-	1 200
Total	<u>12 962</u>	<u>11 090</u>
Total général	<u><u>31 545</u></u>	<u><u>25 358</u></u>

Tableau C

Dépenses totales

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1984</u> <u>Projet de</u> <u>budget</u>	<u>1983</u> <u>Budget</u> <u>révisé</u>
I. <u>Services d'éducation</u>		
Enseignement général	119 481	103 218
Formation professionnelle et technique	16 956	15 132
Part dans les dépenses communes du titre IV	<u>14 218</u>	<u>13 173</u>
Total	<u>150 655</u>	<u>131 523</u>
II. <u>Services de santé</u>		
Services médicaux	17 659	16 336
Alimentation d'appoint	11 822	11 230
Assainissement du milieu	8 011	7 633
Part dans les dépenses communes du titre IV	<u>7 628</u>	<u>7 077</u>
Total	<u>45 120</u>	<u>42 276</u>
III. <u>Services de secours</u>		
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	10 862	10 296
Services de secours et d'assistance sociale	4 375	3 706
Abris	889	966
Part dans les dépenses communes du titre IV	<u>6 737</u>	<u>6 236</u>
Total	<u>22 863</u>	<u>21 204</u>
IV. <u>Dépenses communes</u>		
Aprovisionnement et transport	8 969	8 379
Autres services intérieurs	14 283	12 764
Administration générale	<u>5 331</u>	<u>5 343</u>
Total	<u>28 583</u>	<u>26 486</u>
Dépenses allouées aux divers programmes	<u>(28 583)</u>	<u>(26 486)</u>
V. <u>Autres dépenses</u>		
Réserves pour assurer la parité entre fonctionnaires en matière d'allocations familiales	1 400	1 400
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de cessation de service du personnel local, nécessité par le relèvement des rémunérations	9 712	6 640
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de licenciement du personnel local, en cas de cessation des activités de l'Office	3 000	3 000
Ajustement des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local	250	250
Distribution de cartes d'immatriculation individuelles	-	1 200
Total	<u>14 362</u>	<u>12 490</u>
Total général	<u>233 000</u>	<u>207 493</u>

G. Financement du budget ordinaire, 1983-1984

198. Le budget de l'UNRWA comprend les dépenses en espèces et en nature afférentes à ses activités courantes, ainsi qu'un certain passif exigible dont le montant ne fait que croître et dont le règlement peut être différé aussi longtemps qu'il n'y a pas de licenciement en masse de personnel. Ce passif (dont on trouvera les détails au paragraphe 195) s'élève à 13,1 millions de dollars en 1983 et à 16,3 millions en 1984, mais il n'est pas couvert par des réserves en espèces. Il constitue une charge pour le budget de l'UNRWA à un moment où celui-ci n'est même pas pleinement assuré de disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses besoins actuels. Si d'importantes coupes devaient être effectuées dans l'un des programmes et entraîner le licenciement d'un certain nombre de fonctionnaires, il faudrait alors des fonds pour régler ce passif. Il faudra tenir compte de cette obligation au moment de fixer la date à laquelle il faudra mettre fin au programme concerné, ce qui reviendra à avancer de plusieurs mois cette date et à réduire d'autant la période durant laquelle des fonds supplémentaires pourraient être obtenus.

199. En déduisant du budget de 1983 et 1984 ces "dépenses différées en espèces", les dépenses nettes qu'il restera à financer se présentent comme suit :

	<u>Estimations budgétaires totales</u>	<u>"Dépenses différées en espèces"</u>	<u>Besoins actuels nets</u>
	(En millions de dollars E.-U.)		
1983 (révisé)	207,5	13,1	194,4
1984	233,0	16,3	216,7

200. Le montant du solde en espèces, à quelque moment que ce soit, représente un autre facteur important pour déterminer l'aptitude de l'Office à faire face à ses obligations actuelles. Les dépenses mensuelles en espèces afférentes au programme d'activités ordinaires de l'Office s'élèvent à présent en moyenne à 14 millions de dollars et on s'attend à ce qu'elles atteignent 17 millions de dollars en 1984 (sans tenir compte des dépenses mensuelles nécessitées par le programme de secours d'urgence au Liban). Au 30 juin 1983, l'Office n'avait reçu que 38,4 p. 100 des recettes prévues pour 1983 et s'est trouvé à plusieurs reprises, durant les six premiers mois de l'année, au bord d'une crise financière, dont la plus grave s'est produite au mois d'avril 1983, quand ce ne fut qu'au dernier moment que des liquidités suffisantes devinrent disponibles pour régler les salaires.

201. Pour 1983, les recettes promises jusqu'ici ou auxquelles on peut raisonnablement s'attendre (en se basant sur le montant des contributions ordinaires versées, dans le passé, par les gouvernements donateurs traditionnels qui n'avaient pas encore annoncé leurs contributions au 30 juin) s'élèvent à 165,9 millions de dollars, se répartissant comme suit :

(En milliers de dollars E.-U.)

Gouvernements	126 711
Organisations intergouvernementales	25 598
Organismes des Nations Unies	7 647
Organisations non gouvernementales	3 912
Divers	2 000
Total	<u>165 868</u>

202. Les dépenses afférentes au personnel international de l'UNRWA sont imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies; de leur côté, l'OMS et l'Unesco prennent en charge les dépenses relatives à leurs fonctionnaires détachés auprès de l'UNRWA. L'ensemble des dépenses relatives au personnel international représente 7,6 millions de dollars en 1983 et 7,8 millions de dollars en 1984. Le solde des dépenses inscrites au budget de l'UNRWA est estimé à 199,8 millions de dollars en 1983 et à 225,2 millions de dollars en 1984 5/. Telles sont les sommes que l'UNRWA attend de recevoir de la communauté internationale sous forme de contributions volontaires afin de pouvoir maintenir ses programmes à leur niveau actuel.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 13 (A/37/13)

2/ Les comptes de l'Office pour 1982 et le rapport correspondant du Comité des commissaires aux comptes seront soumis à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session (voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 5C (A/38/5/Add.3)). Dans le présent rapport on trouvera de plus amples détails à l'annexe I, tableaux 10 à 12.

3/ On trouvera à l'annexe I, tableau 13 a) et b) des détails supplémentaires à ce sujet.

4/ Les dépenses renouvelables comprennent les salaires, les fournitures, les loyers, les subventions et autres dépenses qui se renouvellent périodiquement. Les dépenses non renouvelables comprennent la construction, l'équipement et toutes autres dépenses qui ne reviennent pas à intervalles réguliers et qui, si nécessaire, peuvent être différées sans entraîner, dans la plupart des cas, de difficultés immédiates. En outre, elles dépendent dans une certaine mesure de contributions spéciales. Les dépenses renouvelables, au contraire, font partie intégrante des programmes de base que l'Office ne peut pas réduire facilement, même à court terme.

5/ Voir néanmoins le paragraphe 199 (et le paragraphe 195 y afférent) pour les montants dont ces chiffres pourraient être réduits si l'UNRWA n'avait pas à inclure dans son budget les obligations relatives aux indemnités de fin de service dues à son personnel.

Annexe I

Données statistiques*

Tableaux

1. Nombre total des réfugiés immatriculés (au 30 juin de chaque année)
2. Répartition des réfugiés immatriculés (au 30 juin 1983)
Diagramme 1 : Répartition par groupes d'âge des réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'UNRWA au 31 décembre 1982
3. Répartition des élèves réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA (à la fin d'octobre 1982)
Diagramme 2 : Croissance des effectifs dans les cycles primaire élémentaire et primaire supérieur des écoles de l'UNRWA, 1950-1983
4. Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA, année scolaire 1982-1983
5. Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires de bourses universitaires, année universitaire 1982-1983
6. Soins médicaux (au 30 juin 1983)
Diagramme 3 : Maladies transmissibles - Toutes les zones d'activité de l'Office, 1967-1982
7. Nombre des bénéficiaires des programmes d'aide alimentaire de l'UNRWA (1er juillet 1982-30 juin 1983)
8. Répartition des postes locaux et internationaux (au 30 juin 1983)
9. Personnel international et local
10. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses (1er mai 1950-31 décembre 1983)
11. Etat détaillé des recettes de l'UNRWA (1er mai 1950-31 décembre 1983)
12. Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales pour l'exercice clos le 31 décembre 1982
13. Programme de secours d'urgence au Liban (1er juin 1982-30 juin 1983)
 - a) Etat des dépenses inscrites au budget
 - b) Etat détaillé des recettes
14. Aide accordée directement par les gouvernements aux réfugiés de Palestine (1er juillet 1982-30 juin 1983)

* On trouvera de plus amples données statistiques sur les problèmes d'éducation et de santé de l'UNRWA dans les publications suivantes :

a) Recueil annuel de statistiques 1981-1982 du département d'éducation UNRWA/Unesco;

b) Rapport annuel du Directeur de la santé, 1982.

Pour de plus amples détails sur le financement des programmes de l'Office veuillez consulter les documents suivants : Etats financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 1982 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 50 (38/5/Add.3)).

Tableau 1

Nombre total des réfugiés immatriculés a/
(au 30 juin de chaque année) a/

Zone d'activité	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1983
Liban	127 600	100 820	136 561	159 810	175 958	196 855	226 554	244 434
République arabe syrienne	82 194	98 330	115 043	135 971	158 717	184 042	209 362	226 438
Jordanie	506 200	502 135	613 743	688 089	506 038	625 857	716 372	759 166
Rive occidentale	-	-	-	-	272 692	292 922	324 035	344 474
Bande de Gaza	198 227	214 701	255 542	296 953	311 814	333 031	367 995	382 549
Total	960 021 <u>b/</u>	905 986	1 120 889	1 280 823	1 425 219	1 623 707	1 844 318	1 957 061

a/ Ces statistiques sont établies d'après les listes d'immatriculation de l'Office, qui n'indiquent pas nécessairement l'effectif réel de la population réfugiée, en raison de certains facteurs tels que les naissances et les décès non déclarés, ainsi que les immatriculations erronées ou doubles. L'Office suppose que le nombre des personnes immatriculées se trouvant dans sa zone d'activité est inférieur à celui de l'ensemble des réfugiés immatriculés.

b/ Ces chiffres comprennent 45 800 personnes qui recevaient une assistance en Israël et qui relevaient de l'UNRWA jusqu'en juin 1952.

Tableau 2

Répartition des réfugiés immatriculés
(au 30 juin 1983)

Zone d'activité	Réfugiés immatriculés	Nombre de camps	Nombre total des réfugiés vivant dans les camps <u>a/</u>	Réfugiés immatriculés vivant en dehors des camps	Pourcentage des réfugiés immatriculés ne vivant pas dans les camps
Liban	224 434	13	125 833	118 601	48,52
République arabe syrienne	226 438	10	70 405	158 843	70,15
Jordanie	759 166	10	237 541	564 313	74,33
Rive occidentale	344 474	20	88 867	257 156	74,65
Bande de Gaza	382 549	8	210 625	171 924	44,94
Total	1 957 061	61	733 271	1 270 837	64,94

a/ Le nombre total des réfugiés vivant dans les camps se décompose comme suit :

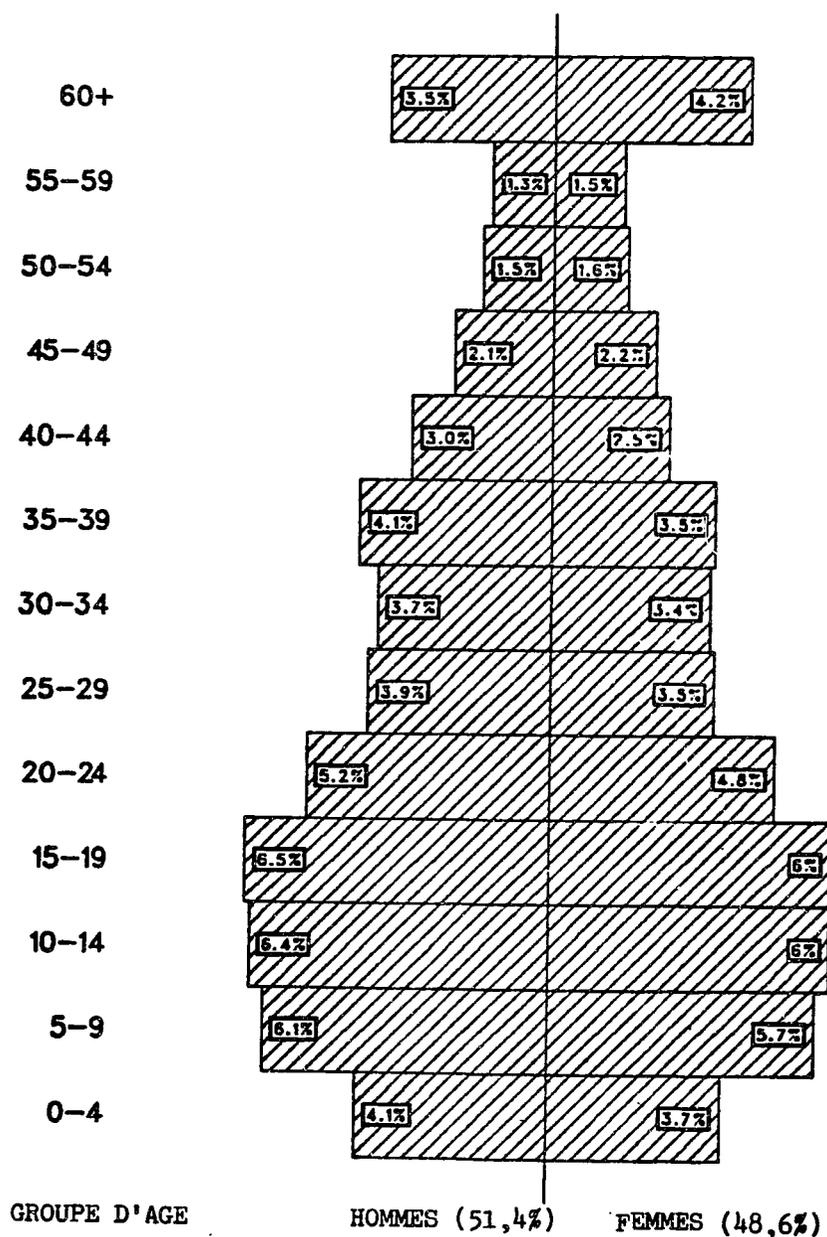
686 224 réfugiés immatriculés

33 129 personnes déplacées à la suite des hostilités de juin 1967 et des combats qui ont eu lieu ultérieurement dans la vallée du Jourdain au début de 1968 qui ne sont pas immatriculés auprès de l'Office (Voir par. 118).

13 918 personnes qui ne sont ni des réfugiés immatriculés ni des personnes déplacées.

DIAGRAMME 1

Répartition par groupes d'âge des réfugiés de Palestine
immatriculés auprès de l'UNRWA *
(Au 31 décembre 1982)



* Ces statistiques sont établies d'après les registres de l'Office qui, à cause de facteurs tels que les naissances ou les décès non déclarés, les immatriculations erronées ou doubles ne reflètent pas nécessairement le nombre réel des réfugiés. Certains parents, en particulier, n'enregistrent leurs enfants qu'une fois que ces derniers atteignent l'âge scolaire.

Tableau 3

Répartition des élèves réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA a/
(à la fin d'octobre 1982) b/

Zone d'activité	Nombre d'écoles de l'UNRWA	Nombre d'en- seignants	Nombre d'élèves dans les classes primaires élémentaires <u>c/</u>			Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures <u>c/</u>			Effectif total des réfugiés scolarisés
			Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Liban	85	1 229	11 580	11 637	23 217	4 514	4 911	9 425	32 642 <u>d/</u>
République arabe syrienne	114	1 468	17 609	16 604	34 213	8 263	7 163	15 426	49 639 <u>d/</u>
Jordanie	213	3 756	47 875	45 951	93 826	21 423	18 480	39 903	133 729
Rive occidentale	98	1 267	13 290	15 114	28 404	5 435	5 729	11 164	39 568
Bande de Gaza	141	2 138	31 701	28 241	59 942	10 877	9 810	20 687	80 629 <u>e/</u>
Total	651	9 858	122 055	117 547	239 602	50 512	46 093	96 605	336 207

a/ Non compris 92 403 élèves réfugiés fréquentant des écoles publiques ou privées du primaire élémentaire, du primaire supérieur et du secondaire.

b/ Sauf au Liban où, à cause de l'occupation des locaux et des dégâts qui y ont été causés, les écoles ont rouvert leurs portes à des dates différentes. (Dans les régions de Beyrouth et de la Bekaa, les effectifs scolaires ont atteint leur chiffre le plus élevé en novembre 1982, dans le nord du Liban en janvier 1983 et dans les régions de Saïda et de Tyr, en février 1983).

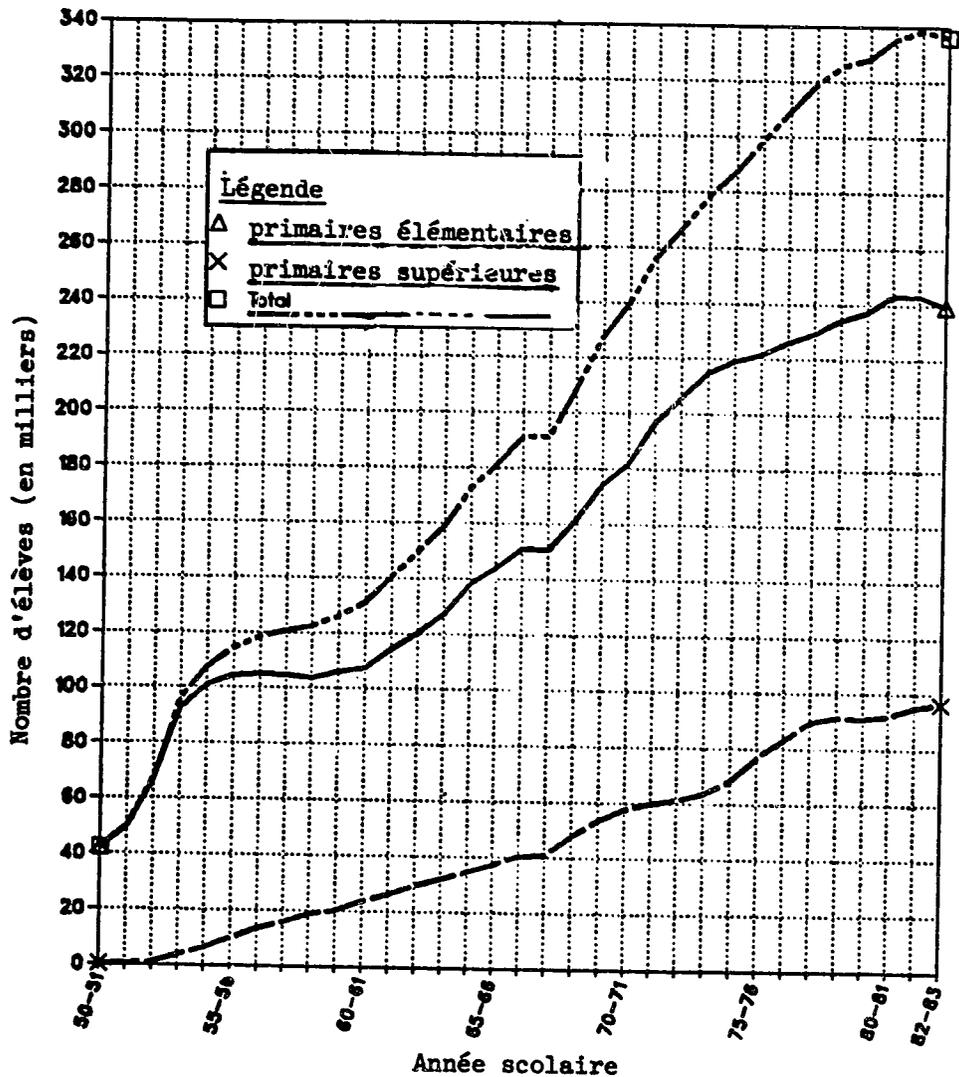
c/ Y compris les enfants inscrits dans les écoles de l'UNRWA sans y avoir droit; ils sont actuellement au nombre de 44 842, dont 11 538 sont immatriculés dans la bande de Gaza, où l'on a toujours considéré en pratique que tous les enfants réfugiés avaient droit aux services d'éducation.

d/ 1 021 élèves réfugiés déplacés du Liban fréquentent actuellement les écoles de l'UNRWA en République arabe syrienne.

e/ En outre, 1 500 élèves réfugiés fréquentent 15 centres préscolaires dont l'encadrement est assuré par 51 enseignants.

DIAGRAMME 2

Croissance des effectifs dans les écoles primaires
élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA
1950 - 1983

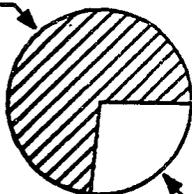


Proportion des garçons et des filles

1950-51
(42 000 élèves)

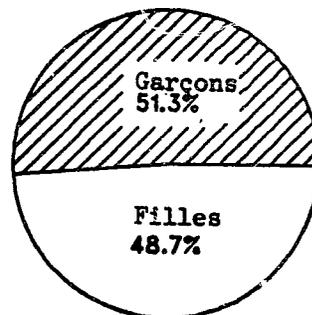
1982-83
(336 207 élèves)

Garçons
73.6%



Filles
26.4%

Garçons
51.3%



Filles
48.7%

Tableau 4

Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA
(année scolaire 1982/83)

	Liban		Rép. arabe syrienne		Jordanie		Rive occidentale		Gaza		Total général					
	Centre de formation de Sibliine		Centre de formation professionnelle de Damas		Centre de formation d'Amman		Centre de formation professionnelle de Ramallah		Centre de formation professionnelle de Gaza							
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F						
A. Enseignement professionnel et technique																
1. Niveau post-préparatoire a/	480	-	541	3	-	32	576	-	312	-	120	604	-	2 513	155	2 668
2. Niveau post-secondaire	139	93	136	40	-	140	209	83	192	-	248	-	-	676	604	1 280
Total	619	93	677	43	-	172	785	83	504	-	368	-	604	3 189	759	3 948
B. Formation pédagogique avant l'emploi	20	90	-	-	300	250	-	-	-	-	300	350	-	670	640	1 310
Total général	639	183	677	43	300	422	785	83	504	-	668	350	604	3 859	1 399	5 258

a/ Cours portant sur le travail des métaux, l'électricité et le bâtiment.

b/ Cours concernant les domaines technique, commercial et paramédical.

Tableau 5

Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires de bourses universitaires
(année universitaire 1982/83)

	Liban		République arabe syrienne		Jordanie		Rive occidentale		Egypte		Autres a/		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Génie	17	2	16	4	95	5	28	6	15	-	4	-	175	17
Médical et paramédical	-	2	54	25	21	9	-	-	13	3	3	1	91	40
Lettres et sciences	1	3	2	1	2	9	2	2	3	1	-	-	10	16
Total	18	7	72	30	118	33	30	8	31	4	7	1	276	73

Note : En outre, en 1982/83, six bourses au total, (cinq de la République fédérale d'Allemagne et une de l'OMPI) ont été accordées à des réfugiés, en réponse à l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/120 D du 16 décembre 1982. Ces bourses étaient utilisables en dehors des zones d'activité de l'Office.

a/ Les autres pays sont les suivants : Arabie Saoudite (deux étudiants), Iraq (une étudiante et deux étudiants), Soudan (un étudiant) et Turquie (deux étudiants).

Tableau 6

Soins médicaux

(au 30 juin 1983)

Nature des soins	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Rive occidentale	Bande de Gaza	Total
A - Malades non hospitalisés						
1. Soins de médecine curative						
Nombre de patients	145 743	99 335	253 933	97 470	110 549	707 030
Traitements médicaux a/	457 820	411 462	863 152	628 389	1 037 811	3 398 634
Soins dentaires	15 544	20 991	35 386	19 624	21 317	112 862
2. Soins maternels et infantiles						
Femmes enceintes	610	715	2 363	1 527	4 230	9 445
(moyenne des visites)						
Enfants de moins de 3 ans	8 129	10 305	31 681	14 101	28 280	92 496
(moyenne mensuelle des visites) b/	3 480	5 773	12 817	4 686	5 413	32 169
Nouveaux élèves examinés	32 404	45 136	93 035	44 581	107 770	322 926
Vaccinations de routine						
B - Malades hospitalisés						
Lits d'hôpital disponibles	240	79	252	284	577	1 432
Nombre de patients admis	11 990	2 936	840	12 370	27 413	55 549
Taux annuel patients/journées d'hospitalisation pour 1 000 réfugiés	260	76	14	287	298	150

a/ Ce chiffre comprend les visites pour consultations médicales, injections, pansements et traitements dermatologiques et oculaires.

b/ Les visites sont mensuelles pour les enfants de moins d'un an, bimensuelles pour les enfants de 1 à 2 ans et trimestrielles pour les enfants de 2 à 3 ans.

DIAGRAMME 3

Maladies transmissibles - Toutes les zones d'activité de l'Office

1967 - 1982

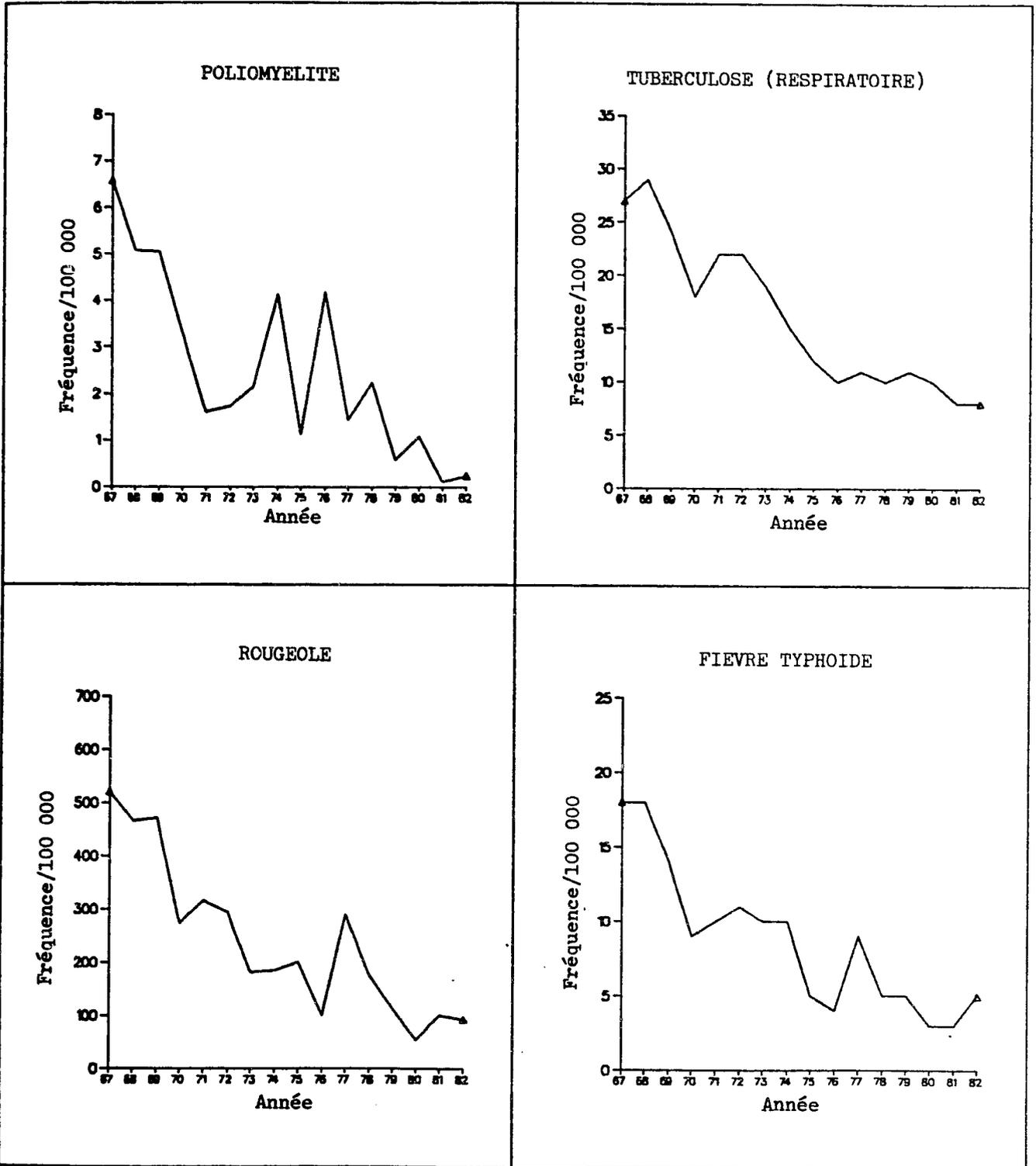


Tableau 7

Nombre des bénéficiaires des programmes d'aide alimentaire de l'UNRWA a/

(1er juillet 1982-30 juin 1983)

	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Rive occidentale	Bande de Gaza	Total
A. Alimentation d'appoint						
1. Repas de midi pour les moins de 15 ans	6 634	5 445	6 913	8 164	7 663	34 819
2. Distribution de lait pour les moins de 3 ans	4 630	8 903	20 453	9 530	21 469	64 985
3. Rations supplémentaires						
i) Femmes enceintes et allaitantes	698	2 770	5 372	4 772	10 735	24 347
ii) Tuberculeux non hospitalisés	17	18	118	112	172	437
B. Programme de rations de base b/	c/	98 118	305 912	127 473	201 332	732 835
C. Programme d'aide aux cas particulièrement nécessiteux d/	28 347	8 875	13 065	16 519	20 393	87 199
D. Rations d'urgence e/	147 500	8 000	-	-	-	155 500

a/ Les chiffres de ce tableau représentent des moyennes mensuelles, sauf pour le programme de repas de midi où il s'agit d'une moyenne quotidienne.

b/ Le programme de distribution de rations de base a été arrêté le 1er septembre 1982 en Syrie, dans la bande de Gaza et sur la rive occidentale et le 1er novembre 1982 en Jordanie.

c/ Non indiqué.

d/ Au 30 juin 1983.

e/ Distribuées au Liban et dans la République arabe syrienne aux réfugiés déplacés par l'invasion israélienne du Liban en juin 1982. Les chiffres indiqués représentent la moyenne annuelle des rations distribuées immédiatement après l'invasion, les rations distribuées ont atteint le chiffre maximum de 183 554.

Tableau 8

Répartition des postes locaux et internationaux
(au 30 juin 1983)

Siège (Vienne)	(Amman)		Liban		République arabe syrienne		Jordanie		Rive occidentale		Bande de Gaza		Total	
	L	I	L	I	L	I	L	I	L	I	L	I	L	I
SERVICES D'EDUCATION														
8	2	34	21	40	1	34,5	-	81	1	64	2	24	1	285,5
2	-	15	-	1 372	-	1 570	-	3 959	-	1 435	-	2 292	-	10 645
-	-	-	-	160	-	156	-	351	-	203	-	217	-	1 087
10	2	49	21	1 572	1	1 760,5	-	4 391	1	1 702	2	2 533	1	12 017,5
SERVICES DE SANTE														
13	2	3	3	158,5	4	163,5	-	264	-	214,5	-	230	-	1 046,5
-	-	-	-	305	-	231	-	509	-	363	-	532	-	1 940
13	2	3	3	463,5	4	394,5	-	773	-	577,5	-	762	-	2 986,5
SERVICE DE SECOURS														
-	2	6	-	29,5	5	32,5	1	59	1	59,5	1	60	1	246,5
-	-	-	-	3	-	6	-	4	-	13	-	24	-	50
-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	4	-	6
-	2	6	-	32,5	5	40,5	1	63	1	72,5	1	88	1	302,5
SERVICES COMMUNS														
177	61	14	-	226,5	8	186	3	217,5	4	212,5	8	201 c/	4	1 234,5
-	-	2	-	69	-	47	-	76	-	123	-	129	-	446
177	61	16	-	295,5	8	233	3	293,5	4	335,5	8	330	4	1 680,5
AUTRES DEPENSES														
-	-	-	-	18,5	-	7,5	-	21,5	-	8,5	-	8	-	64
-	-	-	-	19	-	7	-	75	-	15	-	26	-	142
-	-	-	-	37,5	-	14,5	-	96,5	-	23,5	-	34	-	206
200	67	74	24	2 401	18	2 443	4	5 617	6	2 711	11	3 747	6	17 193
TOTAL														
136														

a/ Postes occupés par des fonctionnaires recrutés localement.

b/ Postes occupés par des fonctionnaires internationaux recrutés par l'UNRWA, l'Unesco ou l'OMS.

c/ Y compris 3 postes au Bureau du Caire.

Tableau 9

Personnel international et local

(au 30 juin 1983)

A. Personnel international

	UNRWA			UNESCO			OMS			TOTAL		
	H	F	% des femmes par rapport au total	H	F	% des femmes par rapport au total	H	F	% des femmes par rapport au total	H	F	% des femmes par rapport au total
	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
D-1 et au-dessus	11	-	-	1	-	-	13	-	-	-	-	-
P-4 - P-5	53	1	1,9	14	2	12,5	69	5	50,0	6,8	5	6,8
P-1 - P-3	13	10	43,5	1	-	-	14	10	-	41,7	8	41,7
G-4 - G-7	5	8	61,5	-	-	-	5	8	-	61,5	8	61,5
Total	83	19	18,6	16	2	11,1	3	2	40,0	102	23	18,4

B. Personnel local

Hommes	Femmes	% des femmes par rapport au total
278	28	9,2
6 116	3 997	39,5
4 496	1 740	27,6
Total	5 765	34,6

Classes 14 et au-dessus
Classes 7 à 13
Classes 1 à 6

a/ Note au sujet des classes des postes locaux : Ce système de classement des postes est spécifique à l'UNRWA. Aux fins de comparaison, les postes des classes 14 et au-dessus seraient grosso modo équivalents à la catégorie des postes des administrateurs recrutés sur le plan international; les postes des classes 5 à 13 équivaldraient en gros aux postes de la catégorie des Services généraux et les postes des classes 1 à 4 à ceux de la catégorie des travailleurs manuels.

Tableau 10

Etat récapitulatif des recettes et des dépenses a/

(1er mai 1950-31 décembre 1983

(en dollars des Etats Unis)

	Recettes			Dépenses	Excédent des recettes (déficit) par rapport aux dépenses
	Contributions des gouvernements	Autres recettes	Total des recettes		
1er mai 1950 au 31 décembre 1975	1 050 682 075	50 094 419	1 100 776 494	1 099 427 470	1 349 024
1er janvier au 31 décembre 1976	112 261 271 b/	8 457 398	120 718 669 b/	114 774 837	5 943 832
1er janvier au 31 décembre 1977	114 109 995 c/	8 868 471	122 978 466	126 771 889	(3 793 423)
1er janvier au 31 décembre 1978	122 338 708	8 165 993	130 504 701	132 111 444	(1 606 743)
1er janvier au 31 décembre 1979	138 639 249 d/	13 549 278	152 188 527 d/	158 871 622	(6 683 095)
1er janvier au 31 décembre 1980	166 930 874 e/	17 638 122	184 568 996	183 677 394	891 602
1er janvier au 31 décembre 1981	171 385 733	19 536 730	190 922 463	180 728 868	10 193 595
1er janvier au 31 décembre 1982 f/	168 494 448	13 382 724	181 877 172	182 854 940	(977 768)
1er janvier au 31 décembre 1983 g/	152 155 000	14 234 000	166 389 000	207 493 000	(41 104 000) h/
TOTAL	2 196 997 353	153 927 135	2 350 924 488	2 386 711 464	

a/ Les chiffres de ce tableau ci-dessus indiquent pour chaque année les recettes et les dépenses (y compris les engagements de dépenses) qui s'inscrivent au budget de l'année en question, quelle que soit la date à laquelle les recettes ont en fait été perçues (à l'exception de ce qui est indiqué dans les notes b/ et d/ ci-dessous) ou les dépenses effectuées. Les chiffres cumulatifs, pour la période 1er mai 1950-31 décembre 1975, sont indiqués aux fins d'information.

b/ Y compris un montant de 6 millions de dollars promis pour 1976 et qui ne figure pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, ayant été annoncée trop tard.

c/ Non compris un montant de 6 millions de dollars (voir b/ ci-dessus) qui figure dans la comptabilité finale de l'Office pour 1977.

d/ Y compris un montant de 6 044 034 dollars promis pour 1979 et qui ne figure pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, ayant été annoncée trop tard.

e/ Non compris une contribution tardive promise pour 1979 (voir d/ ci-dessus) inscrite dans la comptabilité finale de l'Office pour 1980 comme étant de 6 035 215 dollars (chiffre représentant la valeur des denrées effectivement reçues alors que la valeur de la contribution annoncée était de 6 044 034 dollars).

f/ Non compris les programmes d'urgence au Liban.

g/ Recettes telles que prévues, dépenses telles qu'inscrites au budget.

h/ Telle sera la situation si toutes les dépenses inscrites au budget sont effectuées et qu'aucune recette supplémentaire n'est reçue.

Tableau 11

Etat détaillé des recettes de l'UNRWA
(1er mai 1950-31 décembre 1983)

(En dollars des Etats-Unis)

I. Contributions des gouvernements

Donateurs	1983 a/		1982		1981		Total général
	1er mai 1950 au 31 décembre 1981	Contributions en espèces	Contributions en nature et fonds y afférents b/	1982	1981	Total	
Allemagne, République fédérale d'							
Arabie saoudite	59 914 499	3 668 000	5 635 649				69 218 148
Argentine	52 431 172	1 200 000	6 200 000				59 831 172
Australie	173 000	13 000	6 700				192 700
Autriche	8 470 191	1 268 000	902 045				10 640 236
Bahamas	1 066 221	132 000	190 250				1 388 471
Bahrein	500	1 000	500				2 000
Barbade	163 867	15 000	15 000				193 867
Belgique	1 000	1 000	1 000				3 000
Bénin	12 048 450	375 000	1 301 304				13 724 754
Birmanie	1 653	1 000	854				3 507
Bolivie	9 546	1 000	1 000				10 546
Brésil	5 000	-	-				5 000
Canada	105 009	10 000	10 000				125 009
Chili	62 924 612	3 438 000	6 487 309				72 849 921
Chine	24 500	5 000	4 000				33 500
Chypre	203 279 c/	50 000	50 000				303 279
Congo	16 003	2 000	2 260				20 263
Cuba	4 717	-	-				4 717
Danemark	5 000	-	-				5 000
Egypte	20 870 009	3 079 000	2 526 244				26 475 253
El Salvador	5 525 656	7 000	7 299				5 539 955
Emirats arabes unis	500	-	-				500
Espagne	5 455 927 d/	300 000	800 000				6 555 927
Etats-Unis d'Amérique	9 476 133	1 000 000	1 000 000				11 476 133
Ethiopie	933 364 592	67 000 000	67 000 000				1 067 364 592
Finlande	38 500	-	-				38 500
France	3 206 741	316 000	297 291				3 820 032
Gambie	33 141 020	1 018 000	1 639 693				35 982 713
Gaza (autorités de)	30	-	-				30
Ghana	2 405 040	98 000	100 148				2 603 188
Grèce	90 980	-	-				90 980
Guinée	878 498	50 000	40 000				968 498
Haïti	1 000	-	-				1 000
Haute-Volta	7 000	-	-				7 000
Honduras	1 887	2 000	1 445				3 332
	2 500	-	-				2 500

Tableau 11 (suite)

Donateurs	1983 a/				Total général
	1982		Contributions en nature et fonds y afférents b/		
	1er mai 1950 au 31 décembre 1981	Contributions en espèces	Contributions en nature et fonds y afférents b/	Total	
Inde	511 890	21 459	-	15 000	548 349
Indonésie	305 268	8 000	18 000	18 000	331 268
Iran (République islamique d')	312 047	30 000	30 000	30 000	372 047
Iraq	9 957 229	500 000	500 000	500 000	10 957 229
Irlande	1 728 970	165 120	313 000	313 000	2 207 090
Islande	173 939	17 500	10 000	10 000	201 439
Israël	10 626 285	336 706	-	259 000	11 221 991
Italie	5 366 833	1 402 069	1 368 000	1 368 000	8 136 902
Jamaïrique	15 316 100	1 250 000	1 347 000	1 347 000	17 913 100
Japon	37 370	-	3 000	3 000	40 370
Jordanie	58 654 344	11 468 085	8 000 000	8 000 000	78 122 429
Kampouchea démocratique	5 800 626	754 326	-	827 000	7 381 952
Koweït	7 141	-	-	-	7 141
Liban	13 062 860	2 100 000	1 100 000	1 100 000	16 262 860
Libéria	1 776 396	59 605	-	67 000	1 903 001
Luxembourg	86 500	5 000	5 000	5 000	96 500
Madagascar	497 006	7 557	8 000	8 000	512 563
Malaisie	6 526	2 650	3 000	3 000	12 176
Malawi	68 785	5 000	5 000	5 000	78 785
Maldives	280	-	-	-	280
Malte	1 500	2 000	1 000	1 000	4 500
Marijuana	7 112	988	1 000	1 000	9 100
Maurice	857 344	49 565	38 000	38 000	944 909
Mauritanie	14 932	-	-	-	14 932
Mexique	543	-	-	-	543
Monaco	153 132	5 035	3 000	3 000	161 167
Niger	13 234	822	1 000	1 000	15 056
Nigéria	4 920	-	-	-	4 920
Norvège	124 240	-	-	-	124 240
Nouvelle-Zélande	26 401 973	5 710 463	6 964 000	6 964 000	39 076 436
Oman	3 773 032	88 195	79 000	79 000	3 940 227
Pakistan	255 000	25 000	25 000	25 000	305 000
Panama	906 025	17 086	16 000	16 000	939 111
Pays-Bas	2 500	1 000	1 000	1 000	4 500
Philippines	18 046 016	2 297 077	2 246 000	2 246 000	22 589 093
Portugal	47 750	6 000	6 000	6 000	59 750
Qatar	12 000	10 000	15 000	15 000	37 000
République arabe syrienne	2 770 728	600 000	100 000	100 000	3 470 728
République centrafricaine	3 106 456	177 693	-	134 000	3 418 149
République de Corée	2 198	-	-	-	2 198
République démocratique populaire lao	68 500	5 000	5 000	5 000	78 500
	4 687	-	-	-	4 687

Tableau 11 (suite)

Donateurs	1983 a/		1982		1981		Total général
	Contributions en nature et fonds y afférents b/		Contributions en espèces	1982	1981		
					1981		
République dominicaine	-	-	-	6 000	-	-	6 000
République-Unie du Cameroun	-	-	1 410	5 408	-	-	7 818
Roumanie	-	-	-	5 693	-	-	5 693
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	7 211 000	192 851 452	-	-	207 924 452
Saint-Marin	-	-	2 002	12 083	-	-	17 085
Saint-Siège	-	-	2 500	125 465	-	-	140 965
Sénégal	-	-	1 868	3 988	-	-	10 856
Seychelles	-	-	1 500	-	-	-	2 500
Sierra Leone	-	-	-	26 746	-	-	26 746
Singapour	-	-	3 000	20 000	-	-	26 000
Soudan	-	-	6 027	205 020	-	-	217 047
Sri Lanka	2 000	-	1 000	22 767	-	-	25 767
Suède	-	-	10 413 870	86 524 548	-	-	104 944 418
Suisse	-	-	4 304 045	27 969 675	-	-	36 816 720
Suriname	-	-	-	2 000	-	-	2 000
Swaziland	-	-	-	660	-	-	660
Thaïlande	-	-	15 640	171 045	-	-	202 685
Togo	-	-	1 445	1 000	-	-	4 445
Trinité-et-Tobago	-	-	4 976	35 252	-	-	42 228
Tunisie	-	-	11 223	121 332	-	-	142 555
Turquie	-	-	20 000	285 759	-	-	325 759
Uruguay	-	-	-	5 000	-	-	5 000
Venezuela	-	-	10 000	15 000	-	-	35 000
Viet Nam	-	-	5 000	42 000	-	-	52 000
Yémen	-	-	2 000	2 000	-	-	6 000
Yémen démocratique	-	-	-	750	-	-	750
Yougoslavie	-	-	25 000	908 700	-	-	958 700
Zaïre	-	-	-	21 500	-	-	21 500
Zimbabwe	-	-	-	39 200	-	-	46 200
Divers gouvernements	-	-	7 000	-	-	-	-
(recettes procurées par les timbres commémoratifs de l'Année mondiale du réfugié)	-	-	-	238 211	-	-	238 211
	-	-	143 391 498	1 702 572 703	121 939 000	5 352 000	1 973 255 201

Tableau 11 (suite)

II. Contributions d'organisations intergouvernementales

Donateurs	1er mai 1950 au 31 décembre 1981	1983 a/			Total général	
		1982	Contributions	Contributions		
			en espèces	en nature et fonds y afférents b/		Total
Communauté européenne	172 085 371	25 102 950	18 310 000	6 554 000	24 864 000	222 052 321
Fonds de l'OPEP	2 233 386	177 064	1 313 000	-	1 313 000	3 723 450
Total partiel	174 318 757	25 280 014	19 623 000	6 554 000	26 177 000	225 775 771

III. Contributions d'organismes des Nations Unies

Donateurs	1er mai 1950 au 31 décembre 1981	1983 a/			Total général	
		1982	Contributions	Contributions		
			en espèces	en nature et fonds y afférents b/		Total
Organisation des Nations Unies	29 755 581	5 664 204	6 250 000	-	6 250 000	41 669 785
Fonds international de secours à l'enfance (FISE)	30 000	-	-	-	-	30 000
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)	13 795 222	815 279	-	815 000	815 000	15 425 501
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	300	-	-	-	-	300
Programme alimentaire mondial (PAM)	1 650 866 e/	-	-	-	-	1 650 866
Organisation mondiale de la santé (OMS)	3 259 915	398 150	-	376 000	376 000	4 034 065
Total partiel	48 491 884	6 877 633	6 250 000	1 191 000	7 441 000	62 810 517

Tableau 11 (suite)

IV. Recettes provenant d'autres sources

Donateurs	1982		1983 a/		Total général
	1er mai 1950 au 31 décembre 1981	Contributions en espèces	Contributions en nature et fonds y afférents b/	Total	
Sources non gouvernementales	31 534 797	3 040 931	120 000	3 480 000	38 055 728
Recettes diverses et différences de change	44 050 344	3 287 096	-	2 000 000	49 337 440
Total partiel	75 585 141	6 328 027	120 000	5 480 000	87 393 168

V. Etat récapitulatif des recettes de toutes provenances

Donateurs	1982		1983 a/		Total général
	1er mai 1950 au 31 décembre 1981	Contributions en espèces	Contributions en nature et fonds y afférents b/	Total	
Gouvernements	1 702 572 703	143 391 498	5 352 000	127 291 000	1 973 255 201
Organisations intergouvernementales	174 318 757	25 280 014	6 554 000	26 177 000	225 775 771
Organismes des Nations Unies	48 491 884	6 877 633	1 191 000	7 441 000	62 810 517
Autres sources	75 587 171	6 328 027	120 000	5 480 000	87 393 168
Contributions annoncées et non versées, annulées par la suite	1 689 831	-	-	-	1 689 831
Total général	2 022 658 316	181 877 172	13 217 000	166 389 000	2 350 924 488

a/ Ces chiffres, arrondis en milliers de dollars, représentent les contributions confirmées et attendues.

b/ Denrées telles qu'elles ont été évaluées par le donateur.

c/ Contributions reçues le 24 octobre 1971. Dans sa résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, décidé "le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son Gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchang-Kai-check du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent".

d/ Y compris les contributions faites par Abou-Dhabi avant qu'il ne fasse partie des Emirats arabes unis.

e/ Contributions spéciales versées au Gouvernement jordanien (en 1971) et au Gouvernement de la République arabe syrienne (en 1977) au profit des réfugiés de Palestine, l'UNRWA servant d'agent d'exécution. Comme ces contributions ont servi à financer des dépenses inscrites au budget de l'Office, elles ont été incluses dans le relevé de ses recettes et dépenses.

Tableau 12

Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1982

(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Montant
American Friends Service Committee	397 978
ARAMCO, Arabie saoudite	220 000
Australian's Care for Refugees (AUSTCARE)	18 899
Canadian Save the Children Fund	62 898
CARITAS, Suisse et Allemagne	5 000
Conseil norvégien pour les réfugiés	219 876
Council of Organizations for Relief, Rehabilitation and Development (CORSO) Inc., Nouvelle-Zélande	30 000
Fédération suédoise de secours à l'enfance (Rädda Barnen)	214 914
Fondation internationale pour l'éducation, Etats-Unis	45 000
Fonds commun jordano-palestinien	1 322 491
Mission internationale chrétienne de Terre-Sainte	36 000
Mission pontificale pour la Palestine	155 376
OXFAM, Royaume-Uni	28 359
Redd Barna, Norvège	80 305
Save the Children Fund, Royaume-Uni	7 720
World Vision International, Etats-Unis	20 000
Donateurs divers	<u>176 115</u>
Total	3 040 931

Tableau 13 a)

Etat des dépenses inscrites au budget du
programme de secours d'urgence au Liban

(1er juin 1982-30 juin 1983)

(En milliers de dollars E.-U.)

<u>Secours</u>		
Farine	7 560	
Riz	958	
Sucre	1 210	
Huile	3 002	
Lait écrémé	3 137	
Viande en conserve	<u>2 291</u>	
		18 158
Sardines	1 625	
Concentré de tomate	770	
Confiture	622	
Olives	<u>996</u>	
		4 013
Vêtements	750	
Couvertures	1 530	
Savon	261	
Ustensiles de cuisine	454	
Serviettes	273	
Matelas	291	
Sacs à ordure	98	
		3 587
<u>Soins de santé</u>		
Assainissement	448	
Alimentation d'appoint	2 224	
Services médicaux	<u>1 109</u>	
		3 781
<u>Camps (abris)</u>		
Infrastructure	1 341	
Tentes	2 717	
Dons en espèces	<u>12 530</u>	
		16 588
<u>Services d'éducation</u>		
Réparation des locaux	2 185	
Mobilier, équipement et fournitures	2 416	
Autres dépenses	<u>313</u>	
		4 914
<u>Autres dépenses</u>		
Dépenses de personnel	785	
Transport	<u>924</u>	
		1 709
Total		<u>52 750</u>

Tableau 13 b)

Etat détaillé des recettes pour le programme
de secours d'urgence au Liban

(1er juin 1982-30 juin 1983)

(En dollars des Etats-Unis)

I. Contributions des gouvernements

Donateurs	Espèces	En nature et espèces afférentes	Total
Allemagne République fédérale d'	392 157	-	392 157
Arabie Saoudite	2 915 452	-	2 915 452
Argentine	-	25 000	25 000
Australie	575 445	-	575 445
Autriche	34 818	-	34 818
Canada	758 120	-	758 120
Chine	20 000	-	20 000
Danemark	1 032 041	-	1 032 041
Egypte	55 000	-	55 000
Etats-Unis d'Amérique	16 500 000	-	16 500 000
Finlande	531 124	-	531 124
France	-	407 056	407 056
Grèce	5 000	145 000	150 000
Inde	19 890	-	19 890
Islande	18 200	-	18 200
Italie	335 000	2 560 000	2 895 000
Norvège	584 163	-	584 163
Nouvelle-Zélande	17 984	-	17 984
Pays-Bas	650 523	-	650 523
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	1 850 274	1 850 274
Sénégal	5 000	-	5 000
Suède	1 353 357	294 610	1 647 967
Suisse	211 966	322 067	534 033
Thaïlande	1 000	-	1 000
Yougoslavie	-	7 813	7 813
Total partiel	26 016 240	5 611 820	31 628 060

Tableau 13 b) (suite)

II. Contributions d'organisations intergouvernementales

Donateurs	Espèces	En nature et espèces afférentes	Total
Communauté européenne	88 000	3 084 892	3 172 892

III. Contributions d'organismes des Nations Unies

Donateurs	Espèces	En nature et espèces afférentes	Total
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)	-	252 638	252 638
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO)	-	1 075 148	1 075 148
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale de la santé	-	882 363	882 363
Organisation mondiale de la santé	-	6 800	6 800
Total partiel	-	2 216 949	2 216 949

Tableau 13 b) (suite)

IV. Contributions de sources non gouvernementales

Donateurs	Espèces	En nature et espèces afférentes	Total
American Corporate Aid for Lebanon Inc.	-	50 000	50 000
American Friends Service Committee	-	22 165	22 165
American Jewish Joint Distribution Committee	-	162 357	162 357
American Near East Refugee Aid Inc. (ANERA)	25 000	-	25 000
Austrian Airlines	-	44 248	44 248
Austrian Volkshilfe	-	47 172	47 172
CARITAS, Italie	70 000	70 000	
Christian Aid, Royaume-Uni	60 036	-	60 036
Comité charitable arabo-israélien de Galilée	-	47 662	47 662
Comité international de la Croix-Rouge	-	451 260	451 260
Conseil finlandais pour les réfugiés	-	21 112	21 112
Conseil norvégien pour les réfugiés	100 576	377 428	478 004
Fédération suédoise de secours à l'enfance (Rädda Barnen)	-	816 218	816 218
Fédération luthérienne mondiale	-	128 227	128 227
Fonctionnaires de l'UNRWA	64 571	-	64 571
Fonctionnaires du Centre international de Vienne	-	9 050	9 050
Help the Aged, Royaume-Uni	-	38 859	38 859
Institutions charitables, parrainées par l'Organisation de libération de la Palestine	-	274 085	274 085
Lutheran World Relief Inc., New York	-	152 259	152 259
Middle East Council of Churches et Mennonite Central Committee	-	6 291	6 291
Organismes charitables, Koweït	-	80 000	80 000
Organisation de libération de la Palestine	-	1 325 936	1 325 936
OXFAM, Belgique	-	66 255	66 255
OXFAM, Royaume-Uni	139 951	207 682	347 633
Redd Barna, Norvège	-	48 399	48 399
Save the Children Fund, Royaume-Uni	-	67 041	67 041
World Vision International, Etats-Unis	28 000	230 908	258 908
Donateurs divers	4 540	1 255	5 795
Total partiel	492 674	4 675 869	5 168 543

Tableau 13 b) (suite)

V. Etat récapitulatif des recettes

Donateurs	Espèces	En nature et espèces afférentes	Total
Gouvernements	26 016 240	5 611 820	31 628 060
Organisations intergouvernementales	88 000	3 084 892	3 172 892
Organismes des Nations Unies	-	2 216 949	2 216 949
Sources non gouvernementales	492 674	4 675 869	5 168 543
RECETTES TOTALES	26 596 914	15 589 530	42 186 444

Tableau 14

Aide accordée directement par les gouvernements aux
réfugiés de Palestine a/

(1er juillet 1982-30 juin 1983)

Note : Tous les chiffres ci-dessous ont été fournis par les gouvernements intéressés et sont exprimés en dollars des Etats-Unis (la conversion étant opérée aux taux de change appliqués par l'Office dans sa comptabilité et basée, selon le cas, sur les cours officiels ou les cours du marché libre)

	Egypte	Israël	Jordanie <u>b/</u>	Liban <u>b/</u>	République arabe syrienne
Enseignement	61 106 000	10 638 000			26 990 587
Services sociaux	3 146 000	1 426 000			1 846 080
Services médicaux	<u>c/</u>	6 359 000			1 474 300
Logement	<u>d/</u>	2 526 000			2 666 560
Services de sécurité	-	<u>e/</u>			4 487 000
Services divers	<u>d/</u>	<u>e/</u>			6 754 177
Dépenses d'administration	151 606 000	3 387 000			4 512 640
Total	215 858 000	24 336 000			48 731 344

a/ Cette aide a été accordée directement aux réfugiés en plus des contributions fournies à l'Office (voir tableau 11).

b/ Chiffres non disponibles.

c/ Les services médicaux ont été inclus dans les services d'assistance sociale.

d/ Le logement et les services divers ont été inclus dans les dépenses d'administration.

e/ Les services de sécurité et les services divers ont été inclus dans les dépenses d'administration.

ANNEXE II

Documents pertinents de l'Assemblée générale
et autres organismes des Nations Unies a/

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
194 (III)	11 décembre 1948	2452 (XXIII)	19 décembre 1968
212 (III)	19 novembre 1948	2535 (XXIV)	10 décembre 1969
302 (IV)	8 décembre 1949	2656 (XXV)	7 décembre 1970
393 (V)	2 décembre 1950	2672 (XXV)	8 décembre 1970
513 (VI)	26 janvier 1952	2728 (XXV)	15 décembre 1970
614 (VII)	6 novembre 1952	2791 (XXVI)	6 décembre 1971
720 (VIII)	27 novembre 1953	2792 A à E (XXVI)	6 décembre 1971
818 (IX)	4 décembre 1954	2963 A à F (XXVII)	13 décembre 1972
916 (X)	3 décembre 1955	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
1018 (XI)	28 février 1957	3089 A à E (XXVIII)	7 décembre 1973
1191 (XII)	12 décembre 1957	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
1315 (XIII)	12 décembre 1958	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
1456 (XIV)	9 décembre 1959	3331 (XXIX)	17 décembre 1974
1604 (XV)	21 avril 1961	3410 (XXX)	8 décembre 1975
1725 (XVI)	20 décembre 1961	31/15 A à E	24 novembre 1976
1856 (XVII)	20 décembre 1962	32/90 A à F	13 décembre 1977
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	33/112 A à F	18 décembre 1978
2002 (XIX)	10 février 1965	34/52 A à F	23 novembre 1979
2052 (XX)	15 décembre 1965	35/13 A à F	3 novembre 1980
2154 (XXI)	17 novembre 1966	36/146 A à H	16 décembre 1981
2252 (ES-V)	4 juillet 1967	37/120 A à K	16 décembre 1982
2341 (XXII)	19 décembre 1967		

2. Décision de l'Assemblée générale

<u>Décision No</u>	<u>Date d'adoption</u>
36/462	16 mars 1982

3. Rapports du Commissaire général de l'UNRWA

1981 : Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 13 (A/36/13 et Corr. 1);

1982 : Ibid., trente-septième session, Supplément No. 13 (A/37/13)

Ibid., trente-septième session, Annexes, point 65 de l'ordre du jour A/37/479 (rapport spécial)

a/ On trouvera dans le document l'UNRWA aux Nations Unies 1948 - 1983, disponible auprès de la Division de presse et d'information de l'UNRWA, de plus amples renseignements sur les rapports et documents pertinents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies.

4. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA

1981 : Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Annexes, point 60 de l'ordre du jour, A/36/615.

1982 : Ibid., trente-sixième session, Annexes, point 60 de l'ordre du jour A/36/866 (rapport spécial)

Ibid., trente-septième session, Annexes, point 65 de l'ordre du jour A/37/591.

5. Rapports du Secrétaire général

1981 : Rapport du Secrétaire général présenté conformément à la résolution 35/13 B du 3 novembre 1980 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Annexes, point 60 de l'ordre du jour, A/36/385 et Add. 1 (Octroi de subventions et de bourses d'études supérieures aux réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général présenté conformément à la résolution 35/13 E du 3 novembre 1980 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Annexes, point 60 de l'ordre du jour A/36/558 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967)].

Rapport du Secrétaire général présenté conformément à la résolution 35/13 F du 3 novembre 1980 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Annexes, point 60 de l'ordre du jour A/36/559 (Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza)].

1982 : Rapport du Secrétaire général présenté conformément à la résolution 36/146 A du 16 décembre 1981 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Annexes, point 65 de l'ordre du jour, A/37/425 et Corr.1 (Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza)].

Rapport du Secrétaire général présenté conformément à la résolution 36/146 B du 16 décembre 1981 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Annexes, point 65 de l'ordre du jour A/37/426 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967)].

Rapport du Secrétaire général présenté conformément à la résolution 36/146 H du 16 décembre 1981 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Annexes, point 65 de l'ordre du jour A/37/427 (Octroi de subventions et de bourses d'études supérieures aux réfugiés de Palestine)].

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
